VILLE DE NEUCHÂTEL

CONSEIL GÉNÉRAL 37° SEANCE

38° période administrative 2020-2024

Année 2023-2024

Lundi 18 mars 2024, à 18h30 Hôtel de Ville, Salle du Conseil général

Présidence de Mme Johanna Lott Fischer (VPS/Les Vert-e-s), présidente.

Sont présents 35 membres du Conseil général, y compris la présidente: Mmes et MM. Jules Aubert (PLR), Alexandre Brodard (PLR), Romain Brunner (VPS/Les Vert-e-s), Aline Chapuis (VPS/Les Vert-e-s), François Chédel (VPS/solidaritéS), Julie Courcier Delafontaine (Soc), Nicolas de Pury (VPS/Les Vert-e-s), Laura Ding (VPS/Les Vert-e-s), Nicole Galland (VPS/Les Vert-e-s), Camille Gonseth (PLR), Jonathan Gretillat (Soc), Charlotte Grosjean (PLR), Ariane Huguenin (Soc), Claire Hunkeler (Soc), Pierre-Yves Jeannin (VL), Aël Kistler (VL), Johanna Lott Fischer (VPS/Les Vert-e-s), Isabelle Mellana Tschoumy (Soc), Mila Meury (VPS/solidaritéS), Marine Mühlethaler (PLR), Patrice Neuenschwander (Soc), Philipp Niedermann (VL), Béatrice Nys (VPS/Les Vert-e-s), Jacques Oberli (PLR), Jacqueline Oggier Dudan (VPS/ Les Vert-e-s), Sarah Pearson Perret (VL), Thomas Perret (VPS/POP), Alain Rapin (PLR), Marc Rémy (PLR), Jean-Luc Richard (VPS/Les Vert-e-s), Christophe Schwarb (PLR), Patricia Sörensen (Soc), Mario Vieira (PLR), Jacqueline Zosso (Soc), Benoît Zumsteg (PLR).

Sont présent-e-s 5 suppléant-e-s du Conseil général : M. Flavio Principi (VPS/Les Vert-e-s), M. Jean-Claude Borel (PLR), Mme Sandra Schwab (VPS/Les Vert-e-s), M. Florian Perrin (Soc), M. Nicolas Forster (VL).

Sont excusés 6 membres du Conseil général : Mme Jasmine Herrera (VPS/Les Vert-e-s), M. Marc-Olivier Sauvain (PLR), Mme Marie-Emilianne Perret (VPS/Les Vert-e-s), Mme Aurélie Widmer (Soc), Mme Sylvie Hofer-Carbonnier (VL), M. Loïc Muhlemann (Soc).

Le Conseil communal est représenté par M. Mauro Moruzzi (VL) président, M. Didier Boillat (PLR) vice-président, Mme Violaine Blétry-de Montmollin (PLR), M. Thomas Facchinetti (Soc) et Mme Nicole Baur (VPS).

PROCÈS-VERBAL

Le procès-verbal de la 35^e séance, du lundi 15 janvier 2024, disponible sur le site internet de la Ville, est adopté, sous réserve des amendements à remettre à la Chancellerie d'ici à la prochaine séance.

Le procès-verbal de la 36^e séance, du lundi 12 février 2024, sera adopté ultérieurement.

LECTURE DE PIECES

A ce chapitre, la présidente, Mme Johanna Lott Fischer mentionne :

- 1. Information du Conseil communal au Conseil général concernant les modifications du règlement du Plan spécial valant permis de construire en sanction préalable « Beauregard-Dessus » (voir ci-après).
- 2. Courrier du Conseil communal concernant la proposition 24-401 et nouveau projet d'arrêté.
- 3. Erratum relatif au rapport 24-005.
- 4. Observations de l'AQSB concernant le quartier de Serrières transmises aux président-e-s des groupes politiques du Conseil général.
- 5. Communication du Groupement des Associations de Quartier de la Commune de Neuchâtel (GAQ) concernant le projet de territoire.

Communiqués de presse

- Du Service des sports intitulé « Midi Tonus, un immense appétit de bien-être! »
- Du Conseil communal intitulé « Une nouvelle résidence artistique au Tessin fait de l'œil aux artistes avec une famille ».
- Du Service de la communication intitulé « Signature d'un pacte d'amitié entre les villes de Blainville et de Neuchâtel ».
- Du Conseil communal intitulé « Les listes des candidat-e-s aux élections communales de la Ville de Neuchâtel ont été déposées ».
- Du Conseil communal intitulé « Une deuxième œuvre artistique face à David de Pury ».

Séance du Conseil général – Lundi 18 mars 2024

- Du Conseil communal intitulé « Cinquante femmes dans l'histoire, de l'ombre à la lumière ».
- Du Conseil communal intitulé « Moins de bruit et une meilleure sécurité dans les quartiers avec le passage à 30 km/h ».
- Du Conseil communal intitulé « Viteos investira 200 millions de francs en ville de Neuchâtel dans le cadre de sa stratégie énergétique 2040 ».
- Du Conseil communal intitulé « Deux cent cinquante ans d'innovation horlogère et technologique célébrés officiellement à l'Hôtel de Ville ».
- Du Conseil communal intitulé « Fiat lux ! Neuchâtel la nuit : une exposition consacrée à l'histoire de l'éclairage urbain ».
- Du Conseil communal intitulé « La place de la Fontaine et la rue du Temple réaménagées pour apporter à Peseux un centre vivant et agréable à vivre ».

Séance du Conseil général – Lundi 18 mars 2024

Texte qui sera inséré dans le procès-verbal définitif

Information du Conseil communal au Conseil général concernant les modifications du règlement du Plan spécial valant permis de construire en sanction préalable « Beauregard-Dessus ».

ORDRE DU JOUR

A. Rapports

- 24-004 Rapport du Conseil communal au Conseil général concernant le programme 2024-2028 d'assainissement sur le domaine public, les domaines de l'eau et du Plan général d'évacuation des eaux (PGEE) et l'harmonisation des taxes d'équipement, fouilles et ancrages
- 23-026 Rapport d'information du Conseil communal au Conseil général concernant la stratégie immobilière et la politique communale du logement
- 24-005 Rapport d'information du Conseil communal au Conseil général concernant la stratégie énergétique de la Ville de Neuchâtel 2024-2040

B. Autres objets

- 23-608 Interpellation du groupe VertsPopSol intitulée « De l'emprise des chantiers et de la mise en conformité en matière d'autorisation de construire »
- 24-401 Proposition du groupe socialiste intitulée « Un soutien à l'abonnement aux transports publics pour les plus modestes »
- 24-402 Proposition du groupe socialiste intitulée « Pour un équilibre des soutiens à l'incitation à l'utilisation des transports publics »
- 24-301 Motion du groupe PLR intitulée « Pour une commune attractive, le dimanche aussi ! »
- <u>24-302</u> Motion du groupe VertsPopSol intitulée « Îlots de fraîcheur et de biodiversité dans des cours d'école plus inclusives »
- 24-303 Motion du groupe VertsPopSol intitulée « Dis-moi ce que tu manges à la crèche ou au parascolaire, et je te dirai si tu seras en bonne santé! »
- 24-601 Interpellation du groupe PLR intitulée « Hâte-toi lentement Stop au dogmatisme du 30 km/h! »

Pour mémoire

19-406 Proposition du groupe socialiste intitulée « Projet d'arrêté visant à préserver, aménager et développer les parcs et espaces publics dans les quartiers de la Ville de Neuchâtel »

Déposée le 28 octobre 2019 et inscrite à l'ordre du jour pour la 1^{re} fois lors de la séance du 11 novembre 2019

Renvoi à la Commission des plans d'aménagement communal et d'alignement pour étude, selon décision du Conseil général du 20 janvier 2020, puis à la Commission DDMIE, selon décision du Bureau du Conseil général du 11 janvier 2021, confirmée le 9 mars 2021.

D'entente avec l'auteur de la proposition et conformément au rapport 22-009, cette proposition sera traitée dans le cadre de la révision du PAL.

<u>22-401</u> Proposition du groupe vert'libéral intitulée « Arrêté concernant les places d'amarrage dans les ports de la Commune de Neuchâtel »

Déposée le 29 novembre 2022 et inscrite à l'ordre du jour pour la 1^{re} fois lors de la séance du 12 décembre 2022. Renvoi à la Commission du développement technologique, de l'agglomération, de la sécurité et des ressources humaines pour étude, selon décision du Conseil général du 12 décembre 2022.

<u>22-501</u> Postulat du groupe VertsPopSol intitulé « Quartiers durables »

Déposé et développé le 27 juin 2022 et inscrit à l'ordre du jour pour la 1^{re} fois lors de la séance du 5 septembre 2022.

Renvoi à la Commission thématique « PAL » pour étude, selon décision du Conseil général du 6 février 2023.

Neuchâtel, les 19 février, 11 et 15 mars 2024.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL:

Le président, Le chancelier,

Mauro Moruzzi Daniel Veuve

Propos présidentiels

La présidente, Mme Johanna Lott Fischer, déclare :

- Vous avez peut-être vu, en entrant, que l'antichambre – aussi nommée salle des Pas perdus – a été réaménagée. Elle héberge nouvellement une horloge atomique, qui permet de mesurer le temps avec une très haute précision : si elle avait été mise en service au temps des dinosaures, elle aurait aujourd'hui une seconde de retard.

Même si le temps nous est compté pour notre séance d'aujourd'hui – je vous remercie d'ailleurs d'avoir accepté de venir pour 18h30 – je ne vais quand même pas chronométrer vos prises de parole à la nanoseconde. Je me fierai à la belle horloge située en face de moi, qui date de 1780. Je remercie d'ailleurs Mme Evelyne Zehr d'être notre gardienne du temps... Donc, soyez brefs.

Vous trouvez, sur le portail ECHO, une information du Conseil communal au Conseil général concernant les modifications du règlement du plan spécial valant permis de construire en sanction préalable « Beauregard-Dessus ».

L'information de notre Autorité quant à ces modifications fait suite à une consultation du Service de l'aménagement du territoire, qui confirme l'application de l'art. 95, al. 3 LCAT. Conformément à cette nouvelle base légale, qui impose une information au Conseil général, les modifications ne doivent pas faire l'objet d'une nouvelle adoption par notre Autorité.

Suite à une discussion avec la commission du Dicastère du développement territorial, en date du 4 mars, il a été choisi d'informer le Conseil général par une note adressée à l'ensemble de ses membres. La commission a préavisé favorablement ces modifications. Le SAT a également rendu un préavis positif en date du 16 février 2024.

Comme l'on dit en allemand : « Zuerst die Arbeit, dann das Vergnügen ». D'abord le travail, mais je vous annonce quand même que la sortie traditionnelle du Conseil général aura lieu le jeudi 6 juin. Réservez déjà la date, des détails suivront.

Nous sommes en présence d'une demande de traitement prioritaire pour les deux propositions du groupe socialiste : n° 24-401, « Un soutien à l'abonnement aux transports publics pour les plus modestes », et n° 24-402, « Pour un équilibre des soutiens à l'incitation à l'utilisation des transports publics ». Quelqu'un s'oppose-t-il à cette demande ?

M. Philipp Niedermann, porte-parole du groupe vert'libéral, intervient :

- Le groupe vert'libéral s'oppose au traitement prioritaire. Il trouve, au contraire, qu'un temps de réflexion est nécessaire.

M. Christophe Schwarb, porte-parole du groupe PLR, intervient également :

- Le groupe PLR s'oppose aussi au traitement prioritaire et proposera, si besoin est, un renvoi de la question en commission, ceci pour différents motifs que je développerai éventuellement plus tard.

Je crois qu'il s'agit d'un domaine pour lequel on est en train de s'emballer. D'ailleurs, nous ne sommes pas du tout certains que ce qui est proposé soit conforme à la Constitution fédérale et aux arrêts qui ont été rendus par le Tribunal fédéral dans ce domaine. Aussi, je crois qu'il faut garder la tête froide, refuser le traitement prioritaire et renvoyer ce dossier en commission.

La présidente, Mme Johanna Lott Fischer, précise :

- La question du renvoi en commission sera traitée plus tard, il ne s'agit ici que du vote sur la demande de traitement prioritaire.

Mme Julie Courcier Delafontaine, porte-parole du groupe socialiste, argumente la demande de traitement prioritaire :

- L'urgence – ou l'aspect prioritaire – est, finalement, une notion variable. Pourquoi sommes-nous là aujourd'hui, à 18h30 ?

Nous sommes là, parce que le Conseil communal a estimé qu'il était prioritaire et urgent de nous présenter trois rapports. Il a même émis l'idée – contraire au règlement – de ne pas traiter les objets du Conseil général à cause de cette priorité.

Or, pour deux de ces rapports, le Conseil général n'a aucun pouvoir décisionnel. Nous n'avons que le choix d'en prendre acte. Ils traitent de concepts généraux et sont des déclarations d'intention. Alors, si les rapports de bilan politique sont prioritaires à moins de 4 semaines d'une élection, vous ne devriez pas avoir de peine à entrer en matière sur le traitement prioritaire de nos deux arrêtés, sur lesquels le Conseil général a un pouvoir réel, et qui auront un impact direct et rapide – s'ils sont acceptés – sur le quotidien d'une belle partie de nos concitoyens à la retraite.

Dans la mesure où – comme l'évoque le rapport n° 24-001 – les montants doivent être intégrés au budget 2025 – budget que les services ont déjà commencé à préparer – le groupe socialiste estime qu'il nous faut traiter

Séance du Conseil général – Lundi 18 mars 2024

ces arrêtés maintenant plutôt que dans 7 semaines – presque deux mois – afin de permettre aux services de ne pas revoir leur première copie.

La parole n'étant plus demandée, la présidente, **Mme Johanna Lott Fischer**, soumet au vote le **traitement prioritaire de la proposition n° 24-401** « Un soutien à l'abonnement aux transports publics pour les plus modestes », lequel recueille 24 voix pour, 16 voix contre et 1 abstention [Ndlr: soit 1 voix de trop]. La présidente du Conseil général, renonçant à un recomptage, déclare donc le traitement prioritaire <u>accepté</u> à une majorité évidente.

Avant de passer au vote sur le traitement prioritaire de la proposition n° 24-402, la présidente demande si quelqu'un souhaite s'exprimer.

- **M. Christophe Schwarb**, porte-parole du groupe PLR, intervient :
- Pour les mêmes motifs, nous nous opposons au traitement prioritaire.
- M. Philipp Niedermann, porte-parole du groupe vert'libéral, enchaîne :
- La même chose pour le groupe vert'libéral.

Soumis au vote, le **traitement prioritaire de la proposition n° 24-402**, « Pour un équilibre des soutiens à l'incitation à l'utilisation des transports publics », est <u>accepté</u> par 23 voix contre 17 et 0 abstention.

Suite à l'acceptation de leur traitement prioritaire, la présidente, **Mme Johanna Lott Fischer**, informe que les deux propositions socialistes seront traitées avant les autres objets du Conseil général prévus à l'ordre du jour.

24-004

Rapport du Conseil communal au Conseil général concernant le programme 2024-2028 d'assainissement sur le domaine public, les domaines de l'eau et du Plan général d'évacuation des eaux (PGEE) et l'harmonisation des taxes d'équipement, fouilles et ancrages

- **M. Philipp Niedermann**, rapporteur de la Commission financière, déclare :
- La Commission financière s'est réunie le 7 mars dernier pour traiter le présent rapport. Celui-ci couvre une période de 5 ans, conformément à un souhait de la commission du dicastère. Il présente l'organisation et la gouvernance des projets qui doivent assurer une bonne coordination entre les différentes intentions des nombreux acteurs internes et externes qui interviennent dans les projets.

Certains questionnements des commissaires ont concerné le rôle et l'implication du Conseil général dans la mise en œuvre concrète des projets : est-ce qu'il aura encore son mot à dire ? La réponse était que le présent projet concerne un crédit-cadre, et les concrétisations des projets spécifiques se feront dans le cadre du débat sur le budget. Dès lors, le Conseil général aura tout son pouvoir décisionnel quand il s'agira de la concrétisation des projets.

Le financement a donné lieu à des interrogations. En effet, les montants annuels sont importants par rapport au frein à l'endettement, et il y aura clairement des arbitrages à faire.

Selon une estimation avancée par une commissaire, les montants prévus pour l'assainissement routier seraient doublés par rapport aux années récentes. Le Conseil communal répond que les montants ne sont pas comparables, que les répartitions sont différentes.

Le chauffage à distance – le CAD – et les sujets liés ont également donné lieu à de nombreuses questions. En effet, son déploiement généralisé impactera très fortement les quartiers. Quels sont les quartiers concernés cette année ? Nous avons alors appris qu'en 2024, il est prévu de faire la place de la Fontaine et la rue du Chasselas à Peseux, la rue Louis-Favre à Neuchâtel, une zone à côté de l'esplanade de la Maladière et le Faubourg du Lac. D'autres rues sont en phase d'affinement.

Le projet du CAD est très récent : il a été mis en place ces deux dernières années en collaboration intense avec Viteos. Les mêmes réflexions ont été faites ailleurs, en particulier à La Chaux-de-Fonds. Ce rythme très soutenu fait qu'il n'y a pas encore de timing précis, même si la vision est déjà assez claire sur la temporalité au niveau des quartiers.

La planification des travaux a suscité des questions critiques, en particulier pour la rue des Parcs. Ne peut-on pas davantage éviter des travaux trop rapprochés dans le temps? Il a été répondu que les travaux actuels ont été planifiés avant le CAD, ce qui implique que ce dernier ne pourra se réaliser que dans 10 ans, en fin de vie de la couche de roulement.

Sur le même sujet, la question de l'information à la population a été soulevée. Il a été expliqué que, dans un premier temps, il s'agit d'annoncer le projet en général, puis d'informer plus en détail sur les premières zones concernées. Une stratégie d'information est en train d'être mise en place, et des outils devraient être prêts à la fin de ce printemps. Viteos approchera à son tour les propriétaires, ne serait-ce que pour dimensionner le réseau.

Un autre sujet de discussion a concerné les aménagements LHand. Qu'en est-il de leur planification dans les années à venir ? Il a été répondu que la place Blaise-Cendrars reste un gros morceau à réaliser. Tous les arrêts importants seront cependant aménagés d'ici fin 2024. En chiffres, le taux de desserte est de 92 %, en calculant par rapport au flux de l'ensemble de la clientèle. S'il n'y a pas d'accès conforme à la LHand à un arrêt, la commune est dans l'obligation de mettre à disposition une navette jusqu'au prochain arrêt conforme, ce qui peut être très onéreux. Chiffre intéressant encore : en janvier 2024, il y a eu 60 demandes de ce type en Suisse et une seule dans le canton de Neuchâtel, sur la ligne du Littorail.

Une autre interrogation concernait le problème découvert à l'exutoire de la STEP. N'était-ce pas prévisible? Cette découverte tardive ne pose-t-elle pas un gros problème? Il a été répondu qu'il aurait été compliqué d'en faire la détection en amont des travaux, que cela n'aurait rien changé par rapport aux conséquences techniques et financières, et

que l'on se trouve plutôt face à une opportunité de remplacer cet élément dans le cadre des travaux en cours.

Une séance de commission est aussi l'occasion de poser des questions d'intérêt plus local et plus ponctuel, et la Commission financière ne s'en est pas privée. Je mentionne un seul exemple : le silo de sel dont certains commissaires s'interrogeaient sur la nécessité vu le réchauffement climatique croissant. Mais de la neige, il y en aura quand même, et un silo de sel communal est quand même indispensable, nous a-t-on affirmé.

Généralement, les commissaires ont apprécié le rapport, l'ont jugé bien documenté et ont soutenu la période de 5 ans sur laquelle il porte.

La commission a préavisé la prise d'acte du rapport et les quatre arrêtés à l'unanimité, à l'exception du premier arrêté qui a fait l'objet d'une abstention.

Mme Patricia Sörensen, rapporteure de la Commission du développement durable, de la mobilité, des infrastructures et de l'énergie, déclare :

- La commission a siégé le 6 mars dernier, en présence de 15 membres et suppléants.

Ce rapport couvre les domaines des chaussées, notamment par l'impact du chauffage à distance, de l'adduction d'eau, de l'évacuation des eaux, de la LHand, de l'assainissement du bruit routier – modération du trafic, mobilité douce – des aménagements paysagers et autres arbres d'alignement, et de l'assainissement des ouvrages d'art, murs et falaises. Il induit l'harmonisation des taxes d'équipement, fouilles et ancrages.

Le programme d'assainissement s'échelonnera sur trois législatures. Deux dicastères sont impliqués – le DTETPB et le DDMIE – en étroite collaboration. Il s'agit pour eux de prioriser les projets et de valider leurs grands principes, tout en s'adjoignant, selon les besoins, la collaboration des services et offices des autres dicastères concernés à un moment ou à un autre, pour appuyer les démarches.

Un comité de coordination assurera le pilotage stratégique des projets. Le travail se fera par opportunités: lors d'assainissements ou d'aménagements, par exemple, lors d'une réfection de chaussée, de travaux sur le gaz, l'électricité ou l'eau, les infrastructures du chauffage à distance seront installées. Le CAD est prioritaire partout où cela est pertinent, et où il y a l'intérêt d'une clientèle potentielle. Que l'on parle d'adduction d'eau ou du plan général d'évacuation des eaux, il s'agit de maintenir la valeur du réseau.

Les travaux sur la STEP – qui a 60 ans – sont nécessaires, même si les adaptations sont onéreuses. Il y a une inquiétude quant à l'impact des

STEP sur les baigneurs. Mais celles-ci épurent de façon suffisante. En effet, on constate que les poissons ne viennent plus manger à proximité des STEP : l'eau étant propre, ils ne trouvent plus de nourriture. De plus, les contrôles sont réguliers et nous sommes dans les normes.

Concernant les remplacements de conduites et le séparatif à Valangin, la collaboration avec Val-de-Ruz est importante et les conduites sont remplacées en fonction de leur âge. La commission remarque qu'un certain nombre d'habitants sont attendus, et qu'il convient d'en tenir compte dans la planification des futurs travaux.

Concernant la LHand, au 1^{er} janvier 2024, seuls 51 % des arrêts étaient conformes et 29 % étaient accessibles avec de l'aide. Ainsi, 20 % des arrêts restaient non accessibles, représentant 8 % des personnes avec handicap concernées. Il faut savoir que celles-ci ont la possibilité d'appeler un taxi. Ce système est néanmoins onéreux et les personnes transportées ne le sont que jusqu'au prochain arrêt accessible. Les travaux effectués dépendent de la fréquentation – c'est un choix – afin de toucher le plus possible de voyageurs, mais également des opportunités. Par exemple, aux Gouttes-d'Or et aux Portes-Rouges, on a attendu la réalisation des projets immobiliers. Les personnes concernées ont fait l'objet d'une information.

Concernant la végétalisation, chaque année, dans le rapport de gestion, il est spécifié ce qui sera ou a été végétalisé, ainsi que la liste des espèces et le lieu où il est possible et pertinent d'intervenir.

Cependant, il n'est pas toujours possible de végétaliser : une surface de bonne taille est nécessaire, et il faut tenir compte des infrastructures qui sont susceptibles d'empêcher la végétation de prendre racine. Par exemple, la place de la Fontaine à Peseux sera végétalisée, tandis que la rue des Guches, qui a été entièrement assainie et refaite, ne l'a pas été.

Concernant le problème des microparticules, qu'en est-il de la capacité de filtration ? C'est l'Etat qui pilote le projet sur les routes cantonales, et l'OFROU a reporté les travaux sur l'assainissement des tunnels, malheureusement. Les voies de communication à 30 km/h sont une mesure qui sera étendue.

Le fait de voter une très grosse somme sur 5 ans représente-t-il un avantage? La commission s'est posé la question. En effet, le Conseil général n'aura plus à y revenir. Il s'agit d'un choix politique, et la question reste ouverte. Il est toutefois répondu que, parmi les montants alloués, certains ne seront peut-être pas dépensés, puisqu'il y aura des priorités. Les conseillers généraux pourront consulter les budgets et les comptes chaque année pour voir ce qui sera – ou a été – effectué.

Dans la discussion sur les arrêtés, à l'art. 4 du projet IV – page 47 – concernant l'affectation de la taxe, il est fait remarquer que c'est dans les comptes de fonctionnement que le produit de la taxe d'équipement sera comptabilisé, et non dans les comptes d'investissement. Le Conseil communal se charge de rédiger l'amendement y relatif. C'est d'ailleurs chose faite : il a été déposé sur ECHO.

Dans ce même art. 4, le Conseil communal définit ensuite lui-même la marge de manœuvre au niveau de la répartition. Certains crédits n'étaient pas traités de la même manière dans les anciennes communes, et certains équipements n'appartiennent plus à la commune : par exemple, les réseaux.

Dans le chapitre 3 du projet d'arrêté IV – page 48 – l'art. 6 est jugé confus concernant les ancrages. Le terme « à bien plaire » signifie que le fait doit être validé par le propriétaire. Il est expliqué que certains ancrages restent sur le terrain, mais n'ont plus de fonction.

En conclusion, la commission a voté la prise en considération du rapport à l'unanimité. Les projets d'arrêtés I, II et III ont, eux aussi, été votés à l'unanimité. Le projet d'arrêté IV, amendé à son art. 4, a été accepté à l'unanimité.

Mme Charlotte Grosjean, porte-parole du groupe PLR, déclare :

- Notre groupe a pris connaissance du rapport n° 24-004 et en remercie ses auteurs. Ce rapport offre une vision complète de l'ensemble des projets d'assainissement prévus sur le domaine public, et cela sur une durée de 5 ans. En effet, ce programme d'assainissement traverse trois législatures : la fin de la nôtre – avec déjà certains projets en cours, notamment la mise à niveau des arrêts de bus selon la LHand, ainsi que le début de l'installation du chauffage à distance, pour ne citer que ces deux exemples – la législature suivante et encore quelques mois de celle qui débutera en 2028.

Ce programme d'assainissement sur le domaine public se positionne de manière très positive dans le cadre du projet REMO, dont un des objectifs est effectivement d'avoir une vision à long terme des investissements, afin d'optimiser leur planification.

Concernant la thématique de ce rapport, planifier les investissements d'année en année n'est pas chose aisée. Par conséquent, un programme avec un crédit-cadre sur plusieurs années prend tout son sens. Le groupe PLR tient tout de même à souligner qu'il restera particulièrement attentif lors des futurs budgets, et souhaite que les dépenses en lien avec ce rapport soient facilement identifiables et non noyées dans le budget.

De plus, notre groupe tient à souligner qu'il faudra faire des choix sur les investissements à réaliser en lien avec le montant maximum de 50 millions accordé actuellement. En effet, il faudra aussi assainir les bâtiments et nos infrastructures pour atteindre les objectifs ambitieux de transition énergétique.

En page 36 du rapport, nous pouvons lire que des projets d'envergure – qui ne sont pas encore adoptés ou prévus à la planification – feront l'objet de demandes de crédit spécifiques, dans la mesure où ils ne peuvent être inclus dans le présent programme d'investissement. Notre groupe demande au Conseil communal de quels projets d'envergure il s'agit. Le projet du pont du Mail a été cité en Commission DDMIE. Or, il semblerait que des travaux ont déjà eu lieu en 2019 à cet endroit, afin de poser des tuyaux destinés à relier un futur écoquartier à la centrale à bois du Mail. Qu'en est-il à l'heure actuelle ?

Si nous reprenons les divers éléments présentés dans le rapport, notre groupe restera, entre autres, particulièrement attentif à la réalisation et au déploiement du CAD. En effet, le rapport n° 24-004 annonce des crédits pour refaire la chaussée afin d'assainir le bruit routier, ainsi que pour planter des arbres d'alignement et réaliser des aménagements paysagers sur le domaine public. Par conséquent, le Conseil communal peut-il nous communiquer le plan de déploiement du CAD pour 2024 et 2025, c'est-à-dire nous dire quels quartiers et quelles rues seront impactés ? Le Conseil communal peut-il également nous affirmer que les aménagements des quartiers seront réalisés avec le CAD en tête et non pas dans diverses phases, ce qui nécessiterait d'ouvrir plusieurs fois la chaussée et de pénaliser ainsi les habitants de ces quartiers, les commerçants, ainsi que les divers usagers de la chaussée ?

Concernant le passage des axes routiers au 30 km/h, le PLR souhaite attirer l'attention du Conseil communal qu'une motion concernant l'axe Soguel-Préels avait été déposée du temps de l'ancienne Commune de Corcelles-Cormondrèche, et refusée par son Législatif en 2020. De plus, notre groupe a déposé une interpellation afin de comprendre les critères pris en compte par le Conseil communal, avant d'abaisser, sur un tronçon déterminé, la vitesse de circulation de 50 km/h à 30 km/h. Nous nous réjouissons d'avance de la réponse qu'apportera le Conseil communal.

Concernant la rénovation de la station de pompage de la Chapelle à Corcelles, notre groupe respectera le pourcent culturel inscrit pour la rénovation du réservoir, car il est conforme au règlement de notre commune. Néanmoins, il souhaite, une nouvelle fois, réitérer l'absurdité de ce procédé – surtout dans ce présent cas, soit une rénovation – dans le sens qu'un élément artistique n'est définitivement pas essentiel quand nous pensons *réservoir*.

Le prochain élément que nous souhaitons aborder concerne l'exutoire de la STEP. Cette dernière étant en rénovation avec un crédit conséquent, notre groupe s'interroge sur la non-détection de l'état fortement altéré de l'exutoire de la STEP. Le Conseil communal peut-il nous expliquer pourquoi cet élément n'a pas été détecté ou pris en compte dans le projet de rénovation initial de la STEP?

Le PLR est également satisfait de l'harmonisation des différentes taxes, qui a encore lieu lors de la première législature qui suit la fusion. Toutefois, il regrette l'introduction de la nouvelle taxe concernant l'ancrage par des privés sur le domaine public.

Enfin, notre groupe soutiendra les divers crédits en lien avec le remplacement des silos à sel, le dispositif de nettoyage de la crépine de la station de Champ-Bougin, la mise à niveau des arrêts de bus LHand et la station de pompage de Combe-Garot. Une dernière question que se pose notre groupe concerne le dispositif de nettoyage de la crépine. Un système identique sera-t-il installé pour les quatre stations de pompage qui vont être construites pour le CAD ?

Pour conclure, notre groupe acceptera l'amendement du Conseil communal qui corrige le projet d'arrêté IV, et refusera les amendements du groupe socialiste. En effet, une planification à 5 ans fait sens, et notre Collège a la possibilité de valider les investissements dans le cadre du budget. De plus, il s'agit du domaine public, où peu de choses peuvent être influencées à court terme. Par conséquent, nous comprenons la volonté du Conseil communal de réaliser un projet sur 5 ans, couvrant ainsi plusieurs législatures.

Mme Isabelle Mellana Tschoumy, porte-parole du groupe socialiste, déclare :

- Je me fais ici la porte-parole du groupe en relayant les propos de notre camarade Loïc Muhlemann, qui est cloué au lit ce soir.

Tout d'abord, le groupe socialiste a pris bonne connaissance de ce rapport et en remercie les auteurs. Il est évidemment convaincu de la nécessité non seulement d'entretenir adéquatement les infrastructures, mais également de les améliorer continuellement en termes d'impact sur l'environnement et sur la population. En ce sens, les mesures de perfectionnement de la planification sont unanimement saluées par le groupe socialiste. L'optimisation et la synchronisation avec tous les partenaires des interventions sur le domaine public permettront de moins déranger les riveraines et les riverains, tout en étant plus économes en ressources financières et ressources humaines.

Cependant, aux yeux de notre groupe, il convient de dissocier la nécessité de planification des travaux et leur besoin d'être préfinancés. Le groupe

socialiste ne remet pas en cause les montants importants mentionnés dans le rapport, quand bien même ils sont en forte augmentation par rapport aux années précédentes. Il propose toutefois, par les amendements qu'il a déposés, de réduire de 5 à 3 ans la durée d'engagement financier à la discrétion de l'Exécutif. Ceci permettra à la nouvelle gouvernance des projets de faire ses preuves en termes de priorisation et de réalisation des interventions, tout en n'empiétant pas outre mesure sur la marge de manœuvre budgétaire de notre Ville à long terme, et au travers de deux changements de législature.

Par ailleurs, le groupe socialiste restera évidemment très attentif aux arbitrages entre les différents investissements lors des prochains budgets, considérant que l'enveloppe votée aujourd'hui représente réellement une limite supérieure, sur laquelle des compromis devront être faits.

En outre, l'harmonisation des taxes n'a pas fait débat. Cependant, le groupe socialiste s'est, par exemple, interrogé sur la pertinence du remplacement des silos à sel, eu égard aux hivers plus courts et tempérés vers lesquels la Ville se dirige malheureusement. Des alternatives telles que la location ont-elles été étudiées ? La nécessité de ces silos est-elle garantie sur les 38 prochaines années, comme l'auront été les actuels ?

Globalement, le groupe socialiste entrera en matière, acceptera à l'unanimité le rapport s'il est amendé tel que proposé, et sera partagé si ce n'est pas le cas.

Mme Nicole Galland, porte-parole du groupe VertsPopSol, déclare :

- L'entretien adéquat du domaine public est l'une des tâches fondamentales d'une commune. C'est une responsabilité envers les citoyennes et citoyens contribuables. Placer cet entretien dans un contexte d'adaptation au changement climatique et d'aménagement pour des modes de mobilité diversifiées – les plus décarbonées possible – nous paraît non seulement nécessaire, mais aussi vital. C'est une responsabilité envers les générations suivantes.

Dès lors, notre groupe ne peut qu'adhérer aux objectifs généraux présentés dans le rapport. Par ailleurs, nous avons beaucoup apprécié sa clarté et le nombre de domaines couverts, notamment celui de l'organisation de la gouvernance des projets et leur coordination avec de multiples contraintes, enjeux et partenaires. Cela me paraît être un peu un gros Rubik's Cube...

Notre groupe va donc prendre acte de ce rapport, lequel, à nos yeux, va contribuer concrètement à la mise en place des trames vertes et bleues présentées en janvier dans le rapport sur la stratégie environnementale face aux défis climatiques.

Il y aurait beaucoup de choses intéressantes à commenter dans le rapport qui nous est soumis. C'est tentant, mais par souci de brièveté, je vais m'en tenir à quelques questions et commentaires ponctuels, soulevés au sein de notre groupe.

Beaucoup de travaux à venir sur le domaine public vont, évidemment, impacter les usagers et les riverains. Il sera primordial de fournir un effort constant de communication. Il y a aussi, bien sûr, des mesures de sécurité mises en place autour des chantiers. Néanmoins, de l'avis des cyclistes de notre groupe, ces mesures ne tiennent pas assez compte de la sécurité des deux-roues. C'est donc un appel aux responsables des chantiers : pensez davantage à des dispositifs de sécurité pour les cyclistes.

Le souci de sensibiliser et d'informer est aussi valable dans la mise en place des zones 30 et 20 km/h, que nous soutenons sans réserve. Dans les zones existantes, beaucoup de gens constatent que les limitations ne sont pas assez souvent respectées : des mesures d'accompagnement, ainsi que des contrôles accrus nous semblent indispensables. Cette demande a d'ailleurs été exprimée à plusieurs reprises dans des assemblées citoyennes.

Concernant la gestion de l'eau et sa consommation, nous savons que Viteos met en place un système de compteurs intelligents à distance. Nous souhaitons savoir dans quelle mesure ce monitoring pourra être accessible en temps réel pour les usagers, dans le but de les informer et de les sensibiliser à une consommation sobre. De même, dans quelle mesure la possibilité d'installer des « smart-meters » pourra-t-elle être étendue à d'autres types de consommation, comme le chauffage ou l'électricité ? Questions posées.

Enfin, à l'art. 1 du projet d'arrêté I, il est fait allusion au solde des fonds d'équipements des anciennes communes. Nous souhaiterions savoir de quels montants il s'agit.

Concernant les amendements proposés par le groupe socialiste, nous comprenons le souci de ne pas impacter trois législatures avec des engagements financiers très conséquents. Cependant, ce type de décision, ainsi que la nature des travaux nous semblent suffisamment importants pour ne pas limiter ces engagements financiers à une période de 3 ans. Nous savons qu'ils devront être considérés dans le cadre des mesures d'autofinancement qui ont été décidées, et qu'ils feront l'objet de priorisations annuelles s'ils excèdent ce cadre. Une telle décision a déjà été prise, par exemple, pour les interventions sur l'axe Soguel-Préels à Corcelles-Cormondrèche. Cas échéant, nous osons croire que le Conseil général, via la Commission DDMIE, sera consulté si priorisation il doit y avoir.

M. Nicolas Forster, porte-parole du groupe vert'libéral, déclare :

- Le groupe vert'libéral a pris connaissance du rapport n° 24-004 concernant, notamment, le programme d'assainissement.

Nous souhaitons saluer la qualité du rapport et soutenons pleinement la stratégie d'une planification à moyen terme – c'est-à-dire pour les cinq prochaines années – de l'assainissement des chaussées et du réseau d'eau. Nous relevons aussi les efforts de synchronisation en amont des travaux avec les différents acteurs – notamment à cause de la mise en place du CAD – ceci afin de réduire non seulement les coûts, mais aussi les nuisances pour les citoyens. De plus, cela permettra – nous l'espérons – d'accélérer le déploiement de la fibre optique sur le territoire communal.

Nous accueillons très favorablement les mesures autour de l'assainissement du bruit routier. Nous voyons comme une combinaison gagnante les mesures d'infrastructures en améliorant le revêtement des routes, l'abaissement de la vitesse par des mesures de modération soignées, et l'amélioration de la mobilité douce pour réduire le trafic. A cela, on peut ajouter le changement technologique des véhicules passant du thermique à l'électrique, le télétravail, ainsi que la végétalisation raisonnée des axes de circulation. Finalement, le nombre de travaux prévus, bien que générateurs de bruit, contribueront, eux aussi, à la réduction de la vitesse, au transfert modal et à la réduction temporaire du trafic.

Nous avons d'abord été un peu surpris d'apprendre que, 20 ans après l'adoption de la LHand, seulement 50 % des arrêts de bus ont été mis en conformité. En revanche, nous soulignons l'efficience du déploiement de la mise en conformité des arrêts desservis, avec 90 % des utilisateurs concernés. Nous sommes pleinement confiants que, d'ici les 4 prochaines années, avec le budget alloué, le taux de conformité rejoindra l'idéal.

Finalement, nous approuvons l'idée d'essayer, lorsque cela est pertinent, de remplacer les surfaces bitumineuses par des surfaces perméables, voire végétalisées, mais restons dubitatifs quant à son application : dans les chantiers récents connus – par exemple, les Guches, Ernest-Roulet ou la rue des Parcs – il nous semble qu'il n'y a malheureusement pas eu de prolifération d'arbres. Le réflexe systématique de plantation d'arbres pour éviter les îlots de chaleur n'a pas encore été pleinement acquis.

Notre groupe prendra acte du rapport et acceptera l'ensemble des arrêtés, ainsi que le premier amendement du Conseil communal, mais refusera les autres amendements.

- **M. Mauro Moruzzi**, responsable du Dicastère du développement durable, de la mobilité, des infrastructures et de l'énergie, déclare :
- J'aimerais d'emblée remercier l'ensemble des groupes pour leur lecture attentive et les remarques constructives, ainsi que pour l'accueil favorable qui a été réservé. Je vais essayer de répondre, dans la mesure du possible, au plus grand nombre de questions qui ont été posées.

Un des enjeux principaux de ce rapport – et la nouveauté – c'est qu'il s'agit d'un crédit-cadre demandé sur une période de 5 ans, s'alignant ainsi sur la demande faite par certaines commissions de ne plus soumettre annuellement à votre Autorité de rapports au contenu similaire.

Il est surtout aligné sur le processus REMO, qui a été mis en place ces deux dernières années, lequel prévoit une planification roulante des investissements sur des périodes de 15 ans. Une période de 5 ans correspond donc environ à un tiers de cette période de planification.

Le rapport décrit dans le détail la gouvernance transversale qui a été mise en place pour la planification, la coordination et la priorisation des projets. Cela a été relevé par plusieurs groupes, si ce n'est tous : l'une des principales contraintes qu'il y aura dans les années à venir, c'est bien sûr la contrainte budgétaire, financière, avec les limites liées à nos capacités d'autofinancement.

Par ailleurs, le rapport rappelle les principes d'entretien dans les différents domaines, qu'il s'agisse du domaine public, de l'eau, de l'évacuation des eaux, de la LHand, du bruit routier, des arbres d'alignement, des assainissements d'ouvrages d'art, etc.

Il ancre – et c'est un point qui tient à cœur au Conseil communal – la prise en compte des éléments liés aux questions climatiques – par exemple, la perméabilisation et la végétalisation – à l'inclusivité – en particulier, la question de la loi sur l'égalité pour les handicapés, mais également les personnes âgées, les familles – ainsi que les questions plus générales de sécurité.

Il propose l'harmonisation des taxes d'équipement, ce qui est un point important, 4 ans après la fusion, pour que l'ensemble des citoyens de notre commune soient traités d'une manière équitable par rapport à des taxes similaires qui leur sont demandées. Cela concerne l'équipement et les fouilles, ainsi que l'introduction d'une taxe sur les ancrages qui manquait encore.

Ce sont donc un rapport et des demandes de crédit très importants pour l'entretien de notre domaine public – ce qui est aussi un facteur d'attractivité de première importance pour notre ville – et la mise en œuvre concrète de mesures climatiques, sécuritaires et inclusives.

J'en viens maintenant aux questions, en relevant peut-être d'emblée deux ou trois points qui, sans être vraiment des questions, ont été soulevés et doivent encore être précisés concernant la LHand. Nous avons eu l'occasion d'en parler en commission et une conférence de presse a été donnée l'année dernière : le taux de 92 % qui a été avancé est celui de la clientèle des transports publics qui peut aujourd'hui accéder à ces transports publics, soit parce que l'arrêt est conforme, soit parce qu'il est accessible, notamment avec l'aide du conducteur.

Cela ne veut pas nécessairement dire que 8 % des personnes handicapées ne peuvent pas y accéder : ces personnes – comme les familles ou les personnes âgées – habitent, la plupart du temps, dans des endroits qui se trouvent à proximité des arrêts des transports publics, et pas forcément dans des endroits isolés, comme c'est souvent le cas des arrêts restant à mettre en conformité. Parmi ces derniers arrêts – qui font l'objet de la demande de crédit – il y a aussi ceux qui dépendent de projets importants qui n'ont pas encore été réalisés : il n'était pas raisonnable d'effectuer une mise en conformité avant que l'ensemble des travaux prévus dans le secteur soient réalisés. Je pense, en particulier, à des projets ou des quartiers tels que les Portes-Rouges ou le Clos-de-Serrières.

Le rapporteur du groupe vert'ilbéral a évoqué la question de la végétalisation à travers les exemples des Guches et de la rue des Parcs. Il faut signaler qu'aux Guches, la problématique n'était pas tellement aérienne – ce qui est parfois le problème – mais souterraine : pour planter des arbres, il faut avoir de l'espace en suffisance.

C'est d'ailleurs une question qui a été soulevée concernant la rue des Parcs : un dégrappage a été effectué à un certain nombre d'endroits sur la rue des Parcs – c'est-à-dire que l'on a enlevé du bitume pour le remplacer par des espaces végétalisés – mais ce n'est pas forcément pour des arbres, puisque l'on n'a pas toujours la possibilité de planter des arbres. Par contre, il y aura quand même quelques arbres le long de la rue et, surtout, il en est prévu un certain nombre sur la Rosière.

Je réponds à une question qui n'a pas été posée ici, mais qui l'avait été en commission : il est évident que l'espace nécessaire pour le CAD, lorsque celui-ci passera par les Parcs et par la Rosière est d'ores et déjà prévu dans l'intervention qui va être faite à la Rosière.

Je vais essayer de reprendre les différentes questions posées. Concernant les projets d'envergure qui ne sont pas considérés : il s'agit, par définition, de projets qui ne sont pas connus aujourd'hui ou qui ne sont pas aboutis. Typiquement, ce sont des projets en tant que tels, comme la place de la Fontaine ou le Clos-de-Serrières.

Concernant le pont du Mail, il n'y a pas d'imminence à sa rénovation. Par contre, il devra être rénové à moyen terme. Peut-être dans 10 ou 15 ans, je n'en ai aucune idée aujourd'hui, mais cela devra faire l'objet d'une demande de crédit spécifique, car c'est vraiment un objet qui sort de l'entretien ordinaire.

C'est donc de ce type de projets qu'il s'agit lorsque l'on parle de projets d'envergure : ce sont ceux qui ne figurent pas dans le quotidien du programme que l'on peut avoir d'année en année.

En ce qui concerne le plan du CAD pour les années 2024-2025, le rapporteur de la Commission financière a mentionné un certain nombre de secteurs. Par exemple, la rue Louis-Favre, la rue du Crêt-Taconnet, le Faubourg du Lac, le Faubourg de l'Hôpital, la rue de la Maladière, la rue du Littoral, la place de la Fontaine, la rue du Lac, la rue du Chasselas, la rue des Charmettes : toutes ces rues vont-elles être réalisées en 2024 ? Honnêtement, je ne pense pas que cela soit très probable. Par contre, c'est dans la planification. Ce que je viens de vous dire est donc probablement envisageable pour 2024 et 2025.

Certaines choses sont planifiées et sont prêtes à démarrer, notamment la rue Louis-Favre ou la poursuite des installations au faubourg du Lac. D'autres demandent encore à être affinées, car nous ne connaissons pas encore tout à fait ni l'emprise du chantier, ni la durée exacte des travaux.

Il est évident que la planification demandée se fait dans le cadre de la gouvernance qui a été mentionnée tout à l'heure. Celle-ci n'implique pas seulement des organes ou entités internes à la Ville, mais évidemment tous les acteurs extérieurs qui sont présents.

La problématique de l'exutoire STEP a été expliquée dans le cadre des deux commissions. Ceux qui ont visité le chantier – ou en ont vu des images – ont pu voir un trou béant vraiment très important. L'inspection une fois que tout est ouvert ne se fait pas du tout de la même manière que lorsque la STEP est en activité et qu'il faut utiliser des caméras pour aller à l'intérieur. Ces inspections se font, bien sûr, mais elles ne donnent pas du tout la même vision d'ensemble que l'on peut avoir une fois que c'est ouvert.

Honnêtement, nous ne serions pas obligés de le faire maintenant, cela pourrait tenir encore quelques années. Le problème est que, dans 2 ou 3 ans, au moment où ce serait nécessaire de le faire, les coûts liés à l'investissement seraient supérieurs de 25 % au minimum, puisque les travaux pour la STEP renouvelée seraient terminés et qu'une STEP en activité compliquerait passablement les travaux.

Concernant la nouvelle crépine, il a été demandé si ce sera le même système qui sera installé pour toutes les stations de pompage. Il s'agit en

réalité d'un correctif suite à la prolifération, malheureusement dramatique, des moules quaggas. Il me paraît assez évident que la réponse est oui. L'expérience montre qu'il convient de se prémunir et d'éviter de devoir intervenir manuellement trop souvent sur ce genre de prises d'eau, sachant qu'elles se trouvent quand même à 60 m de profondeur dans le lac.

S'agissant du 30 km/h, comme cette question fait l'objet d'une nouvelle interpellation, je pense que nous n'allons pas l'évoquer spécifiquement aujourd'hui. Un grand nombre des informations demandées – pour qui voudrait avoir la réponse d'avance, parce qu'elle ne va pas changer – se trouvent déjà dans le rapport sur le domaine public de l'année dernière, ainsi que dans le rapport de mobilité qui a classé la motion qui demandait la généralisation du 30 km/h, il y a de cela quelques mois à peine.

Je vais répondre aux questions du groupe socialiste et je prendrai, tout à la fin, la question des amendements, qui est peut-être la plus importante, puisqu'une décision devra être prise.

En ce qui concerne les silos à sel, des analyses ont été faites. Il y a une image peut-être un tout petit peu fausse, qui est celle que l'on remplace *tous* les silos à sel. Non. Sur le territoire communal, il n'y avait pas que trois silos, mais sept.

Ces sept silos étaient disséminés sur les différents sites du territoire communal. Certains ont été éliminés, un a été conservé, car il était en bon état – je crois qu'il est du côté de Peseux – et des quatre silos dont on dispose aujourd'hui sur le site de la rue des Tunnels à Neuchâtel, il n'y en a que trois qui vont être remplacés.

Pour ce qui est d'une éventuelle location, cette solution a effectivement été étudiée. Néanmoins, pour une commune de la taille de Neuchâtel, vu la quantité de sel qui doit être stockée, et tenant compte aussi du fait que, lorsqu'un événement survient, le besoin est le même partout et en même temps, cela ne fait économiquement pas sens. Nous en avions loué un, il y a quelques années, et l'avons finalement acheté, car c'était économiquement plus rentable de l'acquérir que de le louer.

Par contre, l'analyse a été faite et cela a été redimensionné. Même si les hivers sont plus doux à cause du réchauffement climatique, il restera quand même de la neige. Je rappelle que nous avons quand même des localités qui se situent à plus de 1'000 m, avec Chaumont, et des secteurs comme Valangin, où il est quand même nécessaire d'intervenir très régulièrement, même lors d'hivers doux comme celui que nous sommes en train de vivre.

Le groupe VertsPopSol relève la nécessité d'informer le voisinage, en particulier dans le cas des chantiers d'entretien. Bien sûr, l'information est

donnée quelque temps à l'avance. Des affiches sont également mises sur le site en fonction de la taille du chantier prévu.

En règle générale, le programme de l'ensemble des chantiers se trouve sur le site internet de la Ville de Neuchâtel et est consultable tout au long de l'année. Des numéros et des adresses de contact sont également disponibles, pour les personnes qui souhaiteraient obtenir davantage de détails une fois qu'un chantier est annoncé.

En principe, les mesures de sécurité sont toujours prises. J'entends les craintes exprimées par les cyclistes, et j'avoue que je les partage parfois. Si quelque chose ne devait pas être conforme dans l'installation d'un chantier, nous vous prions de nous le signaler assez rapidement, de nous envoyer une photo, ou d'utiliser les numéros de contact mentionnés précédemment pour nous le faire savoir. En règle générale, nous arrivons à intervenir assez rapidement.

Concernant le monitoring pour l'eau et les chauffe-eau, la réponse simple est que les capteurs qui intègrent le « smart-metering » vont dans le sens du concept de *smart grid* : les informations qui sont récoltées doivent pouvoir être transmises au consommateur, afin qu'il puisse améliorer sa consommation ou identifier des problèmes sur son installation.

L'accès du consommateur à ses propres données sera possible et contribuera – exactement dans le sens de la question qui a été posée – à une économie des ressources, pas seulement pour l'eau de boisson, mais également pour les autres usages qui sont ceux des réseaux d'énergie. La mise à disposition des informations collectées au consommateur est essentielle, et un accès gratuit à ses données est prévu dans l'ordonnance fédérale sur l'approvisionnement en électricité.

Il restait encore la question relative aux fonds d'équipements et aux montants qui s'y trouvent. Nous avons fait une petite recherche : en commission, nous avions donné des montants équivalents qui se sont avérés relativement corrects, mais il faut que je sois ici tout à fait précis.

Les sommes des fonds qui émanent des anciennes communes suite à la fusion, conformément aux dispositions de la LFinEC et aux directives du Service des communes, s'élèvent, au 31.12.2023 :

- pour les taxes d'équipements, à environ 6,7 millions,
- pour l'eau, à environ 12,4 millions,
- pour l'épuration, à environ 5,8 millions.

Ces montants sont identiques à ceux qui figuraient dans les recettes des investissements de 2023. En effet, dans le cadre du bouclement des comptes 2023, il n'a pas été nécessaire d'activer ces recettes. Vous en saurez plus lors de la présentation des comptes. Ceux-ci étant assez

bons, nous avons pu maintenir ces recettes, ce qui est plutôt une bonne nouvelle en prévision des budgets futurs.

Il me reste encore à prendre position sur les amendements, au nom du Conseil communal, en précisant que nous entendons bien les arguments qui ont été évoqués. Cela a d'ailleurs été dit de manière tout à fait ouverte dans les deux séances de commission.

Néanmoins, le Conseil communal persiste à penser qu'une durée de 5 ans est raisonnable, compte tenu des arguments qui ont été mentionnés et qui ont été répétés – avec les mots que j'aurais pu utiliser moi-même – par la rapporteure du groupe VertsPopSol.

Nous pourrions vivre avec, il faut être tout à fait honnête. Néanmoins, cela nous imposerait de devoir revenir avec un rapport au contenu relativement identique. La question de la valeur ajoutée que cela peut représenter se pose à vous, sachant que votre Autorité, notamment la sous-commission financière, a tout loisir, chaque année, de demander le détail de ce qui est prévu dans le cadre des budgets d'investissement pour l'entretien du domaine public. Cela a été dit en commission et c'est mentionné dans le rapport.

Aussi, de notre point de vue, la solution proposée est une solution mesurée, et elle n'est pas un blanc-seing au Conseil communal, comme on l'a entendu parfois : les priorisations devront être faites, et elles peuvent être challengées d'année en année par le Conseil général.

M. Marc Rémy intervient :

- Juste une petite question complémentaire suite aux informations qui viennent de nous être livrées. Le Conseil communal nous informe à l'instant – et ce n'est pas faute d'avoir posé la question en Commission financière – que le quartier de Crêt-Taconnet *pourrait* être concerné par les travaux du CAD en 2024.

La question est relativement simple : en considérant que c'est le seul accès routier direct pour arriver à cette zone de commerces et d'écoles, que peut nous dire le Conseil communal quant à la survie économique *et* sociale de ce quartier – je pense notamment aux habitants – si l'on considère que cet axe Crêt-Taconnet, avec le nouveau plan de circulation, risque d'être fermé pendant plusieurs semaines, voire plusieurs mois, pour le CAD ?

- **M. Mauro Moruzzi**, responsable du Dicastère du développement durable, de la mobilité, des infrastructures et de l'énergie, déclare :
- Je réponds très volontiers, il n'y a aucun secret là-dessus. Seuls quelques exemples ont été donnés : il s'agit de ceux pour lesquels une planification précise existe.

Concernant Crêt-Taconnet, ce n'est pas vraiment une surprise, ceci pour deux raisons. La première, c'est que le CAD actuel a été amené l'année dernière dans le secteur du rond-point de Gibraltar, et je dirais que le développement du CAD se fait toujours de proche en proche.

La deuxième raison, c'est que, dans le cadre de l'aménagement test de la gare, un budget est prévu pour la réfection et le réaménagement du Crêt-Taconnet à l'issue de la phase test, quel que soit le bilan qui en sera tiré. Il paraîtrait donc quand même un tout petit peu curieux que cet aménagement et ces travaux se fassent sans que soient effectués les travaux liés au CAD.

Dans ce sens, le quartier de Crêt-Taconnet n'est pas différent du tout de n'importe quel autre quartier de la ville qui serait touché par un aménagement. La rue Louis-Favre, par exemple, est aussi une rue extrêmement petite. De toute manière, il faut toujours pouvoir garantir l'accessibilité, notamment à toutes les propriétés qui s'y trouvent. Dans la planification, tout est fait pour limiter le plus possible les désagréments qui sont liés à des chantiers.

La route sera-t-elle fermée entièrement ou pas ? C'est la question qui va devoir être posée pour le chantier. Fermer complètement une route permet parfois de raccourcir sensiblement la durée d'un chantier. La laisser ouverte peut aussi être une option, mais cela signifie généralement que le chantier doit durer plus longtemps.

La parole n'étant plus demandée, la présidente, **Mme Johanna Lott Fischer**, relève que l'entrée en matière n'est pas combattue et la déclare dès lors acceptée tacitement.

PROJET D'ARRÊTÉ I CONCERNANT LES DEMANDES DE CRÉDIT RELATIVES AUX PROGRAMMES D'ASSAINISSEMENTS SUR LE DOMAINE PUBLIC 2024-2028

Amendements du groupe socialiste

Article premier

Un montant de 14'864'000 8'918'400 francs TTC est accordé au Conseil communal pour le programme d'entretien du domaine public pour la période 2024 à 2028 2026, (...)

Soumis au vote, l'amendement à l'art. premier est <u>refusé</u> par 31 voix contre 9 et 0 abstention.

Art. 3

Un montant de 2'378'000 1'426'800 francs TTC est accordé au Conseil communal pour l'assainissement du bruit routier, modération du trafic et mobilité douce pour la période 2024 à 2028 2026, (...)

Soumis au vote, l'amendement à l'art. 3 est <u>refusé</u> par 31 voix contre 9 et 0 abstention.

Mme Isabelle Mellana Tschoumy intervient :

- Je me permets ici d'intervenir : visiblement, je pense que le score pour les prochains amendements seront identiques, aussi nous retirons tous les amendements.

Amendements du groupe socialiste **retirés** (pour information)

Art. 4

Un montant de 2'081'000 1'248'600 francs TTC est accordé au Conseil communal pour le remplacement d'arbres d'alignements sur le domaine public pour la période 2024 à 2028 2026. (...)

Art. 5

Un montant de 2'973'000 1'783'800 francs TTC est accordé au Conseil communal pour l'assainissement d'ouvrages d'art de murs et falaises pour la période 2024 à 2028 2026. (...)

Soumis au vote, **l'arrêté l non amendé** concernant les demandes de crédit relatives aux programmes d'assainissements sur le domaine public 2024-2028 est **accepté par 34 voix contre 0 et 6 abstentions**.

PROJET D'ARRÊTÉ II CONCERNANT LES DEMANDES DE CRÉDIT RELATIVES AUX PROGRAMMES DANS LE DOMAINE DE L'EAU SUR LE DOMAINE PUBLIC SUR LA PÉRIODE 2024-2028

Amendement du groupe socialiste retiré (pour information)

Article premier

Un montant de 19'300'000 11'580'000 francs HT est accordé au Conseil communal pour le programme d'entretien du réseau d'eau pour la période 2024 à 2028 2026, (...)

Soumis au vote, **l'arrêté II non amendé** concernant les demandes de crédit relatives aux programmes dans le domaine de l'eau sur le domaine public sur la période 2024-2028 est <u>accepté</u> par 34 voix contre 0 et 6 abstentions.

PROJET D'ARRÊTÉ III CONCERNANT LES DEMANDES DE CRÉDIT RELATIVES AUX PROGRAMMES DES TRAVAUX DU RÉSEAU D'ASSAINISSEMENT - PGEE SUR LA PÉRIODE 2024-2028

Amendement du groupe socialiste retiré (pour information)

Article premier

Un montant de 20'020'000 12'012'000 francs HT est accordé au Conseil communal pour le programme des travaux du réseau d'assainissement – PGEE sur la période 2024 à 2028 2026, (...)

Sous-amendement du Conseil communal **retiré** (pour information)

Article premier

Un montant de 20'020'000 12'012'000 13'092'000.- francs HT est accordé au Conseil communal pour le programme des travaux du réseau d'assainissement – PGEE sur la période 2024 à 2028 2026, (...)

Soumis au vote, **l'arrêté III non amendé** concernant les demandes de crédit relatives aux programmes des travaux du réseau d'assainissement - PGEE sur la période 2024-2028 est <u>accepté</u> par 34 voix contre 0 et 6 abstentions.

PROJET D'ARRÊTÉ IV CONCERNANT LA PERCEPTION DE LA TAXE D'ÉQUIPEMENT DES TERRAINS CONSTRUCTIBLES, DE LA TAXE DE FOUILLE ET LES ANCRAGES SOUS LE DOMAINE PUBLIC

Amendement du Conseil communal

Art. 4 - Affectation de la taxe

Le produit de la taxe d'équipement est comptabilisé et réparti aux comptes des investissements de fonctionnement des domaines concernés.

Compte tenu du caractère formel de cet amendement, et celui-ci ne faisant l'objet d'aucune opposition, il est accepté tacitement.

Soumis au vote, **l'arrêté IV amendé** concernant la perception de la taxe d'équipement des terrains constructibles, de la taxe de fouille et les ancrages sous le domaine public est **accepté à l'unanimité**.

Discussion en second débat. Les articles premier à 9 de l'arrêté ci-après étant adoptés, celui-ci est voté par 34 voix, contre 0 et 6 abstentions.

ARRÊTÉ

CONCERNANT LES DEMANDES DE CRÉDIT RELATIVES AUX PROGRAMMES D'ASSAINISSEMENTS SUR LE DOMAINE PUBLIC 2024-2028

(Du 18 mars 2024)

Le Conseil général de la Ville de Neuchâtel, Vu la loi sur les finances de l'État et des Communes (LFinEC), Sur la proposition du Conseil communal,

arrête:

Article premier

Un montant de 14'864'000 francs TTC est accordé au Conseil communal pour le programme d'entretien du domaine public pour la période 2024 à 2028, dont à déduire une recette correspondant au solde des fonds d'équipements des anciennes communes. Cet investissement fera l'objet d'un amortissement calculé à un taux de 2% pris en charge par le Dicastère du développement durable, de la mobilité, des infrastructures et de l'énergie (EG 115.01 Voirie).

Art. 2

Un montant de 1'903'000 francs TTC est accordé au Conseil communal pour la mise en conformité d'arrêts de bus (LHand) pour la période 2024 à 2028, dont à déduire la subvention cantonale. Cet investissement fera l'objet d'un amortissement calculé à un taux de 2% pris en charge par le Dicastère du développement durable, de la mobilité, des infrastructures et de l'énergie (EG 115.01 Voirie).

Art. 3

Un montant de 2'378'000 francs TTC est accordé au Conseil communal pour l'assainissement du bruit routier, modération du trafic et mobilité douce pour la période 2024-2028, dont à déduire la subvention fédérale. Cet investissement fera l'objet d'un amortissement calculé à un taux de 10% pris en charge par le Dicastère du développement durable, de la mobilité, des infrastructures et de l'énergie (EG 115.01 Voirie).

Art. 4

Un montant de 2'081'000 francs TTC est accordé au Conseil communal pour le remplacement d'arbres d'alignements sur le domaine public pour la période 2024 à 2028. Cet investissement fera l'objet d'un amortissement calculé à un taux de 5% pris en charge par le Dicastère du développement durable, de la mobilité, des infrastructures et de l'énergie (EG 116.00 Parcs et promenades).

Art. 5

Un montant de 2'973'000 francs TTC est accordé au Conseil communal pour l'assainissement d'ouvrages d'art de murs et falaises pour la période 2024 à 2028. Cet investissement fera l'objet d'un amortissement calculé à un taux de 2% pris en charge par le Dicastère du développement durable, de la mobilité, des infrastructures et de l'énergie (EG 115.01 Voirie).

Art. 6

Un montant de 773'000 francs TTC est accordé au Conseil communal pour le remplacement des silos à sel de la voirie. Cet investissement fera l'objet d'un amortissement calculé à un taux de 2% pris en charge par le Dicastère du développement durable, de la mobilité, des infrastructures et de l'énergie (EG 115.01 Voirie).

Art. 7

L'indexation est déterminée sur la base de l'indice du prix à la construction du Mittelland.

Art. 8

Le Conseil général valide la planification financière des investissements dans le cadre de l'adoption du budget annuel.

Art. 9

Le Conseil communal est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Neuchâtel, le 18 mars 2024

AU NOM DU CONSEIL GENERAL: La présidente, Le secrétaire,

Johanna Lott Fischer

Marc Rémy

Discussion en second débat. Les articles premier à 7 de l'arrêté ci-après étant adoptés, celui-ci est voté par 34 voix, contre 0 et 6 abstentions.

ARRÊTÉ

CONCERNANT LES DEMANDES DE CRÉDIT RELATIVES AUX PROGRAMMES DANS LE DOMAINE DE L'EAU SUR LE DOMAINE PUBLIC SUR LA PÉRIODE 2024-2028

(Du 18 mars 2024)

Le Conseil général de la Ville de Neuchâtel, Vu la loi sur les finances de l'État et des Communes (LFinEC), Sur la proposition du Conseil communal,

arrête:

Article premier

Un montant de 19'300'000 francs HT est accordé au Conseil communal pour le programme d'entretien du réseau d'eau pour la période 2024 à 2028, dont à déduire les subventions cantonales et fédérales, ainsi qu'une recette du fonds d'adduction d'eau utilisée dans les limites règlementaires. Cet investissement fera l'objet d'un amortissement calculé à un taux de 2% pris en charge par le Dicastère du développement durable, de la mobilité, des infrastructures et de l'énergie (EG 113.02 Eaux).

Art. 2

Un montant de 500'000 francs HT est accordé au Conseil communal pour 2024 pour la modification de la crépine et du système de nettoyage de la conduite à Champ-Bougin (moule Quagga), dont à déduire les subventions cantonales et fédérales, ainsi qu'une recette du fonds d'adduction d'eau utilisée dans les limites règlementaires. Cet investissement fera l'objet d'un amortissement calculé à un taux de 5% pris en charge par le Dicastère du développement durable, de la mobilité, des infrastructures et de l'énergie (EG 113.02 Eaux).

Art. 3

Un montant de 250'000 francs HT est accordé au Conseil communal pour 2024 pour la réalisation de la dernière étape des travaux de Combe-Garrot, dont à déduire les subventions cantonales et fédérales, ainsi qu'une recette du fonds d'adduction d'eau utilisée dans les limites règlementaires. Cet investissement fera l'objet d'un amortissement

Séance du Conseil général – Lundi 18 mars 2024

calculé à un taux de 5% pris en charge par le Dicastère du développement durable, de la mobilité, des infrastructures et de l'énergie (EG 113.02 Eaux).

Art. 4

1°Un montant de 1'000'000 francs HT est accordé au Conseil communal pour 2024 pour la réfection de la station de la Chapelle à Corcelles, dont à déduire les subventions cantonales et fédérales, ainsi qu'une recette du fonds d'adduction d'eau utilisée dans les limites règlementaires. Cet investissement fera l'objet d'un amortissement calculé à un taux de 5% pris en charge par le Dicastère du développement durable, de la mobilité, des infrastructures et de l'énergie (EG 113.02 Eaux).

^{2°}Un montant de 10'000 francs TTC est accordé au Conseil communal pour le pourcent artistique conformément à l'arrêté n°501 du Conseil général.

Art. 5

L'indexation est déterminée sur la base de l'indice du prix à la construction du Mittelland.

Art. 6

Le Conseil général valide la planification financière des investissements dans le cadre de l'adoption du budget annuel.

Art. 7

Le Conseil communal est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Neuchâtel, le 18 mars 2024

AU NOM DU CONSEIL GENERAL: La présidente, Le secrétaire,

Johanna Lott Fischer

Marc Rémy

Séance du Conseil général – Lundi 18 mars 2024

Discussion en second débat. Les articles premier à 4 de l'arrêté ci-après étant adoptés, celui-ci est voté par 34 voix, contre 0 et 6 abstentions.

ARRÊTÉ

CONCERNANT LES DEMANDES DE CRÉDIT RELATIVES AUX PROGRAMMES DES TRAVAUX DU RÉSEAU D'ASSAINISSEMENT - PGEE SUR LA PÉRIODE 2024-2028

(Du 18 mars 2024)

Le Conseil général de la Ville de Neuchâtel, Vu la loi sur les finances de l'État et des Communes (LFinEC), Sur la proposition du Conseil communal,

arrête:

Article premier

Un montant de 20'020'000 francs HT est accordé au Conseil communal pour le programme des travaux du réseau d'assainissement – PGEE sur la période 2024-2028, dont à déduire les subventions cantonale et fédérale, ainsi qu'une recette du fonds pour l'épuration des eaux utilisée dans les limites règlementaires. Ces investissements feront l'objet d'un amortissement calculé à un taux de 2%. Il sera pris en charge par le Dicastère du développement durable, de la mobilité, des infrastructures et de l'énergie (EG 117.00 Step).

Art. 2

L'indexation est déterminée sur la base de l'indice des prix à la construction du Mittelland.

Art. 3

Le Conseil général valide la planification financière des investissements dans le cadre de l'adoption du budget annuel.

Art. 4

Le Conseil communal est chargé de l'exécution du présent arrêté. Neuchâtel, le 18 mars 2024

AU NOM DU CONSEIL GENERAL: La présidente, Le secrétaire,

Johanna Lott Fischer

Marc Rémy

Discussion en second débat. Les articles premier à 8 de l'arrêté amendé ci-après étant adoptés, celui-ci est voté par 40 voix, contre 0 et 0 abstention.

ARRÊTÉ

CONCERNANT LA PERCEPTION DE LA TAXE D'ÉQUIPEMENT DES TERRAINS CONSTRUCTIBLES, DE LA TAXE DE FOUILLE ET LES ANCRAGES SOUS LE DOMAINE PUBLIC

(Du 18 mars 2024)

Le Conseil général de la Ville de Neuchâtel,

Vu la loi cantonale sur l'aménagement du territoire, du 2 octobre 1991, et son règlement d'exécution, du 16 octobre 1996,

Vu la loi cantonale sur l'utilisation du domaine public (LUDP), du 25 mars 1996,

Vu le règlement concernant les taxes et contributions d'équipement des terrains constructibles adopté le 3 septembre 2007 par le Conseil général de l'ancienne commune de Neuchâtel,

Vu le règlement concernant les voies publiques, les voies d'accès privées et les fouilles adopté le 9 septembre 1963 par le Conseil général de l'ancienne commune de Neuchâtel,

Vu les règlements de police adoptés les 29 avril 1996, 17 janvier 2000, 28 janvier 1966 et 14 mars 2005 par le Conseil général des anciennes communes de Corcelles-Cormondrèche, Neuchâtel, Peseux et Valangin,

Sur la proposition du Conseil communal,

arrête:

CHAPITRE 1: TAXE D'ÉQUIPEMENT

Article premier - Principe

Dans les secteurs déjà équipés ou partiellement équipés, les propriétaires participent aux frais des équipements existants par le paiement d'une taxe d'équipement.

Art. 2 - Faits donnant lieu à perception

- ¹ La taxe d'équipement est perçue pour toute construction nouvelle, agrandissement ou transformation importante lors de l'octroi du permis de construire.
- ² Par transformation importante, on entend tout changement d'affectation ou tous travaux qui nécessitent un complément ou une adaptation des équipements.
- ³ Une reconstruction après démolition est considérée comme une construction nouvelle.

Art. 3 – Montants par domaines

- ¹ La taxe d'équipement est composée des prix unitaires maximum suivants:
- 10 francs par mètre cube SIA construit pour les voies publiques (chaussées + trottoirs et éclairage public);
- 6 francs par mètre cube SIA construit pour les canalisations eaux usées;
- 5 francs par carré du diamètre en millimètres du branchement au réseau de distribution d'eau potable;
- Pour le réseau de distribution d'électricité, le prix de l'ampère triphasé est fixé dans le règlement ad hoc de Viteos SA.
- ² La TVA n'est pas comprise dans ces montants.
- ³ La taxe d'équipement est adaptée à l'indice suisse des prix à la consommation (base 100: octobre 2023).
- ⁴ Le Conseil communal fixe le montant de la taxe d'équipement.

Art. 4 - Affectation de la taxe

Le produit de la taxe d'équipement est comptabilisé et réparti aux comptes de fonctionnement des domaines concernés.

CHAPITRE 2: FOUILLE

Art. 5 - Taxe de fouille

¹ Lors de l'octroi d'un permis de fouille sur le domaine public communal, il est perçu un émolument de décision et de contrôle fixé comme suit:

Séance du Conseil général – Lundi 18 mars 2024

- taxe de base maximum 250 francs;
- fouille effectuée dans du revêtement superficiel (gravillonnage ou coulis bitumineux) posé depuis moins de 5 ans : maximum 25 francs par mètre carré;
- fouille effectuée dans un revêtement en béton, enrobé bitumineux ou tapis posé entre 7 et 15 ans: maximum 15 francs par mètre carré;
- fouille effectuée dans un revêtement en béton, enrobé bitumineux ou tapis posé entre 3 et 7 ans: maximum 30 francs par mètre carré;
- fouille effectuée dans un revêtement en béton, enrobé bitumeux ou tapis posé depuis moins de 3 ans: maximum 80 francs par mètre carré.
- ² Dans tous les cas, il sera arrondi au mètre carré supérieur.
- ³ Le Conseil communal fixe le montant de la taxe de fouille.

CHAPITRE 3: ANCRAGES SOUS LE DOMAINE PUBLIC

Art. 6 – Empiètement d'ancrages sous le domaine public

Le Conseil communal peut autoriser, à bien plaire, la mise en place d'éléments temporaires de consolidation qui empiètent sous le domaine public. Une taxe unique, calculée en fonction du nombre d'ancrages et de leur longueur, est perçue et ne dépasse pas 100 francs par ancrage et par mètre linéaire.

CHAPITRE 4: DISPOSITIONS FINALES

Art. 7 – Abrogations

- ¹ Le chapitre 2 Taxe d'équipement (articles 12 à 15) du règlement concernant les taxes et contributions d'équipement des terrains constructibles adopté le 3 septembre 2007 par le Conseil général de l'ancienne commune de Neuchâtel est abrogé.
- ² Sont également abrogées toutes dispositions antérieures contraires édictées dans les anciennes communes de Corcelles-Cormondrèche, Neuchâtel, Peseux et Valangin.

Art. 8 - Entrée en vigueur et exécution

- ¹ Le présent arrêté entre en vigueur avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2024. Il sera soumis à la sanction du Conseil d'État.
- ² Le Conseil communal est chargé de son exécution.

Séance du Conseil général – Lundi 18 mars 2024

Neuchâtel, le 18 mars 2024

AU NOM DU CONSEIL GENERAL: La présidente, Le secrétaire,

Johanna Lott Fischer

Marc Rémy

23-026

Rapport d'information du Conseil communal au Conseil général concernant la stratégie immobilière et la politique communale du logement

Mme Sarah Pearson Perret, rapporteure de la Commission du développement territorial, de l'économie, du tourisme et du patrimoine bâti, déclare :

- La commission s'est réunie à deux reprises – les 24 janvier et 4 mars derniers – pour discuter du rapport d'information.

En préalable au rapport, la commission avait été informée, à plusieurs occasions, sur le contenu et les résultats du mandat externe confié à une entreprise spécialisée. Ce mandat a permis l'évaluation complète du patrimoine financier de la Ville. Le travail effectué par l'entreprise mandatée a été salué par la commission.

L'évaluation du patrimoine de la Ville effectué par le mandataire externe a suscité des débats nourris au sein de la commission. Au vu des manquements constatés dans la gestion du patrimoine financier, et compte tenu des investissements nécessaires à l'assainissement, la commission a demandé au dicastère d'analyser d'autres formes de gouvernance et de les intégrer dans les réflexions stratégiques. Le rapport qui nous est présenté intègre ces éléments.

Concernant le rapport, les commissaires étaient majoritaires à déplorer l'état du parc immobilier en propriété de la commune et à reconnaître l'importance d'assainir rapidement ce parc. Si, pour les commissaires, le rapport a le mérite de faire une analyse exhaustive de la situation actuelle du parc immobilier, un certain nombre de questions en lien avec la stratégie du Conseil communal ont été portées à l'attention de la conseillère communale en charge.

Plusieurs commissaires ont relevé la situation peu acceptable du manque de rentabilité actuelle du parc immobilier et l'insuffisance des mesures envisagées par la commune pour le pallier. Ils ont regretté l'absence d'un plan d'action clairement défini et d'objectifs chiffrés.

Plusieurs commissaires ont relevé l'importance de dégager un bénéfice des revenus locatifs permettant de financer les investissements nécessaires à l'assainissement du parc, mais également la responsabilité des pouvoirs publics à assurer des logements pour les personnes à revenus modestes.

En ce qui concerne le volet social, l'absence de critères clairement définis en lien avec la stratégie d'attribution de logements à loyers abordables a été regrettée. Il a été noté le besoin d'avoir des instruments pour permettre une meilleure répartition des logements en fonction des besoins effectifs : en particulier, la question des grands appartements loués par des personnes âgées, et qui ne sont plus adaptés à leurs besoins, appartements dont des familles pourraient bénéficier. Le rôle central de la commune dans la mise à disposition de logements avec encadrement, de locaux pour encourager la vie associative et des structures d'accueil a également été relevé.

Les commissaires ont également relevé qu'il était important que la stratégie prenne en compte le développement de PPE et pose les jalons pour encourager les nouvelles formes de logements qui prennent mieux en compte les besoins de la population et de la durabilité, comme les coopératives d'habitation.

Les commissaires ont pointé la nécessité de rénover le parc de manière exemplaire d'un point de vue énergétique, et d'assurer l'adéquation de mesures prises avec la stratégie énergétique, notamment en lien avec le CAD.

Finalement, certains commissaires ont noté que la mise en œuvre de la stratégie ne nécessiterait pas de nouveaux EPT.

Une partie des réflexions et demandes des commissaires ont pu être intégrées dans la version finale du rapport. La conseillère communale a assuré que les demandes et les recommandations des commissaires seraient prises en compte par son service lors de la concrétisation du plan d'action et la mise en œuvre de la stratégie. Elle a relevé que cette mise en œuvre représentait un grand défi pour la commune, notamment de pouvoir mener une politique sociale tout en valorisant le patrimoine financier de la commune. Pour pouvoir financer cet assainissement, il faudrait également envisager de vendre certains biens selon des critères qui seraient définis dans le plan d'action.

Elle a rappelé le travail déjà effectué à ce jour en lien avec le développement d'appartements avec encadrement lors de rénovations, tout en rappelant que la difficulté résidait dans les exigences actuelles, lesquelles ne peuvent être atteintes qu'avec des constructions neuves. Un travail avec le Canton pour définir des standards pour les rénovations est en cours. Elle a également rappelé la volonté de son dicastère de développer des coopératives, tout en relevant que la Ville n'avait pas de terrain en main propre.

Une discussion a été menée sur l'opportunité de demander au dicastère de mieux prendre en compte les demandes émises par les commissaires et de renvoyer l'adoption de la stratégie à la prochaine législature. Au vu de l'échéance de certaines motions et du travail investi par la commission dans sa composition actuelle, celle-ci a estimé plus judicieux de présenter le rapport au Conseil général durant cette législature.

En conclusion, la commission a préavisé le classement des motions comme suit :

- à l'unanimité pour les motions nos 291, 334 et 343,
- par 8 voix pour et une abstention pour la motion n° 342.

La commission a préavisé favorablement le rapport à l'unanimité.

Mme Mila Meury, porte-parole du groupe VertsPopSol, déclare :

- Le groupe VertsPopSol a pris connaissance avec grand intérêt de ce rapport, qui est le fruit d'un travail important et concerté de la Commission du développement territorial, de l'économie, du tourisme et du patrimoine bâti.

La stratégie décrite dans ce document – bien qu'elle ne concerne que les bâtiments qui sont propriété de la Ville – aura un impact non négligeable sur l'entier du parc locatif neuchâtelois, pour autant que les propositions déclinées soient mises en œuvre.

En effet, si le groupe est globalement d'accord avec les principes stratégiques décrits, nous sommes passablement déçus de voir qu'ils sont sensiblement les mêmes que dans la stratégie approuvée en 2012 par notre Autorité, et que, malheureusement, rien n'a jamais été mis en place depuis tout ce temps. Le groupe se pose donc la question des dysfonctionnements internes au service qui créent une telle inertie pour l'application de la stratégie proposée en 2012 déjà.

Nous avons pris connaissance des désavantages que constituerait la gestion du patrimoine bâti par une fondation, ainsi que des raisons pour lesquelles cette option n'a pas été retenue. Nous regrettons que le Conseil communal avance la non-imposition comme un *avantage*, alors qu'elle

nous paraît être un *inconvénient* vu que cela constitue un manque à gagner pour les finances de la Ville.

Le statu quo ne semble pas non plus être idéal actuellement. En effet, il serait nécessaire que des changements aient lieu au sein de la gérance de la commune afin d'améliorer la qualité des services aux locataires, car plusieurs membres du groupe ont eu des retours très négatifs la concernant. Si l'amélioration de la qualité du service doit passer par l'engagement de personnel, nous soutiendrons cette proposition. C'est l'étape indispensable si nous voulons assurer que la stratégie proposée dans ce rapport soit réellement mise en œuvre, et que les futurs membres du Conseil général ne doivent pas lire un rapport similaire en 2036.

Le groupe apprécie l'analyse des bâtiments et de leurs locataires – qui donne un panorama de la situation actuelle – bien que nous ne partagions pas les conclusions qui en sont tirées par les économistes consultants. En effet, bien qu'un parc rénové pourrait, probablement, générer de meilleurs revenus pour la Ville, l'analyse des locataires qui occupent ces logements montre bien qu'en pratique, certains ménages ne pourraient pas supporter une importante augmentation des loyers. Aussi, le groupe s'inquiète du sort de ces ménages à bas revenus. Quelle part des logements rénovés restera-t-elle abordable pour ces personnes ? Les critères d'attribution des logements ne nous semblent pas clairs.

Notre groupe continuera de demander des parts minimales de logements à loyer abordable pour les bas revenus dans les projets de construction privés. Par ailleurs, il nous semblerait adéquat que la commune fasse labelliser une partie de ses logements par l'Office du logement, afin qu'ils restent accessibles à des personnes à bas revenus, telles que les bénéficiaires de prestations complémentaires, mais aussi les familles.

Pour lutter contre la hausse des loyers, il nous semble fondamental que la Ville ne soit pas la seule actrice à proposer des logements à loyers modérés, mais qu'elle trouve des moyens de contraindre les autres acteurs de l'immobilier à en faire de même.

Promouvoir les coopératives d'habitation est un outil efficace pour tendre vers une stabilisation ou une baisse des loyers, et retirer des logements des mains des propriétaires spéculatifs, qui n'ont que pour intérêt d'augmenter leurs rentes.

Nous divergeons également sur une autre conclusion de l'analyse disant que nous devrions construire des logements plus grands. Les experts veulent générer une demande pour attirer les familles en mettant sur le marché des appartements de 4 pièces et plus. Or, nous estimons que nous ne devons pas simplement combler un manque, mais réfléchir à l'avenir du parc pour les décennies à venir. Avec une population

vieillissante et des ménages toujours plus petits, il nous semble qu'un investissement trop axé sur ce type de biens ne permettra pas de répondre à l'ensemble des besoins de la population et à la préservation des ressources en sol. De plus, nous aurions aimé recevoir des chiffres clairs sur le nombre de logements que possède la commune – proportionnellement au nombre de logements totaux sur le territoire – ainsi qu'une typologie de ceux-ci, soit le nombre de pièces, le type de bien, etc.

Par ailleurs, le Conseil communal reste flou au chiffre 5.1.1 « Diversifier le parc de logements pour renforcer l'attractivité ». Le groupe VertsPopSol est inquiet : à Neuchâtel, il y a déjà beaucoup de villas urbaines, et nous ne pouvons plus tolérer la construction de logements chers pour les plus riches, alors que les appartements petits et bon marché s'arrachent et sont souvent mal entretenus par des propriétaires qui savent que leur bien sera loué à n'importe quelles conditions.

L'analyse indique que Neuchâtel se compose d'une proportion plus élevée de villas individuelles que certaines villes de taille équivalente. Le Conseil communal envisage-t-il de freiner, à l'avenir, la construction de ce type de logement ?

Le rapport est également très flou en ce qui concerne la vente de biens. Notre groupe tient à rappeler que nous sommes généralement opposés à la vente du patrimoine communal. Si certaines circonstances peuvent justifier que l'on se sépare de quelques biens précis – même si, dans la majorité des cas, nous préférons un DDP – le groupe ne souhaite en aucun cas donner l'impression d'un blanc-seing au Conseil communal.

De plus, le Conseil communal peut-il préciser quelle sera la part des biens qui seront cédés en DDP et celle des biens qui seront simplement vendus? Plus largement, nous souhaiterions savoir si la Ville dispose d'une liste précise de tous les biens immobiliers qu'elle possède et si celle-ci pourrait être mise à disposition du public.

Bien que nous soyons conscients que le Conseil communal est compétent pour la vente de biens, nous souhaitons l'inviter à consulter, en amont, les commissions pertinentes – telles que la DTETPB et la CoFi, au minimum – afin d'éviter que nous apprenions une vente par voie de presse.

Concernant la location de surfaces commerciales, nous espérons que la Ville ait tiré les conclusions de la fermeture de plusieurs commerces qui s'adressent à une population aisée au centre-ville, tels que le restaurant de la place des Halles. Nous pensons qu'il serait plus approprié de proposer des locaux à des commerçants soucieux de s'adresser à toutes et tous, et qui proposent des produits locaux et durables.

Le groupe VertsPopSol restera également attentif à la rénovation des bâtiments, laquelle devrait être, selon lui, orientée au maximum vers l'économie des ressources.

Le rapport soutient, à plusieurs reprises, que la stratégie immobilière veut renforcer la durabilité, mais il ne dit pas sur quels critères, ni sur quels niveaux d'exigence. Au vu de la qualité vétuste du patrimoine bâti, de simples rénovations ne suffiront pas à limiter la perte d'énergie, et donc à répondre à l'urgence climatique.

D'ailleurs, une partie du groupe est d'avis qu'entre les quelque 2'000 nouveaux logements prévus ces 6 prochaines années et les possibilités de densification douce et d'optimisation du tissu bâti, la commune sera largement équipée pour accueillir les 6'000 nouvelles habitantes et nouveaux habitants qu'elle souhaite attirer dans les 20 prochaines années. Il n'est donc pas nécessaire de construire sur tous les terrains libres en mains de la Ville : ceux-ci peuvent être préservés pour la nature et la biodiversité.

Dans ce rapport et dans nos discussions, il a beaucoup été question de logements. Toutefois, environ la moitié des biens concerne d'autres catégories : parmi ceux-ci se trouvent des maillons essentiels de la commune, comme le bâtiment de l'AMAR ou le Centre des loisirs, par exemple. Ces biens ne pourraient probablement pas faire l'objet d'une augmentation de loyer, et encore moins d'une vente.

Avant de conclure, nous ne pouvons nous empêcher de faire une remarque au niveau de la page 67, où il est indiqué qu'il faut identifier les services manquants. Parmi les exemples cités, les *écoles internationales* viennent juste après les parascolaires et les crèches : comme si les écoles publiques ne faisaient pas partie de nos priorités au sein de la commune.

En conclusion, le groupe trouve que les tendances proposées dans le rapport vont dans le sens que nous souhaitons, mais que les actions pour les mettre en œuvre auraient pu être plus explicites. Autrement dit, ce rapport fait un bon état des lieux, sans pour autant proposer de réelles perspectives. De plus, nous regrettons que ce type d'analyse soit effectué par le même cabinet de consultants : un regard neuf nous aurait peut-être apporté de nouvelles pistes par rapport à 2012.

Enfin notre groupe déposera **deux postulats**, l'un traitant du contrat de performance énergétique – qui semble être un outil particulièrement adapté pour le patrimoine de la commune – l'autre des bourses d'échange de logements, qui pourraient permettre une meilleure répartition de ceux-ci.

Il y a un véritable intérêt public pour l'ensemble de la population d'avoir un marché d'appartements à loyer modéré pour encourager les

déménagements des personnes plus âgées : en effet, celles-ci peuvent souvent rester dans un grand logement familial, étant donné que c'est moins onéreux qu'un nouveau loyer, dont les rendements sont élevés ou abusifs au profit des propriétaires.

Concernant les motions – et plus particulièrement celle sur les logements pour les personnes âgées – il nous semble indispensable de construire des appartements protégés pour nos aînés. Néanmoins, il serait aussi intéressant de proposer des logements intermédiaires, c'est-à-dire accessibles aux personnes à mobilité réduite.

Notre groupe acceptera, à une petite majorité, la prise d'acte de ce rapport. Les réponses à nos questions en décideront peut-être certains qui s'abstenaient lors de la séance de préparation. Nous accepterons le classement des motions nos 291, 334 et 342. Nous refuserons celui de la motion no 343, dont la réponse n'est pas du tout celle attendue.

Avant de conclure, je souhaiterais que le Conseil communal réagisse au communiqué de presse de l'Association de Quartier Serrières Bouge, l'AQSB. En effet, ce communiqué sous-entend que la Ville s'apprête à céder une quinzaine de logements déjà partiellement rénovés à la rue des Battieux. Qu'en est-il dans les faits ?

Au même titre que l'AQSB, je tiens à rappeler que les lieux culturels et associatifs, soit les maisons de quartier qui sont en mains de la Ville – je pense à l'AMAR, dans ce cas-là – ne soient pas vendues et ne fassent pas, par la suite, l'objet de pur profit. N'oublions pas ce qui s'est passé avec les anciennes usines Suchard dans le même quartier.

M. Jules Aubert, porte-parole du groupe PLR, déclare :

- Le groupe PLR a pris connaissance du rapport n° 23-026 avec grand intérêt et remercie le Conseil communal et ses services pour la grande qualité du travail effectué.

En préambule, nous formulons le souhait que ce rapport – qui remplace le programme établi par la Ville de Neuchâtel en 2012 – puisse prévoir, au-delà du dessein politique, un plan d'action réfléchi qui permette à notre commune de jouer le rôle qui est le sien en matière de domiciliation et de logement.

En effet, les idées articulées dans ce rapport sont enthousiasmantes et viennent pallier des carences accumulées depuis maintenant trop longtemps. Cet immobilisme, qui flirte avec une forme de pétrification en matière d'assainissement du patrimoine financier, contraint nos autorités à agir désormais avec une forme d'urgence. Nous remercions ainsi le Conseil communal d'avoir repris en main le parc immobilier de la

commune, pour réfléchir à son avenir et aux transformations dont il doit faire l'objet dans les décennies à venir.

Nous saluons également la démarche de l'Exécutif, qui a pleinement intégré le Législatif aux réflexions qui définissaient les contours que devait prendre cette politique, en consultant régulièrement la commission du dicastère. Le rapport qui nous est soumis est un reflet fidèle des discussions et des questionnements abordés pendant les nombreuses séances. Ce travail est donc déjà le fruit d'une forme de consensus politique : chaque groupe a pu faire valoir ses préoccupations et ses inclinations quant à la stratégie à mettre en place dans ce domaine.

Loin d'un combat stérile entre des positions tranchées, ce rapport est symptomatique d'une capacité des uns et des autres à penser l'avenir de notre parc immobilier, en tenant compte de ses contingences et en cherchant à trouver des équilibres entre la dimension sociale que doit défendre notre commune et son corollaire, la rentabilité, indispensable outil pour assurer le financement des rénovations et la prise en charge d'une politique d'aide.

Les différents axes développés par ce rapport témoignent bien des enjeux actuels de notre société. En tant que collectivité publique, notre commune se doit de montrer l'exemple, tant en matière d'assainissement de son patrimoine bâti que de politique immobilière, en s'abstenant de participer au contexte de spéculation et de hausse exagérée des loyers. En cela, ce rapport démontre bien la volonté de la Ville d'incarner cette modération, en tenant compte des besoins pluriels de la population.

La volonté affichée dans ce rapport de préserver le patrimoine existant et de le rénover satisfait également notre groupe : attachés à la dimension historique du parc de la commune, nous sommes rassurés de savoir qu'il sera remis en état et sauvegardé.

L'enjeu principal de ce rapport – et le plus politique, assurément – est celui de placer un curseur qui tienne compte des intérêts sociaux, environnementaux et économiques. Ces préoccupations sont intrinsèquement liées, de sorte qu'il convient de les penser comme un tout. Notre collectivité publique, pour jouer son rôle d'exemplarité en matière de durabilité, devra investir des sommes extrêmement importantes, dans les années à venir, pour rénover l'ensemble du patrimoine financier : elle devra donc pouvoir dégager des revenus plus importants de son parc que ce qu'elle en retire actuellement.

Dans le même temps, elle doit garantir un fonctionnement qui réponde aux besoins des citoyens dans leur diversité. L'état et le rendement du patrimoine financier sont aujourd'hui pour le moins inquiétants. Le rapport établit que si notre commune souhaitait s'aligner sur les prix du marché, elle pourrait augmenter son rendement de 69 %. Il est évident qu'au vu de la vétusté du parc, il est illusoire d'imaginer – ni même souhaitable – arriver à une telle augmentation à court terme.

Néanmoins, une réflexion politique d'envergure devra nous amener à délimiter la manière d'atteindre un rendement qui nous permette de financer l'assainissement des bâtiments et la réduction des émissions de gaz à effet de serre. L'investissement de 200 millions prévu par Viteos pour doter la commune du chauffage à distance et l'agenda de ces travaux devront évidemment être pris en compte pour planifier ces rénovations. Ainsi, s'il est souhaitable que notre collectivité publique ne joue pas le jeu de la surenchère en matière immobilière et qu'elle adopte une politique sociale claire, elle ne pourra se dispenser d'augmenter, en partie, le rendement de ses biens.

Afin de rationaliser les investissements que devra inévitablement engager la Ville, il était important de déterminer quelles politiques publiques elle souhaitait porter. Le rapport fait mention d'un certain nombre de mesures de désinvestissement de certains biens qui ne répondent pas aux besoins de notre collectivité publique et qui grèveraient le projet global d'investissements somptuaires.

Ainsi, notre groupe soutient le choix exprimé d'optimiser le portefeuille immobilier, afin qu'il réponde à la stratégie générale en matière de politique du logement, de domiciliation et de promotion économique. Il serait néanmoins souhaitable que le Conseil général puisse avoir, à moyen terme, une vision des biens concernés par une vente, même si ceux-ci sont peu nombreux.

L'enjeu portera donc bien sur la manière de valoriser les biens qui auront pu être rénovés, afin que les revenus locatifs tiennent mieux compte du marché. En outre, la situation actuelle qui voit des bénéficiaires, dont la situation financière ne justifie pas de mesures d'accompagnement, profiter de biens attractifs à des prix défiant toute concurrence pose problème. La solution définie par le Conseil communal pour revaloriser son patrimoine n'est pas la plus évidente à mettre en place pour assurer une rentabilité, mais elle est sans doute la plus sociale.

Ainsi, le fait de définir une part de logements dont les loyers resteront abordables – et qui répondent aux normes de l'aide sociale – permettra d'assurer une diversité d'offres au sein du parc de la commune. L'établissement de critères liés au taux d'effort permettra de circonscrire les besoins de chacun et la capacité de la Ville à y répondre. Les équilibres à mettre en place seront donc le fruit de compromis et de nuances, afin d'assurer une correspondance harmonieuse entre garanties sociales et environnementales, et les inévitables ressources financières dont il faudra pouvoir disposer pour pérenniser cette stratégie.

En ce qui concerne le type de gouvernance, notre groupe était intéressé par certaines formules qui nous ont été présentées, notamment celles qui disposaient que le patrimoine financier aurait pu être cédé à des entités de droit privé. Ces solutions auraient eu le mérite de rendre plus lisibles les problématiques de déficit structurel dont nous souffrons dans notre commune : ainsi, certains artifices comptables liés à la revalorisation du patrimoine financier n'auraient plus pu masquer la dimension des efforts que nous serons inévitablement conduits à entreprendre ces prochaines années.

Néanmoins, les arguments exposés par le Conseil communal concernant les difficultés d'obtenir des prêts avantageux, ainsi que les écueils auxquels nous aurions pu nous trouver confrontés en termes d'investissement et d'autofinancement, nous ont convaincus qu'il était important de conserver un statu quo en matière de gestion du patrimoine financier. En outre, notre groupe est également sensible à la question de la transparence démocratique et au fait de pouvoir conserver la main sur la stratégie communale de politique du logement.

La gérance communale aura donc fort à faire ces prochaines années. Aussi, nous tenons d'ores et déjà à remercier les personnes qui y travaillent pour leur essentielle contribution à la remise en état d'un patrimoine qui, faute d'avoir fait l'objet de l'attention nécessaire ces dernières années, devra opérer une mue dans des temps records et avec des ressources encore mal délimitées.

Il y aurait encore beaucoup à dire sur un rapport si dense et d'une telle importance. Toutefois, nous nous contenterons d'aller à l'essentiel, en soulevant encore quelques points qui nous semblent devoir faire l'objet d'une attention particulière. Tout d'abord, nous saluons la volonté de la commune de vouloir mettre un logement issu du patrimoine financier à disposition des ménages contraints de quitter leur appartement en raison de rénovations conséquentes.

Nous accueillons également favorablement la politique d'acquisition que souhaite mener la Ville pour mener à bien ses politiques publiques, comme la volonté de diversifier le parc de logements pour renforcer l'attractivité de notre commune. Il est prépondérant de pouvoir s'assurer de répondre aux besoins de toutes les catégories de population, et de viser à combler certains manques. A ce titre, nous ne pouvons qu'encourager les prises de contact du Conseil communal avec les partenaires privés, pour les sensibiliser aux différents besoins qui se font sentir dans la commune, que ce soit en termes de logements d'utilité publique ou avec encadrement, mais aussi de biens de haut standing et de PPE.

Tout cela participera à développer l'autre axe de ce rapport, qui est la politique de domiciliation, et contribuera, à l'avenir, à augmenter les revenus pour notre collectivité publique, laquelle sera dès lors en mesure de mener à bien la stratégie définie en termes de politique publique.

Avant de conclure, le groupe PLR souhaiterait connaître le rendement du patrimoine financier de la commune, indépendamment de l'état locatif. En d'autres termes, nous souhaiterions savoir combien nous coûte ou nous rapporte le patrimoine financier, en tenant compte de l'ensemble des frais liés à la gérance du parc immobilier.

Vous l'aurez compris, le groupe PLR prendra acte de ce rapport avec enthousiasme et remerciements pour le travail réalisé. A toutes fins utiles, il soulignera encore l'importance de développer une certaine rentabilité du parc immobilier de la commune, seul moyen d'assurer la pérennité des investissements qui devront être conduits ces prochaines années, ainsi que la poursuite d'une politique sociale. Notre groupe acceptera également le classement des différentes motions.

Mme Sarah Pearson Perret, porte-parole du groupe vert'libéral, déclare :

- Le groupe vert'libéral a pris connaissance du rapport concernant la stratégie immobilière et la politique du logement. Si le travail d'analyse et d'état des lieux lui paraît très complet et bien exécuté, il est surpris – pour ne pas dire consterné – du peu d'avancement sur la thématique. Pour notre groupe, les objectifs de la stratégie immobilière validée par le Conseil général en 2012 étaient clairs. Ils étaient le résultat d'un long processus et de débats nourris. Nous voilà 12 ans plus tard à refaire les mêmes constats sans avoir de véritables mesures à proposer pour y faire face. Comment est-ce possible ?

Malgré une décision politique claire avec l'adoption de la stratégie en 2012, la situation du parc immobilier de la commune a continué à se dégrader de manière significative : le déficit d'entretien, notamment, est très important, et ceci nous inquiète fortement. Le taux de vacance à 11,7 % est dix fois supérieur à celui du marché, et les revenus actuels sont de 69 % inférieurs à ce qu'ils pourraient être si les loyers étaient adaptés aux loyers du marché. Evidemment, au vu de l'état de vétusté de certains biens, il est difficile d'imaginer adapter les loyers à ces prix actuellement.

Ce constat doit nous alarmer et ce cercle vicieux doit être brisé. En tant que commune, nous avons aussi le devoir d'exemplarité, notamment en lien avec l'assainissement énergétique. Pourtant, nous en sommes très, très loin. Nous saluons donc la décision du Conseil communal, en fin d'année 2023, d'investir 27,3 millions dans cet assainissement énergétique.

Nous avons une question à ce sujet : nous souhaiterions savoir quelle est la période envisagée pour l'utilisation de ce crédit-cadre et quelle part ce montant représente par rapport à l'ensemble des coûts estimés pour l'entretien nécessaire du patrimoine financier.

Revenons-en au rapport : celui-ci fait le constat et livre une analyse étayée de l'état de notre parc immobilier, ce dont nous remercions le Conseil communal. Nous aurions cependant souhaité trouver des objectifs chiffrés, ainsi qu'un vrai plan d'action qui montre le chemin pour sortir de la situation critique actuelle. Actuellement, le rapport est une liste d'intentions. La proposition de laisser le soin au Conseil communal d'élaborer le plan d'action sans impliquer le Conseil général ne nous convainc pas, au vu de la difficulté de l'Exécutif à concrétiser la dernière stratégie adoptée.

Notre groupe est d'avis que le patrimoine financier doit avoir comme vocation de dégager un revenu, et la stratégie ne répond clairement pas à cette attente. Face aux manquements dans la gestion du patrimoine, nous sommes confrontés à devoir nous séparer de certains biens pour pouvoir financer la mise en conformité d'autres biens : au vu des loyers pratiqués, les embûches seront nombreuses pour pouvoir véritablement financer les assainissements nécessaires.

Nous cherchons également à façonner la politique sociale à travers la stratégie, alors que l'objectif principal doit être un patrimoine bien géré, permettant de dégager des moyens pour financer, notamment, notre politique sociale. Dans la proposition du Conseil communal de définir une part de logements destinée à la population à bas revenus, nous nous demandons comment les critères d'attribution seront définis, mais également comment la mise en œuvre et le suivi seront concrétisés.

En revanche, nous soutenons l'axe stratégique de l'exemplarité en termes de durabilité. Nous sommes cependant un peu critiques vis-à-vis de la gouvernance choisie pour accompagner cette stratégie, c'est-à-dire le quasi-statu quo. Certes, les autres options envisagées — comme la fondation — avaient des inconvénients non négligeables. Néanmoins, au vu de la situation actuelle, il sera très important d'analyser de près quelles structures seront nécessaires pour garantir le financement et la mise en œuvre des mesures d'assainissement du parc immobilier.

Passons maintenant à la vision politique du Conseil communal en lien avec la politique communale du logement sur le territoire fusionné. Nous partageons l'analyse de l'importance de diversifier le parc de logements, notamment pour les familles et les aînés, comme le besoin de s'assurer que les services nécessaires à leur établissement et leur encadrement soient pris en compte. Nous voyons, dans le développement de coopératives d'habitations et d'habitants, une réelle plus-value pour la

population, mais également pour un développement sociétal en adéquation avec les besoins et défis actuels. Le plan d'action devra se doter d'objectifs chiffrés, pour que la concrétisation de cette vision puisse être suivie.

Pour conclure, notre groupe apprécie l'important travail fourni par le Conseil communal et ses services, pour nous fournir cet état des lieux de notre politique en lien avec notre patrimoine financier et la politique communale du logement. Notre avis est mitigé sur la pertinence des axes stratégiques choisis pour l'assainissement du patrimoine bâti. Nous avons des doutes que ces axes, sans priorisations ni objectifs chiffrés, nous permettront de renverser la situation actuelle insatisfaisante.

Nous restons également sceptiques quant à la méthode choisie pour la phase de concrétisation. Au vu de la situation actuelle, nous pensons que le Conseil général, via sa commission, doit être informé et impliqué dans les discussions autour du plan d'action et sa concrétisation. Les défis sont très importants, et nous ne pouvons pas nous retrouver dans 10 ans à faire le même constat qu'aujourd'hui. Notre commune a un patrimoine bâti qu'il faut préserver, entretenir et léguer aux générations futures, et il est de la responsabilité commune du Conseil communal et du Conseil général de le garantir.

Notre groupe prend acte du rapport et soutiendra le classement des motions nos 291, 334, 342 et 343.

M. Jonathan Gretillat, porte-parole du groupe socialiste, déclare :

- Autant le dire d'emblée, le groupe socialiste est très satisfait du riche et ambitieux rapport d'information soumis à notre approbation ce soir. Après le premier rapport de politique immobilière et du logement adopté à l'unanimité du Conseil général en mai 2012 – lui-même issu des travaux d'une commission spéciale du Conseil général que j'ai eu le plaisir de présider à l'époque – il était temps de remettre une couche de peinture à l'édifice. D'autant plus que le précédent rapport n'a malheureusement jamais véritablement été appliqué par le Conseil communal.

Avant d'aborder le fond du rapport, je tiens, au nom du groupe socialiste, à saluer la manière et le processus qui ont présidé à son élaboration. En effet, le Conseil communal, par l'intermédiaire de sa cheffe de dicastère, Mme Violaine Blétry-de Montmollin, a d'emblée souhaité associer étroitement la commission du dicastère aux réflexions et travaux de longue haleine menés au sein des services. Cela s'est fait d'une manière très constructive, avec des échanges de qualité et nourris, un travail collaboratif entre Exécutif et Législatif, des débats intéressants, un esprit de consensus et une plus-value certaine. Au final, on aboutit à un rapport

de qualité, qui induit une véritable stratégie, et qui devrait inspirer le Conseil communal pour d'autres dossiers.

Sur le fond, ce nouveau rapport présente de manière claire les objectifs principaux de notre politique communale du logement, ainsi que de la gestion du parc immobilier de la Ville. Les axes développés, les solutions et moyens esquissés pour parvenir à les concrétiser – qui devront encore faire l'objet d'un plan d'action plus détaillé – permettent, à ce stade, que les préoccupations des différents groupes politiques soient toutes prises en considération.

Chaque bord politique devrait pouvoir s'y retrouver, autour d'un objectif d'intérêt général partagé : celui d'assurer une offre de logements variée pour toutes et tous, financièrement accessibles, tout en assurant une rentabilité suffisante et permettant d'accompagner un développement résidentiel équilibré de notre commune sur le long terme. Avec, pour chacun des groupes, des accents particuliers auxquels le Conseil communal devra être particulièrement attentif dans la phase de concrétisation qui nous attend désormais.

Ainsi, le groupe socialiste est particulièrement sensible aux problématiques du coût des loyers et de la pénurie de logements qui frappe notre commune et, de manière plus générale, notre région. Il est impératif de lutter, avec la plus vive énergie, contre les conséquences sociales et les effets pervers des problématiques que sont la spirale à la hausse généralisée des loyers, la difficulté pour chacun-e de trouver un logement à un loyer juste, ainsi que la spéculation immobilière.

Pour répondre à ces enjeux, le groupe socialiste est convaincu qu'avec la concrétisation de la stratégie proposée, notre Ville doit devenir un véritable acteur immobilier. En cela, directement ou indirectement – c'est-à-dire, notamment, par des coopératives ou d'autres maîtres d'ouvrage d'utilité publique – la Ville doit, non seulement, assurer un entretien régulier et durable de son patrimoine immobilier, mais également s'atteler à l'étendre et à le développer. Pour cela, la Ville doit mettre à profit les outils fonciers et d'aménagement du territoire à sa disposition, tels que le droit de superficie, la densification ou d'autres modifications de sa planification, notamment – et en particulier – dans le cadre de la révision prochaine du PAL. Cela devra particulièrement être le cas pour la définition des zones, avec fixation d'objectifs en matière de logements à loyer abordable et d'appartements avec encadrement pour seniors.

La Ville devrait également être proactive dans l'acquisition de terrains ou de biens immobiliers, éventuellement pour les céder ensuite en droit de superficie à des coopératives ou à d'autres structures à but d'utilité publique. En ce sens, nous espérons vivement que le Conseil communal n'oubliera pas de concrétiser la réflexion autour des coopératives

d'habitation et d'habitants, qui était pourtant au cœur du précédent rapport de 2012.

En parallèle, à moyen terme, et en application de la nouvelle stratégie qui nous est proposée, la Ville devra être attentive à mettre en place une véritable politique sociale du logement, en particulier s'agissant de définir la part et la typologie de logements — qui devront demeurer à loyer modéré — ainsi que les critères d'attribution des logements en mains de la Ville.

En œuvrant pour un marché du logement équilibré et non spéculatif, où chaque habitant-e peut trouver à se loger à des conditions décentes, notre Ville contribuera à améliorer la situation financière, l'autonomie et la dignité des personnes les plus défavorisées, tout en améliorant le pouvoir d'achat des locataires résidant dans notre commune. Dès lors, nous voyons tout l'intérêt d'une politique sociale du logement réfléchie et bien planifiée.

En parallèle, il faudra veiller à ce que l'exécution de cette stratégie évite une gentrification de certains quartiers. Nous sommes en effet très attachés à l'idée de garantir la plus grande mixité, à la fois sociale et intergénérationnelle, au sein de chaque quartier, voire même, dans l'idéal, au sein des immeubles appartenant à la Ville.

Vu que le rapport a répondu de manière sérieuse à la plupart des demandes d'étude qui résultaient des différentes motions et postulats adoptés par le Conseil général, notre groupe acceptera les classements proposés, sous réserve de celui de la motion n° 342, pour lequel il sera partagé. En effet, certains d'entre nous estiment que ce n'est que lorsque le Conseil communal aura appliqué concrètement, dans le cadre du futur projet de PAL, les enjeux en lien avec les appartements avec encadrement pour seniors, que nous pourrons considérer le travail comme abouti.

Je terminerai mon intervention à titre plus personnel, pour dire que c'était à la fois un honneur et un plaisir d'avoir présidé la commission du dicastère au cours de ses travaux. Je tiens vraiment à saluer le climat particulièrement constructif et positif qui a toujours régné au sein de notre commission. Je tiens encore à remercier tout particulièrement le Conseil communal — par l'intermédiaire de la cheffe du Dicastère du développement territorial et du patrimoine bâti — pour son très fructueux partenariat, ainsi que les collaboratrices et collaborateurs des services concernés. Je formule le vœu que les prochaines autorités communales sauront s'en inspirer, pour qu'il en soit de même avec les dossiers présentant des enjeux importants pour notre Ville.

C'est donc dans cet esprit positif, et avec la claire volonté de relever les nombreux défis qui nous attendent en matière de politique immobilière et du logement, que le groupe socialiste prendra acte, à l'unanimité, du présent rapport d'information.

Mme Violaine Blétry-de Montmollin, responsable du Dicastère du développement territorial, de l'économie, du tourisme et du patrimoine bâti, déclare :

- En premier lieu, je tiens à remercier l'ensemble des groupes pour leur lecture détaillée de ce rapport et l'accueil plutôt positif qui lui est globalement réservé. Merci également à la commission liée à mon dicastère, qui a accompagné les différentes étapes de la préparation de cette stratégie, comme cela vient d'être rappelé.

Plusieurs groupes l'ont relevé : le précédent rapport sur ce sujet avait été soumis au Conseil général de la Ville de Neuchâtel il y a 12 ans. Bien que certaines orientations principales, validées à l'époque par le Législatif, restent toujours pleinement d'actualité – elles sont d'ailleurs reprises dans ce qui vous est proposé aujourd'hui – une mise à jour était nécessaire.

Cette mise à jour est tout d'abord nécessaire suite à la fusion. En effet, le territoire de la commune n'est plus le même que celui concerné par le rapport de 2012, notamment avec des enjeux en termes d'immobilier et de logement propres à chaque quartier et à chaque localité. De plus – et je ne vous apprendrai rien – le contexte économique, immobilier, climatique, démographique et sociétal a fortement évolué durant ces 12 dernières années.

Notre commune se trouve aujourd'hui à un moment charnière pour intégrer l'ensemble de ces enjeux dans ses planifications et dans ses actions. Avec des programmes d'entretien et d'assainissement énergétique des bâtiments de près de 60 millions pour les années à venir – avec deux crédits, un pour le PF et un autre pour le PA – avec cette stratégie énergétique ambitieuse – qui vous sera présentée tout à l'heure – le projet de territoire et la révision du PAL encore en cours, ainsi que les mesures que nous devrons prendre pour tenir compte également du vieillissement démographique, l'ensemble de ces politiques publiques arrive au bon moment pour planifier ensemble, de manière cohérente et harmonieuse, l'avenir de notre commune.

Le présent rapport complète donc ce dispositif, en traitant spécifiquement les aspects de stratégie immobilière qui concerne les bâtiments en mains de la Ville, ainsi que les aspects de politique du logement qui concerne, elle, l'ensemble des bâtiments sis sur le territoire communal.

Séance du Conseil général – Lundi 18 mars 2024

Les orientations qui vous sont proposées s'appuient sur des constats étayés et chiffrés, ce qui n'avait pas été fait jusqu'ici et qui est essentiel pour définir notre positionnement en tant que collectivité publique.

Ce rapport stratégique débouchera ensuite – vous l'avez bien compris – sur un plan d'action opérationnel détaillé, qui permettra de s'assurer que les mesures définies dans ce rapport soient bel et bien réalisées.

Je pourrais, évidemment, disserter un temps certain – ou un certain temps – sur ces enjeux, qui sont centraux pour l'avenir de notre commune. Néanmoins, au vu du programme chargé de notre soirée, j'en viens directement à vos questions, en commençant par celles du groupe vert'ilbéral.

Comme vous le relevez, ce rapport établit un constat, et fixe des orientations et une vision, qui sont déclinées en différentes mesures. Il est déjà touffu avec ces informations, et nous avons décidé de ne pas inclure de chapitre supplémentaire concernant des indicateurs permettant un suivi de son application.

En effet, nous voulons que ce rapport reste à un niveau stratégique. Vous avez cependant pleinement raison : ces éléments devront être repris dans le plan d'action opérationnel qui suivra ce rapport.

Concernant le retour sur l'application de la stratégie immobilière et du logement votée en 2012, le troisième chapitre du rapport reprend cette question en présentant des constats, notamment concernant les bâtiments propriété de notre Ville, au chapitre 3.1.

Pour ce qui est de l'analyse de l'offre de logements sur l'ensemble du territoire communal, il nous semble que ces éléments sont bien décrits au chapitre 3.2, avec une vision qui ne concerne pas que les bâtiments de la Ville.

Le crédit voté par le Conseil communal concernant l'entretien et l'assainissement énergétique du patrimoine financier s'élève à 27,3 millions, cela a été relevé. Il porte sur les années 2024 à 2027, soit pour 4 ans.

Il inclut des études qui permettront de définir le montant global à investir par la Ville pour l'entier de son parc, tant pour le patrimoine financier que pour le patrimoine administratif, pour lequel le Conseil communal a aussi débloqué une trentaine de millions.

Je ne vais pas me risquer ce soir à vous donner un chiffre sur le montant nécessaire à l'assainissement de ces deux patrimoines, mais nous pouvons d'ores et déjà vous dire qu'il se montera à plus de 200 millions de francs d'ici 2040 et les objectifs fixés par le Canton. Les défis sont donc

grands et les crédits-cadres seront encore nombreux à passer devant votre Autorité.

J'en viens aux questions et remarques du groupe VertsPopSol. Tout d'abord, la volonté de favoriser la mixité sociale est au cœur de ce rapport, ainsi que du projet de territoire qui vous a été présenté à l'automne 2023. Le Conseil communal est convaincu que la politique du logement a un rôle essentiel à jouer pour faire vivre ensemble de manière harmonieuse la population neuchâteloise dans les différents quartiers. C'est d'ailleurs la raison pour laquelle nous fixons avec vous des critères de mixité sociale, notamment pour les projets d'une certaine ampleur qui se développent actuellement sur le territoire communal.

Evidemment, je ne peux que prendre acte du fait que vous ne voyez pas d'éléments nouveaux dans ce rapport. Néanmoins, je me permets de relever – avec un certain sourire – que, à tout le moins, les constats chiffrés, l'ampleur des montants consacrés à l'assainissement énergétique, l'analyse du modèle de la gérance communale, ainsi que la définition des mesures concrètes sous cette forme sont, il nous semble, des éléments inédits pour la Ville.

Par ailleurs, je vous confirme que la présente stratégie vise, à la fois à répondre à la demande de la population en termes de logements et à mettre en cohérence cette offre avec les défis qui sont devant nous, notamment en lien avec le vieillissement démographique, le changement climatique et le vivre-ensemble.

Vous demandez également quelques informations supplémentaires sur le nombre et le type de logements en mains de la commune. Nous les avons transmises en commission, je les répète ici.

La Ville détient 387 logements du patrimoine financier. Cela représente entre 1 et 2 % de l'entier de l'offre de logements du territoire communal. Concernant les catégories de logements mis en location par la gérance communale, nous avons un descriptif détaillé de la répartition des typologies, dont la lecture complète pourrait être quelque peu fastidieuse ce soir. Néanmoins, en résumé, le parc de logements en mains de la Ville de Neuchâtel est composé :

- d'environ 15 % de logements de 1 pièce et de 1,5 pièce,
- d'environ 20 % de 2 pièces et de 2,5 pièces,
- d'environ 34 % de 3 pièces et de 3,5 pièces,
- ainsi que de 23 % de 4 pièces et de 4,5 pièces.

Les 10 % restants se répartissent entre des typologies plus grandes, des studios ou des villas. Ces dernières – pour ceux que cela intéresse, et

comme je l'ai dit en commission – ne représentent que 2 % des biens en mains de la Ville.

Concernant le descriptif des locataires qui habitent dans les logements propriété de la commune, il nous semble que ces éléments sont décrits de manière détaillée au chapitre 3.1.4 « Catégories des locataires de la Ville de Neuchâtel », chapitre qui a été établi en collaboration avec le Service cantonal de la statistique, que je profite de remercier ici.

Concernant les critères pour l'accès aux logements de la Ville, plusieurs principes sont fixés dans l'annexe 10.3, et je ne crois pas qu'il existe de critères particuliers émanant du Canton. Par contre, nous allons évidemment approcher la déléguée cantonale au logement, pour savoir si nous pouvons reprendre certains critères permettant de labelliser des logements, comme vous l'avez demandé. Certains le sont déjà et d'autres le seront demain.

Concernant l'interrogation du groupe PLR sur la rentabilité réelle de la gérance, il ne s'agit pas d'une question évidente. En effet, les dépenses concernant les bâtiments sont incluses, à la fois dans le compte des investissements et dans le compte de fonctionnement. En plus de cela, des équipes complémentaires travaillent dans deux services différents, à la fois sur le patrimoine administratif et sur le patrimoine financier.

De plus, la rentabilité dépend logiquement de la nature des objets. On se rend vite compte que cette rentabilité ne peut pas être la même pour certains bâtiments à vocation socioculturelle – comme La Case à Chocs – ou pour des immeubles résidentiels, deux catégories de biens qui peuvent cependant faire partie, de la même manière, du patrimoine financier.

Cela dit, nous reprendrons volontiers cette analyse avec vous de manière plus détaillée en commission. Toutefois, je peux indiquer ici qu'une externalisation du patrimoine financier a été analysée, comme vous avez pu le lire dans le rapport : dans le cadre de cette analyse, cette opération aurait induit une perte récurrente de plusieurs centaines de milliers de francs dans le compte de fonctionnement de la commune.

J'en viens à la question du groupe socialiste – la question principale, il me semble, que j'ai retenue dans l'intervention du conseiller général – qui a aussi été évoquée par d'autres groupes : la possible vente de bâtiments appartenant à la commune. Cette question rejoint d'ailleurs la préoccupation exprimée par une association de quartier, qui nous est parvenue dans le courant de la semaine passée.

Nous sommes bien conscients que le sujet est sensible, et nous voulons, en premier lieu, vous rassurer : le Conseil communal n'a pas l'intention de brader son patrimoine. Vous l'avez d'ailleurs remarqué depuis le début de la législature : nous avons mené une politique foncière plutôt active et non

pas de désinvestissement. La stratégie de développement du parc immobilier de la Ville, présentée ce soir, se traduit d'ailleurs par l'inscription d'un montant important dédié dans la planification des investissements, que vous trouvez dans le budget 2024.

Les bâtiments que nous envisageons de vendre *ou* de céder en DDP sont des objets qui ne rentrent pas dans le cadre de la stratégie présentée dans le rapport. Si nous ne les avons pas listés, c'est parce que nos réflexions méritent encore d'être approfondies à ce propos, et que les démarches ne sont pas abouties pour mener aujourd'hui une discussion bâtiment par bâtiment. Cette discussion n'a d'ailleurs pas lieu d'être en plénum, mais plutôt en commission.

Dans tous les cas, la réglementation financière oblige notre Exécutif à vous informer – par la Commission financière et la commission du dicastère dont j'ai la charge aujourd'hui – et à regarder avec vous quels objets seront mis en vente. Pour répondre concrètement à la préoccupation de nombreux groupes, nous vous confirmons que le Conseil communal partagera, avec la commission dédiée, les réflexions qui ne sont pas encore abouties aujourd'hui sur la manière dont il pense appliquer le plan d'action, notamment par la vente ou la cession en DDP de certains de ces biens.

Je souligne toutefois que les sites de développement mentionnés dans le rapport n'impliquent pas nécessairement de détruire des bâtiments, et que d'autres stratégies de valorisation ou de densification seront aussi mises en place.

Concernant les bâtiments inscrits au recensement architectural, comme vous le savez, un travail important est en cours dans le cadre du PAL. La Commission du PAL a eu dernièrement une présentation sur la méthode de ce recensement et sur les objets qui en sont issus.

En réponse à quelques interrogations d'une association de quartier : les Battieux font partie de ce recensement architectural et sont bien notés aujourd'hui. Il n'y a pas de raison que ce soit un autre questionnement demain. Concernant les Deurres – autre questionnement relayé par un groupe – certaines parties du nouveau pôle de développement de gare que nous voulons créer sont bien notées au recensement architectural. D'autres bâtiments le sont moins. C'est selon l'application de la réglementation du nouveau PAL – notamment avec la Commission du PAL – et avec le départ d'une grande entreprise en lien avec les transports dans une autre région du canton, que nous pourrons avoir une réflexion globale sur tout ce secteur. Ce pôle de gare sera considéré comme un vrai quartier de mixité sociale et de densification de qualité, avec des espaces liés à un petit artisanat, que nous espérons de qualité.

Je crois avoir répondu à l'ensemble de vos questions. Il ne me reste plus qu'à vous inviter à accepter la prise d'acte de ce rapport et à classer les motions liées. Toutefois, comme le disait Le Corbusier, n'oublions pas qu'avant tout, la maison doit être « le coffre au trésor de la vie ».

La parole n'étant plus demandée, la présidente, **Mme Johanna Lott Fischer**, soumet au vote le **rapport d'information n° 23-026**, dont le Conseil général **accepte de prendre acte par 34 voix contre 0 et 6 abstentions**.

CLASSEMENT DES MOTIONS

Le classement de la motion n° 291 « Plus d'emplois, plus de logements » ne faisant l'objet d'aucune opposition, il est accepté tacitement.

Le classement de la motion n° 334 « Propriétés vides ou sous-occupées en main de la Ville : des mesures à prendre » ne faisant l'objet d'aucune opposition, il est accepté tacitement.

Le classement de la motion n° 342 « Des logements avec encadrement à loyers abordables pour nos aînés » est <u>accepté</u> par 28 voix contre 4 et 8 abstentions.

Le classement de la motion n° 343 « Plus de terrains pour des logements d'utilité publique » est accepté par 26 voix contre 14 et 0 abstention.

24-502

Postulat du groupe VertsPopSol intitulé « Pour un dispositif permettant l'échange de logements et l'optimisation des surfaces locatives en ville de Neuchâtel »

En voici le texte :

Le groupe VPS demande au Conseil communal d'étudier les voies et moyens de mettre en place un dispositif favorisant l'échange d'appartements, par exemple selon le modèle introduit en ville de Lausanne, pour permettre une meilleure adéquation entre la surface des logements et l'évolution de la taille des ménages, tout en prenant en compte le parcours de vie des locataires.

<u>Développement écrit</u> :

Différentes situations de vie peuvent conduire les locataires à se retrouver dans un logement qui ne répond pas à leurs besoins : arrivée d'un nouvel enfant, séparation ou divorce, départ des enfants devenus adultes, perte d'autonomie due à l'âge, etc.

Ainsi, il n'est pas rare que des familles soient en recherche d'un appartement avec plus de pièces, et que des seniors, qui occupent souvent lesdits logements, aient besoin de logements plus petits et plus adaptés. Dans cette situation, l'échange d'appartements entre seniors et familles peut faire partie des solutions pour atténuer la pénurie de logements qui touche ces deux catégories de la population.

La Ville de Lausanne a mis en place, début 2024, un projet pilote d'échange de logements au sein de son parc immobilier, ainsi que dans celui de la Société Immobilière Lausannoise pour le Logement (SILL). Le bilan de ce projet sera dressé à la fin de l'année.

Ce type de dispositif permettrait d'optimiser le taux de remplissage du parc de logements en ville, et d'éviter de construire des logements trop grands par rapport aux besoins réels actuels et futurs, ce qui optimiserait également les ressources et l'énergie nécessaire à la construction, puis au chauffage et à la climatisation de ces espaces. Il aiderait également, pour les ménages qui le souhaitent, à lever plusieurs freins au déménagement, notamment pour les seniors (recherche de logement sur un marché en pénurie, démarches administratives, envie de rester dans le même quartier, coût et organisation du déménagement, voire même une limitation de l'augmentation des loyers après le changement de logement).

Pour un impact plus important, la Ville pourrait également s'approcher des principales régies immobilières sur son territoire pour les intégrer au programme, voire même de l'ouvrir aux propriétaires privés qui le souhaiteraient.

Ainsi, l'étude de l'opportunité de la mise en place d'un tel dispositif et l'évaluation de son potentiel en termes d'optimisation des surfaces locatives en ville de Neuchâtel semble nécessaire et pertinente pour une stratégie immobilière tournée vers le futur, dans lequel le nombre de ménages de seniors et de familles augmenteront de manière significative.

M. Flavio Principi, auteur du postulat, déclare :

- Comme dit tout à l'heure, le groupe VertsPopSol souhaite déposer deux postulats. Le premier est intitulé « Pour un dispositif permettant l'échange de logements et l'optimisation des surfaces locatives en ville de Neuchâtel », et le texte en est le suivant :
- « Le groupe VertsPopSol demande au Conseil communal d'étudier les voies et moyens de mettre en place un dispositif favorisant l'échange d'appartements par exemple selon le modèle qui a été mis en place en ville de Lausanne pour permettre une meilleure adéquation entre les surfaces de logements et l'évolution de la taille des ménages, tout en prenant en compte le parcours de vie des différents locataires qui composent ces ménages dans la commune de Neuchâtel. »

Si cela vous convient, Madame la Présidente, je laisse le développement pour la prochaine fois, au vu du menu que nous avons ce soir.

24-503

Postulat du groupe VertsPopSol intitulé « Rénovations énergétiques, finances saines et loyers abordables ? Peut-être moins rêve que réalité »

En voici le texte :

Le groupe VPS demande au Conseil communal d'étudier les voies et moyens d'utiliser des contrats de performance énergétique dans le cadre de la rénovation du parc immobilier de la Ville.

<u>Développement écrit</u>:

Le groupe VPS a, à plusieurs reprises, proposé au Conseil communal d'étudier un outil relativement méconnu pour les rénovations énergétiques – le contrat de performance énergétique (ou CPE) – mais sans recevoir de réponses satisfaisantes jusqu'ici.

Le principe d'un CPE est le suivant : un client (privé ou public) et une société de services énergétiques (Energy Services Company, ESCO) signent un contrat pour la mise en œuvre d'un projet d'efficacité énergétique, typiquement une rénovation. L'ESCO intègre dans un seul contrat l'ensemble des services nécessaires au projet et peut également organiser son financement. Elle assume un certain nombre de risques liés au projet et garantit, en fonction des cas, une économie d'énergie définie sur une période donnée.

L'association swissesco, qui promeut ce modèle, le décrit de la manière suivante : « Cet instrument permet d'atteindre les objectifs d'émissions de CO² visés par les collectivités publiques, tout en allégeant la charge sur les budgets d'investissement dans le cas d'un tiers financement. C'est une situation gagnant-gagnant, puisque les ESCO sont rémunérées sur la base des économies d'énergie réalisées ».

La Confédération soutient ce modèle de longue date et a ainsi modifié l'ordonnance sur le droit du bail en 2020, afin d'inciter les propriétaires à rénover leurs bâtiments sans alourdir la charge financière pour les locataires.

En résumé, le CPE présente de nombreux avantages :

- Une diminution conséquente des investissements à consentir pour l'assainissement énergétique des bâtiments de la Ville.
- Des économies d'énergie potentiellement garanties sur une durée déterminée, donc durables et vérifiables.
- Une assurance que les locataires ne devront pas supporter de coût supplémentaire en cas de rénovation d'un bâtiment locatif.

Ce modèle n'est pas inconnu dans la région car il a été utilisé dans le cadre de rénovations de l'hôpital Pourtalès. Des collectivités comme le Mont-sur-Lausanne et Kriens l'ont également. Il pourrait donc être judicieux de l'intégrer dans la stratégie énergétique de la Ville, car le rapport 24-005 manque cruellement de détails concernant les économies d'énergie.

M. Romain Brunner, auteur du postulat, déclare :

- Le deuxième postulat est intitulé « Rénovations énergétiques, finances saines et loyers abordables ? Peut-être moins rêve que réalité ». Le texte en est le suivant :
- « Le groupe VertsPopSol demande au Conseil communal d'étudier les voies et moyens d'utiliser des contrats de performance énergétique dans le cadre de la rénovation du parc immobilier de la Ville. »

La présidente, **Mme Johanna Lott Fischer**, informe que les deux postulats seront inscrits à l'ordre du jour et discutés lors de la séance du Conseil général d'avril.

UNE PAUSE DE 10 MINUTES EST ACCORDÉE.

24-005

Rapport d'information du Conseil communal au Conseil général concernant la stratégie énergétique de la Ville de Neuchâtel 2024-2040

Mme Patricia Sörensen, rapporteure de la Commission du développement durable, de la mobilité, des infrastructures et de l'énergie, déclare :

- La commission s'est réunie le 6 mars dernier pour examiner attentivement ce rapport. La stratégie énergétique de notre commune tient compte de cadres contraignants à différents niveaux.

En premier lieu : la stratégie énergétique 2050 – société à 2'000 watts – et la stratégie climatique 2050 – neutralité carbone – de la Confédération.

Ensuite, le Canton nous contraint par : sa loi sur l'énergie du 14 juin 2021, le plan climat 2022-2027, ainsi que les objectifs de la stratégie climatique cantonale posés à l'horizon 2040 par le Grand Conseil (2023).

Puis la commune, avec : le plan communal des énergies des quatre anciennes communes regroupé en un seul document de référence, le plan intercommunal des énergies – Région Littoral – l'adaptation aux objectifs temporels 2040 du Canton et le plan d'aménagement local – le PAL – coordination intégrée, temporalité similaire.

Le conseiller communal nous rend attentifs au fait que tous les calculs ont dû être refaits, suite à la décision du Grand Conseil de mettre la date butoir en 2040 et non en 2050. Tout a ainsi été mis à jour. La marge de manœuvre est donc sur le *comment* et non sur le *quoi*.

Après l'adoption du plan communal des énergies par le Conseil communal, et l'adoption du plan intercommunal des énergies par la Région Littoral, celles-ci devront recevoir la sanction cantonale au cours du premier semestre. Les diverses énergies propres locales seront

Séance du Conseil général – Lundi 18 mars 2024

privilégiées. Les pompes à chaleur représentent l'élément fort de cette stratégie.

Dans les investissements, nous trouvons :

- les subventions par le fonds communal des énergies : photovoltaïque, isolation, décomptes individuels, etc.,
- le cofinancement des installations photovoltaïques pour le patrimoine administratif par le fonds solaire et Viteos,
- le financement du chauffage à distance en remplacement du gaz par Viteos, soit 560 millions de francs sur le Canton, dont 220 millions sur la commune.

Il est répondu aux nombreuses questions des commissaires selon ce qui suit :

- Pour passer de 13 CAD à 84 à futur, le modèle d'affaires de Viteos change, la source de chaleur devant être renouvelable et le gaz représenter un appoint. Une fois la capacité de financement assurée, tout le territoire sera concerné et les chantiers seront ouverts.
- Certains propriétaires ayant récemment investi sur une pompe à chaleur ne seront peut-être pas intéressés immédiatement par le chauffage à distance. Il faut que les entités publiques réfléchissent à des tarifications compétitives.
- La communication se fera en deux temps : tout d'abord, sur ce qui se met en place pour atteindre le but en 2040 et, ensuite, avec quel type d'énergie et selon quel calendrier. Ce sera Viteos qui communiquera.
- Le bâti est privilégié pour la pose de panneaux solaires. Une toiture suffisamment exposée sera exploitée.
- Dans les différents quartiers, il faudra installer des stations-relais et/ou des stations transitoires avec énergies renouvelables. Comme exemple, on cite la place de Fontaine à Peseux, où l'ancien local de la Protection civile abritera une station-relais.
- Les caractéristiques locales expliquent les différentes façons de faire, et pourquoi certains quartiers seront plutôt raccordés à un CAD alimenté par le bois – par exemple près d'une forêt – qu'à un CAD dont l'énergie provient de l'eau du lac.
- En ville de Neuchâtel, le compost est en partie valorisé pour la chaleur.
- S'il y a peu de demandes pour l'isolation des bâtiments, c'est en raison du coût élevé, et aussi d'une certaine pénurie de personnel.
- En revanche, les demandes pour des toits solaires sont en augmentation. On travaille aussi sur les façades ou sur les parkings.

- Les privés ne doivent pas payer pour employer l'eau du lac.
 Néanmoins, pour des bornes de recharge privées : oui.
- L'agrivoltaïsme est une formidable opportunité, mais la Commune de Neuchâtel n'est pas une grande propriétaire terrienne, alors...
- Concernant la neutralité carbone, il est relevé que les compensations à l'étranger ne sont pas souhaitées et qu'une bonne partie des émissions territoriales viennent de l'extérieur. L'isolation des bâtiments ne se fait pas aussi rapidement que souhaité. Que faire pour forcer la cadence avec les moyens que nous avons ? Malheureusement, les standards étant imposés par la Confédération, nous n'avons pas vraiment le choix. Ce qui vient de l'extérieur est peu pris en compte dans les calculs. L'incitation à faire des travaux est d'autant plus forte que les prix de l'énergie restent élevés.
- Il est primordial, selon la commission, d'informer propriétaires et copropriétaires afin que le photovoltaïque augmente fortement, et de définir la part des privés et la part publique. La commune subventionne les compteurs pour le chauffage, mais pas l'électrique. Et les augmentations risquent de prendre l'ascenseur.
- Au final, l'importance de tenir des réflexions régionales est relevée : elles permettent plus d'efficience et d'économies.

La commission prend acte de ce rapport d'information.

M. Camille Gonseth, porte-parole du groupe PLR, déclare :

- Nous remercions le Conseil communal et les services concernés pour ce rapport, qui présente un ambitieux programme pour atteindre les objectifs de la société à 2'000 watts et de la neutralité carbone à l'horizon 2040.

En préambule, une remarque d'ordre chronologique : n'est-il pas un peu surprenant de devoir traiter aujourd'hui de cette stratégie qui se base sur un plan communal des énergies qui n'a pas encore été approuvé par le Canton et adopté par le Conseil communal ? N'est-on pas en train de mettre la charrue avant les bœufs ?

Cette remarque étant faite, entrons sans attendre dans le vif du sujet, en commençant par traiter l'axe le plus important, le plus symbolique et le plus ambitieux de la stratégie : le développement d'un chauffage à distance décarboné. *Important*, car il doit inverser la proportion du mix énergétique pour le chauffage entre énergies fossiles et énergies renouvelables sur notre territoire communal. *Symbolique*, car, pour ce faire, il va principalement se baser sur l'eau du lac, renforçant encore le lien à ce marqueur fort de notre identité. *Ambitieux*, enfin, car le projet d'atteindre, en 15 ans, 80 % de raccordement des bâtiments de la commune au CAD est une véritable gageure. Il est difficile d'imaginer

pouvoir atteindre cet objectif, même avec un plan d'investissement conséquent de 220 millions et la meilleure volonté du monde. Avec un certain sens de la formule, le conseiller communal en charge du dossier a lui-même reconnu que, je cite, « c'est un projet réaliste sur le papier ».

A l'urgence dictée par l'objectif de neutralité carbone fixé en 2040 au niveau cantonal s'ajoute celui de la nécessité de faire vite, afin que les propriétaires se raccordent au CAD plutôt que de se tourner vers des pompes à chaleur individuelles. La problématique nous semble complexe. Comme dans d'autres domaines, le PLR privilégie une approche où l'incitation prime sur la contrainte.

Un des piliers centraux de cette approche doit être la communication. Les propriétaires ont besoin de savoir ce qui va se passer, afin de planifier les projets d'assainissement de leurs bâtiments, et ils ont besoin de le savoir le plus rapidement possible :

- Quand leur bâtiment pourra-t-il être raccordé au CAD ?
- Leur sera-t-il possible de le faire étant donné l'état d'isolation thermique de leur bâtiment ?
- Une fois le CAD installé, pourront-ils toujours alimenter leur chaudière à gaz durant quelques mois ou quelques années, le temps d'amortir leur installation, ou le réseau de gaz sera-t-il démantelé de suite dans le cadre des travaux ?
- La température du CAD sera-elle suffisante pour les bâtiments qui ne bénéficient pas de chauffage au sol ?
- Quel sera le prix du raccordement au CAD, quel sera le prix de l'énergie fournie par le CAD ?
- Des mesures incitatives et d'accompagnement seront-elles mises en place par la commune et Viteos ?

Cette liste n'est probablement pas exhaustive. Toutefois, elle donne un aperçu de la diversité des questions que les propriétaires peuvent légitimement se poser. Le Conseil communal peut-il nous assurer ce soir que ces éléments seront communiqués aux propriétaires de manière la plus transparente et anticipée possible, et que ceux qui souhaitent pouvoir encore utiliser leur chaudière à gaz pendant quelques années avant de se raccorder au CAD pourront le faire ? Sur ce dernier point – qui est, à notre sens, très important – les informations fournies par Viteos à certains propriétaires sont contradictoires.

Il ne faudrait pas non plus que le déploiement du CAD décarboné sur notre territoire communal entraîne des différences de traitement notables. Que propose la commune pour les propriétaires situés à Corcelles, Valangin et

Chaumont qui ne pourront pas raccorder leurs bâtiments au CAD ? Ici aussi, nous attendons une communication irréprochable de la Ville aux propriétaires concernés. Par ailleurs, demeure également la question de la subvention qui peut être perçue dans le cadre du Programme Bâtiments cantonal pour un raccordement à un réseau de chaleur « durable ». A quel horizon de temps le CAD communal aura-t-il atteint le seuil de 50 % d'énergies renouvelables et de rejets thermiques ? Faudra-t-il attendre 2027, avec la mise en service des stations de pompage, pour dépasser ce seuil ? Les bâtiments qui seront raccordés au CAD avant cette date pourront-ils bénéficier de cette subvention de manière rétroactive ?

Au niveau de la commune, les défis de l'extension du CAD seront aussi nombreux. Son déploiement impliquera l'adaptation de nombreuses politiques communales dans le cadre contraignant de la maîtrise à long terme des investissements financiers publics. L'entretien du domaine public en est l'exemple le plus évident, mais il n'est de loin pas le seul. Ainsi, la priorisation de l'assainissement énergétique des bâtiments des patrimoines administratif et financier devra, selon toute vraisemblance, être revue. Nous espérons aussi que les travaux pour le CAD soient l'occasion de développer la fibre optique sur notre territoire communal.

L'impact sur la vie quotidienne de nos concitoyennes et concitoyens, de nos entreprises et de nos commerçants ne doit pas non plus être sous-estimé. En particulier, l'accessibilité pourra être fortement entravée, avec, potentiellement, des pertes de chiffre d'affaires significatives pour nos commerçants. Que compte faire le Conseil communal pour limiter au maximum les nuisances et les impacts économiques de ces travaux ? Des dédommagements sont-ils prévus ?

Avec le réchauffement climatique, la question du dimensionnement du CAD se pose, de même que la possibilité de distribuer du froid de confort. A notre connaissance, une conduite de froid a été installée à la rue de la Maladière il y a environ 10 ans, pour rafraîchir le bâtiment Microcity, ainsi que plusieurs autres édifices du quartier. La distribution de froid se développera-t-elle à partir de ce réseau au cours des prochaines années ?

Et puisque la conférence de presse présentant la stratégie énergétique s'est déroulée sur le site de la centrale du Mail, nous aimerions encore poser les deux questions suivantes :

- combien de camions supplémentaires sillonneront-ils nos routes d'ici 2040 pour apporter les plaquettes de bois à la centrale du Mail ?
- que propose le Conseil communal pour diminuer les risques aux abords de la structure d'accueil parascolaire du Carambole, située à proximité directe de cette centrale ?

Un autre axe très important de la stratégie énergétique est le développement de l'énergie solaire photovoltaïque. D'ici 2040, il faudra produire environ 120 GWh/an supplémentaire. C'est énorme, mais l'heure est plutôt à l'optimisme au vu des développements récents qui se sont concrétisés par des projets d'investissement records en 2023. Prise de conscience croissante en faveur de la transition énergétique, hausse des prix de l'électricité, efficacité accrue des modules photovoltaïques, baisse des coûts d'installation, politique communale proactive et généreuse : tous ces éléments se sont combinés pour arriver à ce résultat.

Cette hausse exponentielle, aussi réjouissante qu'elle soit, représente toutefois d'énormes défis en amont même du premier kWh produit. En premier lieu au niveau de la commune, qui doit avaliser les projets. Il faut souligner ici que le défi a été relevé avec brio par l'administration communale, avec une réduction par deux du temps de traitement des demandes. Ensuite, du côté des entreprises spécialisées dans la pose des installations photovoltaïques. La main d'œuvre qualifiée manque cruellement. La branche ne reste pas les bras croisés et fournit des efforts importants. Les choses bougent, quoique tardivement, et il ne sera toutefois pas facile de rattraper le retard pris. Dans ce contexte, nous constatons que le principe de simplification, qui a prévalu pour les procédures administratives, devrait aussi s'appliquer à la construction à travers l'adoption de systèmes de montage simplifiés.

Une fois le kWh photovoltaïque produit, le problème crucial de la capacité du réseau se pose. En 2040, le réseau devra non seulement être capable de transporter plus d'électricité à la prise – puisque la demande d'électricité va croître – mais aussi être capable d'absorber les pointes de production des installations photovoltaïques qui injecteront leur électricité dans le réseau au même moment.

En conséquence, le réseau électrique de notre commune devra être adapté et renforcé pour suivre ces évolutions. Mais comment ? Et pour quels montants ? Ici, le rapport apporte peu d'éléments, ce qui est presque inexplicable au vu des enjeux. Certes, on nous parle d'efficience énergétique et de quartiers à regroupement de consommation propre multi-énergies. Quid du développement des batteries ? Quid des travaux prévus par Viteos pour augmenter la tension d'exploitation du réseau moyenne tension ? Quid de l'installation de compteurs intelligents ? C'est aussi peu en comparaison des informations qui nous ont été fournies sur le CAD et les bornes de recharge, dont on connaît le montant des investissements planifiés par Viteos.

S'agissant des travaux sur le réseau, le Conseil communal peut-il articuler un montant pour la Ville de Neuchâtel qui englobe aussi les investissements du Groupe E d'ici 2040 ? En commission, nous avons été

informés que le « plan financier de Viteos prend aussi cela en compte ». Cette réponse n'est pas satisfaisante. En cas de sous-investissement dans le réseau, le risque existe que les privés ne puissent simplement plus réinjecter leur courant dans celui-ci. Le Conseil communal juge-t-il ce scénario envisageable au vu des objectifs visés et des investissements planifiés par nos gestionnaires de réseau de distribution ?

Enfin, signalons encore un élément qui se trouve en filigrane des plus de 50 pages de la stratégie : le fait que le secteur privé – soit les propriétaires privés, les gérances et les entreprises – détienne, dans une très large mesure, les clés pour atteindre les objectifs fixés dans la stratégie, à travers son implication et ses choix d'investissements. Dès lors, on ne saurait assez souligner l'effort très conséquent qui lui est demandé et, en corollaire, l'importance des aides – en particulier des subventions du fonds communal de l'énergie – pour l'aider à tenir son rôle.

Nous nous réjouissons du succès de ce fonds qui, rappelons-le, est alimenté par une redevance payée sur chaque kWh consommé dans notre commune. Et comme le catalogue des actions subventionnées par ce fonds s'est développé ces dernières années, nous demandons désormais que soit étudiée, dans le cadre du budget 2025, la possibilité d'étendre le subventionnement au raccordement au CAD décarboné, à l'installation de batteries, ainsi qu'au décompte individuel pour l'eau chaude sanitaire.

Conscient des enjeux énergétiques et promouvant de longue date la responsabilité, l'innovation et les investissements générateurs d'emplois locaux, le groupe PLR soutiendra la stratégie énergétique à l'unanimité. Il la soutiendra à l'aune de ce qu'elle propose en termes de chauffage à distance décarboné, d'énergie solaire photovoltaïque et de déploiement de bornes de recharge, tout en soulignant les très forts besoins de communication et de coordination entre les différents acteurs, et les questions d'équité et de compensation qui doivent, à notre sens, encore être réglées.

M. Aël Kistler, porte-parole du groupe vert'libéral, déclare :

- Le groupe vert'libéral accueille avec enthousiasme le rapport n° 24-005 sur la stratégie énergétique de la commune 2024-2040.

Il est ici important de rappeler que le Grand Conseil a souhaité être plus ambitieux que la Confédération en adoptant son plan climat à l'horizon 2040 déjà, ce qui a imposé un rythme plus soutenu aux communes pour rédiger leur stratégie énergétique. Avec ce rapport, notre commune pose les bases d'un avenir moins émetteur de gaz à effet de serre, ce qui ne peut que réjouir notre groupe. Il s'agit de mettre en oeuvre le concept de société à 2'000 watts, à comptabiliser – il faut le rappeler – en énergie

primaire. A ce propos, notre groupe abonde dans le sens de la priorisation des mesures listées en pages 25 et suivantes.

Notre groupe prend acte de la volonté de promotion et de mise en place – très – accélérée du chauffage à distance, pour atteindre 80 % des bâtiments de la commune. Cette solution a l'avantage d'être financée en bonne partie par Viteos, et de fournir un mix énergétique majoritairement renouvelable, dans un contexte de réduction des besoins, comme cité précédemment. Cela convient à notre groupe. L'usage de chaleur – respectivement de fraîcheur – du lac nous paraît intéressant, si tant est qu'il n'y ait pas d'impact majeur démontré sur la biodiversité aquatique.

En ce qui concerne les bornes de recharge pour la motorisation électrique, nous sommes d'avis que ceci est opportun en complémentarité avec une incitation forte au report modal. Une voiture, même électrique, occupe de la place sur l'espace public : dès lors, partager les véhicules permet de diminuer cette emprise.

Au vu de ce qui précède, notre groupe remercie les services concernés pour ce très bon rapport que nous validons.

M. Patrice Neuenschwander, porte-parole du groupe socialiste, déclare :

- C'est un peu à un miracle que le Conseil communal nous demande de croire ce soir, en nous exposant sa stratégie énergétique pour les 15 prochaines années. Le groupe socialiste veut bien croire au miracle, et nous sommes prêts à prendre pour argent comptant tout ce que l'on nous proposera pour parvenir à une société décarbonée dans un délai de 15 ans à peine.

Le Conseil communal affirme que le lac nous permettra de chauffer 80 % du parc immobilier de la commune à compter de 2040. Notre groupe veut bien y croire et salue ce miracle de la nature, tout en priant pour que la technologie des pompes à chaleur de grandes dimensions visant à extraire la chaleur du lac et à l'envoyer sous forme d'eau chaude dans presque toute la commune soit enfin au point. Et dire que toute cette énergie était là, à notre portée, et que nous n'avions pas pensé jusqu'ici à l'exploiter, ou plutôt que nous n'avions pas la technologie pour le faire. Bref, à Neuchâtel, nous n'avons pas de pétrole, mais nous avons non seulement des idées, mais aussi les moyens financiers pour les concrétiser. Nous avons surtout un lac providentiel pour nous passer totalement des énergies fossiles. C'est un véritable miracle!

Le second miracle auquel le Conseil communal nous demande d'adhérer ce soir consiste à croire que quatre immeubles sur cinq pourront être concrètement raccordés au système de chauffage à distance en si peu d'années. Les travaux de génie civil pour mettre en place les canalisations destinées à acheminer la chaleur produite par les quatre pompes du bord

Séance du Conseil général – Lundi 18 mars 2024

du lac jusque dans les maisons nous apparaissent juste gigantesques. Nous sommes d'avis que le Conseil communal devra pas mal ramer pour convaincre la population de supporter autant de nuisances 15 ans durant. Mais enfin, en ce qui nous concerne, nous voulons bien supporter.

Par ailleurs, ces travaux, financés par Viteos, coûteront très cher : plus de 200 millions. Quelle garantie avons-nous que notre fournisseur d'énergie – dont nous ne sommes pas l'actionnaire majoritaire – investira autant, c'est-à-dire plus de 13 millions par an, pour la Commune de Neuchâtel ? Nous nourrissons quelques doutes sur la capacité de conviction du Conseil communal vis-à-vis de Viteos, qui fixe les prix du gaz et de l'électricité sans trop tenir compte de l'avis des Autorités de la Ville...

Bon... Des miracles, il en existe pour celles et ceux qui veulent y croire. Et encore une fois, nous voulons y croire de toutes nos forces, parce qu'il ne faudrait pas s'y méprendre : nous saluons vivement la politique énergétique du Conseil communal pour les 15 prochaines années, et nous ne nous tenons plus de joie à l'idée que Neuchâtel vivra dans une société totalement décarbonée à l'horizon 2040 – soit dix ans plus tôt que prévu initialement – respectant ainsi les objectifs du plan climat voté par le Grand Conseil.

Les efforts pour y parvenir sont louables et les techniques déployées pour remplacer les énergies fossiles sont originales et novatrices. Les constats et objectifs visés dans le rapport reposent sur des données récentes, donc fiables, qui agglomèrent celles des communes fusionnées. Bref, ce rapport est sérieux, ambitieux, et à la hauteur des défis posés par le réchauffement climatique. Aussi, pour une fois, le groupe socialiste – plus enclin d'habitude, comme Thomas, à ne croire que ce qu'il voit – veut bien prendre ses désirs pour des réalités, et prendra acte à l'unanimité de ce rapport.

Néanmoins, avant de le voter, notre groupe aimerait que le Conseil communal réponde à quelques-unes – au moins – de ses interrogations, soit, par exemple :

- Quelle communication le Conseil communal entend-il mettre en place pour gagner l'appui de la population qui va devoir supporter 15 ans d'enfer?
- Pourquoi cette stratégie n'intègre-t-elle pas l'hydrogène en tant que carburant non polluant par excellence?
- Comment le Conseil communal va-t-il s'y prendre pour obtenir la garantie que Viteos tiendra les délais et ses promesses financières ?
- Quel sera le coût final pour le consommateur de cette énergie gratuite tirée, pour l'essentiel, du lac ?

- Quel impact sur les loyers aura l'obligation pour les propriétaires privés d'immeubles locatifs de se raccorder au CAD ?
- Viteos est-elle vraiment favorable aux quartiers à regroupement de consommation propre multi-énergies ?
- Quel est le bilan énergétique des véhicules électriques lourds acquis par la Voirie de notre Ville ? Sont-ils vraiment efficaces d'un point de vue énergétique ?
- A quelles conditions les petits propriétaires privés pourront-ils se raccorder au CAD ?
- Quelles seront les alternatives au gaz et au mazout pour des maisons isolées, classées historiquement ou situées sur les hauteurs de la ville, dans des quartiers non desservis par le CAD ? Les pompes à chaleur individuelles seront-elles encore subventionnées après l'arrivée du CAD ?
- Le Conseil communal entend-il se servir du fonds communal de l'énergie pour mener des projets de sensibilisation aux problèmes énergétiques dans les écoles ?
- L'électricité produite par les anciens et nouveaux panneaux solaires suffira-t-elle à répondre à la demande, qui va exploser avec le développement de la mobilité électrique et la multiplication des pompes à chaleur ?

M. Romain Brunner, porte-parole du groupe VertsPopSol, déclare :

- Tout d'abord, toute ma compassion va au conseiller communal, puisque je vais rajouter une certaine couche de questions, et je pense que nous arriverons à un niveau record de questions sur un seul rapport aujourd'hui. Néanmoins, cela montre aussi l'intérêt que nous portons à ce rapport.

Dire que ce rapport était attendu par notre groupe est un euphémisme. Dire que les réactions ont été unanimement enthousiastes serait aussi exagéré : en effet, malgré un avis majoritairement positif, nous avons un certain nombre de questions et commentaires à exprimer. Peut-être est-ce lié au titre du rapport, car plutôt que de se trouver face à une stratégie énergétique globale, nous avons plutôt eu l'impression d'avoir affaire à une stratégie des infrastructures énergétiques de la Ville.

Ceci dit, nous sommes conscients de la masse de travail nécessaire à l'élaboration d'un tel rapport, ainsi que des efforts déjà fournis par la Ville et par Viteos, pour étudier, définir et financer les projets nécessaires à l'atteinte de nos objectifs énergétiques. Nous en profitons donc pour remercier les services et les personnes impliqués.

Pour en revenir au contenu du rapport proprement dit, voici les retours de notre groupe.

Le chapitre 2, dédié au contexte dans lequel s'inscrit ce rapport, propose de nombreuses informations très intéressantes. Toutefois, notre groupe souhaiterait que les points suivants soient clarifiés :

- Le rapport mentionne différents types d'objectifs carbone « zéro net carbone », « zéro émission » ou encore « zéro carbone » – dont la définition n'est pas le même. Qu'en est-il de l'objectif réel de la Ville ?
- Concernant les compensations des émissions, il est écrit que la Ville ne souhaite pas reporter les efforts à l'étranger, ce que nous saluons. Néanmoins, on peut lire plus bas que la Confédération et le Canton le permettent, ce qui a semé le doute dans notre groupe. Le Conseil communal peut-il donc nous confirmer que la Ville se veut exemplaire dans ce domaine ?
- Le rapport mentionne également plusieurs fois le recours aux puits de carbone : quels types de puits sont-ils envisagés dans la stratégie de la Ville ?
- L'objectif en termes d'émissions de CO₂ par habitant en 2040 est une fois de 1.0 t/an en page 15, et une fois de 1.11 en page 20. Qu'est-ce qui explique cette différence, et quelle est la valeur correcte ?

Les sept points de la stratégie énergétique de la Ville sont tous pertinents et montrent que l'orientation générale prise par la Ville de Neuchâtel va dans la bonne direction. Toutefois, en allant dans le détail des différents points, nous avons constaté que plusieurs éléments, selon nous, manquaient.

Concernant l'efficience énergétique, notre groupe a été déçu de constater que ce sujet représentait à peine une page et demie dans un rapport si fourni. En effet, la présente stratégie semble beaucoup plus focalisée sur l'approvisionnement que sur la diminution des besoins : la sobriété et l'efficience sont deux piliers sur lesquels doit reposer toute stratégie énergétique. Il est donc primordial de sensibiliser la population et les acteurs privés à ces problématiques — notamment la température de chauffage des appartements, l'installation de vannes thermostatiques, les appareils économes en énergie, etc. — et de limiter également au maximum l'effet rebond lié au développement de certaines technologies.

De manière générale, ce rapport très technique met de côté les aspects communication, sensibilisation et accompagnement dans ces changements importants. Nous avons entendu déjà plusieurs échos de personnes qui changent actuellement – ou ont déjà changé – de chaudière, alors que le CAD devrait desservir leur quartier dans un avenir

plus ou moins proche. Cette stratégie reposera, en grande partie, sur l'acceptation de la population et sur une collaboration étroite avec elle. Comme exprimé par mes préopinants, il faut donc commencer au plus vite à informer, et pourquoi pas, par exemple, à travers notre future application citoyenne, avec un module dédié à l'énergie ?

Le concept de communauté énergétique locale est effectivement une idée à étudier en détail : si l'on souhaite une société 100 % électrique ou presque, il faut savoir que notre réseau électrique n'est ni conçu pour une production décentralisée vers laquelle nous nous dirigeons, ni pour la puissance nécessaire à l'électrification générale de notre société. Si le Conseil communal ne l'a pas déjà fait, nous l'enjoignons à s'approcher de SuisseEnergie, afin d'obtenir des soutiens et financements pour des projets pilotes ou exemplaires dans ce domaine.

Le gros morceau du présent rapport est la mise en place du réseau CAD. C'est en effet un projet nécessaire et intéressant qui, s'il occasionne effectivement certains désagréments temporaires auprès des riverains, se justifie néanmoins pleinement. Il nous a toutefois manqué quelques informations importantes également dans cette section :

- A partir de quel pourcentage de bâtiments raccordés le CAD est-il considéré comme rentable pour Viteos ? Quelles sont les stratégies envisagées pour limiter ou compenser les pertes de Viteos si, dans un premier temps, trop peu de bâtiments sont raccordés, notamment à la suite d'une communication qui aurait raté sa cible ou n'aurait pas été effectuée suffisamment en amont ?
- Quelle est la stratégie d'approvisionnement du CAD en électricité en hiver? Les pompes à chaleur sont de grosses consommatrices d'électricité et, s'il n'y a pas de soleil, on risque simplement de consommer du nucléaire français ou du charbon allemand, tous deux assez fortement éloignés des objectifs de durabilité de notre Ville.

En ce qui concerne la stratégie solaire et de mobilité électrique, nous saluons la volonté du Conseil communal de maintenir les subventions au solaire, mais regrettons que celles dédiées à l'achat de vélos électriques soient limitées aux vélos cargos. Neuchâtel présente une géographie idéale pour ce mode de déplacement, qui remplace avantageusement la voiture dans de nombreux cas, limite les nuisances en ville et libère de la place dans l'espace public. Le Conseil communal prévoit-il donc de relancer des subsides pour les vélos électriques standards ?

Le stockage d'énergie, notamment saisonnier, est également un grand absent de ce rapport : si l'on peut produire plus de 100 % de nos besoins annuels en été, il est crucial que cette énergie soit également disponible en hiver. Quelles solutions sont-elles envisagées à cette fin ?

Notre groupe s'est également arrêté sur le graphe de la page 40, qui projette une croissance rapide de la puissance solaire photovoltaïque pour les 16 prochaines années – en se basant sur deux valeurs seulement – incluant des projets prévus et non réalisés. Dans tous les cas, il est réjouissant de constater une accélération du développement du photovoltaïque, mais il s'agira de s'assurer que cette tendance se confirme, voire s'accélère, jusqu'en 2040.

Nous regrettons également – comme bien souvent lorsque l'on parle de solaire et surtout de mobilité électrique – que l'on ne mentionne jamais le revers de la médaille des technologies concernées. L'énergie grise et les matériaux nécessaires aux batteries, notamment, ont des impacts forts sur des pays pauvres, des zones de conflits ou alimentent les finances de pays dont les régimes sont, pour le moins, peu regardants sur les droits humains. Nous aimerions donc avoir plus d'informations sur la manière dont la Ville souhaite s'assurer que sa propre stratégie n'empire pas la situation ailleurs.

Le label *Cité de l'énergie* est pour nous également une bonne chose. Même s'il n'a pas d'impact direct sur la stratégie de la Ville, il permet au moins de mettre les efforts de celle-ci en valeur.

Notre groupe a également été surpris par le montant inscrit au fonds solaire : s'il est réjouissant de constater que la Ville dispose ici de ressources non négligeables, comment se fait-il que cet argent n'ait pas déjà été investi dans des projets ? Quelles sont les pistes d'actions du Conseil communal pour l'investir rapidement et de manière à avoir le plus d'impact possible ?

Pour en revenir au rapport dans sa globalité, une ou plusieurs cartes explicatives des futures infrastructures auraient également été bienvenues pour faciliter notre compréhension et faire un lien intéressant avec le rapport n° 24-004. Il y a certes des illustrations pour les zones de réseau CAD, mais petites et peu claires, alors que Viteos doit certainement disposer de cartes avec les différents réseaux prévus, ainsi que les échéances pour leur réalisation.

Le rapport ne mentionne pas de contacts particuliers avec des universités et instituts de recherche concernant des projets novateurs qui pourraient déboucher sur des technologies plus propres et efficaces, notamment en ce qui concerne le stockage d'énergie ou les réseaux intelligents. Qu'en est-il actuellement ?

Pour nous, la dernière grande absente de ce rapport est une ressource directement liée à cette stratégie : l'eau. Et plus particulièrement l'eau chaude sanitaire. Celle-ci est consommée en grande quantité par les ménages, que ce soit pour les douches, les bains, la vaisselle, etc. Ce

point est mentionné dans le rapport n° 24-004, mais si l'on souhaite une approche réellement holistique des énergies, il devrait également être considéré spécifiquement dans le rapport, alors qu'il est actuellement noyé dans la consommation globale de chaleur.

En résumé, notre groupe a vu, dans ce rapport, beaucoup de bonnes idées et une volonté politique forte, avec un petit bémol concernant certains aspects clés un peu oubliés, notamment l'économie d'énergie. Nous soutenons bien évidemment cette stratégie et souhaitons la voir se concrétiser au plus vite. Nous accepterons donc majoritairement le rapport.

M. Mauro Moruzzi, responsable du Dicastère du développement durable, de la mobilité, des infrastructures et de l'énergie, déclare :

- Les groupes ont passé à peu près 35 minutes – je ne les ai pas comptées – à poser environ une quarantaine de questions. Certaines questions ont été transmises hier soir à 23h30, environ 60 ou 70 questions – en partie les mêmes, en partie différentes – ont été posées dans le cadre de deux séances de commission. Il me reste – pour vous laisser le temps de voter avant de passer aux objets du Conseil général – 8 minutes pour répondre avec grande précision, force détails et une conviction immodérée à toutes les attentes que ce rapport a provoquées. Je ne vais donc pas perdre plus de temps dans l'introduction, et essayer de passer dans le vif du sujet directement.

Je vais prendre au mot un ou une rapporteur-e qui a dit que, si vous aviez beaucoup de questions, c'était parce que vous aviez trouvé le sujet passionnant. Vous l'avez donc effectivement confirmé.

Je rappelle qu'il s'agit d'un rapport sur une stratégie énergétique, qui concerne l'application, par la Ville de Neuchâtel, d'objectifs fixés ailleurs, donc par le Canton, lui-même contraint par la Confédération, elle-même obligée par des conventions et des accords internationaux, qui fixent des délais et des objectifs à tenir.

Si vous aimez les miracles, je les adore aussi. J'adore aussi les défis. Je ne sais pas exactement où je serai dans 15 ans, vous non plus. Toutefois, ce qui est sûr, c'est que nous verrons, dans 4-5 ans, où nous en sommes par rapport à aujourd'hui, et par rapport aux courbes que nous aimerions suivre de développement des objectifs à atteindre par cette stratégie.

Blague mise à part, c'est évidemment extrêmement ambitieux. Ces objectifs pourront-ils être atteints en 2040 ? Je serais un menteur si je vous disais que j'en suis absolument convaincu. Personne ne peut en être convaincu.

Par contre, une chose est certaine : c'est le travail qui a été fourni pour trouver un chemin qui remplisse au mieux les conditions qui nous sont fixées, de manière crédible, ou que ce soit crédible *sur le papier*, comme vous m'avez cité. La formulation était pas mal. Oui, cela me plaît.

C'est crédible, parce que l'on regarde quelles sont les ressources que nous avons à disposition, quels sont les partenaires que nous avons à disposition, quelles sont les technologies qui, aujourd'hui, sont mûres et peuvent déjà être mises en œuvre. Parler du chauffage à distance n'est pas un scoop : nous l'avons déjà en ville, dans certains quartiers. C'est une technologie qui existe. Neuchâtel n'est pas la seule Ville à aller dans cette direction : je peux citer le cas de la Ville de Bâle, mais il y a aussi – par rapport à l'énergie prélevée du lac – le cas de la Ville de Genève. Nous ne sommes donc pas les seuls.

Je pense qu'absolument tous les Parlements, mais aussi tous les membres d'Exécutifs qui se penchent aujourd'hui sur ces défis énergétiques se posent exactement les mêmes questions que vous. Certaines ont des réponses, d'autres ont des espoirs, et pour d'autres encore, des objectifs sont fixés et nous ferons au mieux pour essayer de les atteindre.

Concernant l'exercice auquel nous sommes soumis, la toute première remarque du rapporteur du groupe PLR demandait si l'on n'était pas en train de mettre la charrue avant les bœufs : c'est le contraire qui aurait été particulier vis-à-vis de votre Autorité.

En effet, si nous avions commencé par « blinder » le plan communal des énergies, pour ensuite venir vous dire ce qu'il contient, nous aurions pu débattre sans qu'il y ait grande matière à discussions ou à options. Là, au moins, nous avons un échange qui nous permet, à nous, Conseil communal, d'avoir un retour des groupes. Le retour que j'entends ce soir est globalement positif, avec une multitude de questions qui se posent quant à la réalisation et la plausibilité des chiffres et des objectifs à atteindre.

Plutôt que de faire la liste – que je pourrais encore rallonger moi-même – des questionnements ouverts, je préfère vous faire la liste des choses sur lesquelles nous pouvons compter, et qui sont peut-être des avantages que toutes les communes n'ont pas.

La première est d'avoir un partenaire tel que Viteos, qui est prêt à aller dans cette direction et à investir de l'argent. Est-ce que Viteos sera capable, d'ici 2040, de raccorder 80 % des bâtiments au CAD ? Je n'en sais rien et je pense qu'ils n'en savent rien, mais, au moins, nous essayons de mettre les choses en place pour pouvoir y arriver. Et si ce n'est pas en 2040, ce sera peut-être en 2050. Et si ce n'est pas avec du chauffage à

distance, d'ici 2040, d'autres technologies seront peut-être arrivées à maturité, seront peut-être plus efficientes, seront peut-être aussi meilleur marché et plus faciles à mettre en œuvre. Nous continuerons d'opérer le CAD, qui aura été construit jusque-là, et nous irons chercher les compléments ailleurs, avec d'autres technologies si elles sont disponibles.

Un exemple a été donné : c'est l'hydrogène. Effectivement, nous n'avons pas développé au sujet de l'hydrogène, mais c'est évidemment une option. Nous collaborons aussi avec un certain nombre d'entreprises : je ne mentionne que le CSEM, qui est l'un de nos partenaires, avec lequel nous travaillons relativement étroitement dans un certain nombre de domaines, notamment sur les questions liées à l'eau du lac, mais aussi sur celles liées aux batteries.

Cela dit, la Ville de Neuchâtel ne va pas directement appliquer les recherches qui sont livrées : elles sont destinées au marché, aux opérateurs. Mais elles existent.

Sur le territoire de la ville de Neuchâtel, il y a un peu plus d'une année, le CSEM a inauguré, du côté de Monruz, un laboratoire spécialisé dans les questions liées aux batteries. Une des personnes impliquées là-dedans a été extrêmement active ces dernières années dans les systèmes de décomptes individuels de chauffage.

C'est vrai que nous ne parlons pas beaucoup d'économie d'énergie, mais c'est vrai aussi que c'est l'élément le plus important – ou l'un des plus importants – si nous voulons atteindre les objectifs.

Les décomptes individuels de chauffage sont une mesure – cela a aussi été évoqué précédemment avec le « smart-metering » – qui donne aux gens des références leur permettant de réguler eux-mêmes leur consommation et d'être récompensés s'ils ont une attitude favorisant les économies d'énergie. Ceux qui ne font pas d'efforts ne sont dès lors pas subventionnés.

Ce sont deux exemples donnés qui existent. Vous avez dit avec une pointe d'humour tout à l'heure : « On ne s'était jamais rendu compte que l'on avait le lac devant chez nous ». Ce n'est pas tout à fait vrai, parce que le concept de *free cooling* est appliqué depuis une quinzaine d'années dans le quartier de la Maladière. L'hôpital est aussi connecté avec le *free cooling*, de même que le centre de la Maladière et le bâtiment Microcity. D'autres bâtiments dans le quartier le seront par la suite.

Concernant les quartiers à regroupement de consommation propre – RCP – la législation fédérale est extrêmement restrictive aujourd'hui sur ce qu'il est possible de faire. Dans le quartier de la Maladière, dans le quartier des Beaux-Arts, Viteos – qui collabore aussi à ce genre d'exercice – le Canton et la Ville travaillent ensemble. Nous travaillons les

trois, en tant que partenaires, pour développer des RCP qui ont un objectif plus large d'autoconsommation.

C'est une partie de la réponse – mais bien sûr pas l'entier – à la question de la capacité d'absorption de la production de photovoltaïque que nous aurons en ville. Ce n'est pas *une* mesure qui va être nécessaire : ce sont des dizaines de mesures cumulées.

Les réseaux intelligents – que l'on appelle les *smart grids* – sont en développement. Depuis plus de 10 ans, au niveau d'Innosuisse, il existe des programmes de soutien pour développer ces réseaux intelligents, lesquels, à certains endroits, sont déjà en train de donner des résultats tout à fait intéressants.

La Ville de Neuchâtel collabore avec le DDPS – le Département fédéral de la défense – sur des projets qui auraient dû se faire à l'époque du Covid, mais qui n'ont pas pu être réalisés à ce moment-là, et qui sont toujours d'actualité. C'est Neuchâtel qui a été choisie, parce que nous avons précisément des projets extrêmement intéressants et innovants dans le domaine de l'énergie, pour éviter les pénuries et les black-outs dans les zones qui sont stratégiquement délicates : c'est-à-dire où se trouvent un hôpital, un centre commercial, des homes et des infrastructures critiques, telles qu'une STEP. Je rappelle que s'il n'y a pas de courant électrique pendant quatre heures dans une ville, il n'y a plus d'eau, puisque le pompage ne se fait plus. Bref. Je ne veux pas multiplier les exemples, mais vous avez bien compris que tous les détails ne figurent pas dans le cadre de cette stratégie.

Il y a un point que j'aimerais relever, car je pense que vous l'avez tous mentionné : c'est celui de la nécessité d'une bonne communication. Vous avez absolument raison. Il y a des défis énormes, là-derrière, parce que Viteos, aujourd'hui, est confrontée à avoir, en deux ans à peine, mis sur pied pour la Ville de Neuchâtel, une stratégie complémentaire à celle qu'elle est en train de développer pour La Chaux-de-Fonds en lien avec le développement de l'usine d'incinération. C'est un autre point de départ : doublement de la capacité d'incinération, des rejets de chaleur, qui sont comptabilisés comme du renouvelable, ce qui implique également un doublement des réseaux en ville de La Chaux-de-Fonds.

Ce challenge est également une opportunité, puisque cela justifie aussi le fait d'investir dans le bas du canton – et, en particulier, dans notre ville – dans des réseaux équivalents, mais avec la technologie, et surtout les sources d'énergie, qui sont les nôtres.

Le conseiller communal, **M. Mauro Moruzzi**, s'interrompt pour demander à la présidente du Conseil général le temps de parole qui lui reste, puis il poursuit.

Je ne vais pas pouvoir entrer dans tous les domaines, mais je vais au moins essayer de vous donner quelques esquisses de réponses.

Qu'allons-nous faire par rapport à la communication ? Une part importante de la communication est évidemment du ressort de Viteos. Quand je dis que Viteos est face à un défi, c'est que les plans ont été établis en moins de deux ans, et qu'ils ne sont pas encore totalement finalisés.

Certaines choses sont aujourd'hui relativement claires : ce sont les projets dont nous avons déjà parlé tout à l'heure, c'est-à-dire la prolongation, *par complémentarité*, des réseaux CAD existants, en fonction des endroits où l'on arrive. L'avantage que cela offre : c'est tout de suite opérationnel et on peut tout de suite raccorder les clients.

En effet, c'est un challenge – un peu une course contre la montre – de pouvoir raccorder le plus de clients possible, le plus vite possible, pour que l'installation soit rentable. C'est un peu un cercle vertueux : plus vous avez de clients, plus vous pouvez ensuite développer vos investissements.

En matière de communication, la Ville organise, depuis deux ans, des dialogues sur l'énergie. Ils ont lieu avec tous les acteurs du domaine – y compris les propriétaires – en octobre. Celui de cette année, selon toute vraisemblance, sera précisément consacré au chauffage à distance, et ce sera l'occasion – pour Viteos, comme pour tous les interlocuteurs – d'avoir une information de première main et de pouvoir poser des questions.

Viteos envisage, d'ici le début de l'été, de mettre en place un plan de communication assez précis. Cela impliquera, à la fois des informations en ligne et l'utilisation du mailing, Viteos disposant de toutes les adresses, étant distributeur de toutes les énergies.

Une partie de l'information sera fournie de cette manière pour ce qui est de l'information générale. Quand il s'agira d'information particulière – lorsque, dans les deux ans, un CAD est prévu à un certain endroit – un contact direct sera pris avec tous les propriétaires du secteur concerné. Cela permettra, d'une part, de vérifier l'intérêt des personnes et, d'autre part, de calibrer le réseau pour qu'il corresponde aux besoins.

Au niveau des économies d'énergie, la question de la nécessité d'assainir a aussi été évoquée. C'est évident : les deux stratégies doivent aller de pair. Nous connaissons les temporalités, elles sont à peu près les mêmes. Tout ne va pas être assaini en l'espace de deux ans. Par contre, en l'espace de 15-20 ans, il faudra que la grande majorité des bâtiments soit assainie. Cette question est, en partie, liée à des contraintes qui ne sont pas du tout communales, mais qui sont des contraintes qui relèvent de la loi cantonale sur l'énergie, elle-même dépendante de la loi fédérale sur l'énergie.

Aujourd'hui, les propriétaires n'ont simplement plus le choix : c'est déjà quelque chose d'acté.

Néanmoins, ce n'est pas seulement un challenge et quelque chose de négatif : imaginez le retard que l'on a dans le domaine pour valoriser les biens privés dont dispose un propriétaire. C'est aussi dans son intérêt qu'il puisse faire des rénovations énergétiques le plus rapidement possible, pour que son bâtiment garde de la valeur et qu'il puisse être compétitif au niveau des charges de chauffage.

Le gros challenge que nous aurons – vous le savez probablement déjà – c'est la main d'œuvre : il faudra que nous puissions avoir suffisamment d'entreprises et de personnel disponibles, pour réussir à réaliser les investissements nécessaires dans ces différents domaines.

Je n'arriverai pas à répondre à toutes les questions, mais une ou deux questions précises ont été posées. Concernant les véhicules de la Voirie, bien que ce soit relativement tôt pour donner un bilan, depuis l'acquisition des véhicules jusqu'à ce jour, tous les paramètres envisagés correspondent à ce qui était attendu. Bien sûr, pour ce qui est de l'entretien, par exemple, il faudra attendre 3, 4 ou 5 ans pour voir si cela tient la route – c'est le cas de le dire – mais aujourd'hui, les performances attendues sont au rendez-vous.

Concernant la crédibilité de la planification de Viteos, en septembre de l'année dernière, Viteos a décidé d'un plan d'investissement à long terme et l'a validé avec l'ensemble des représentants des communes. Les montants qui ont été articulés ce soir sont ceux qui figurent bel et bien à la planification de Viteos. La conférence de presse s'est tenue mardi pour la partie qui concernait Neuchâtel : Viteos a confirmé cet élément tout à fait officiellement.

S'agissant de l'objectif « zéro net carbone », sans entrer maintenant dans trop de détails, les critères qui seront valables pour mesurer le plan communal des énergies sont ceux qui sont définis dans la loi cantonale. Pour répondre concernant la différence entre le 1,0 et le 1,1, le 1,1 est la tolérance autorisée pour une compensation éventuelle à l'extérieur. Cela signifie que c'est une possibilité que nous avons, même si l'intention déclarée de la commune est d'y faire recours le moins possible, et idéalement pas du tout. Mais je ne peux pas vous faire de promesses aujourd'hui. Nous serons déjà assez contents si nous parvenons à une tonne et demie d'ici 15 ans.

Invité par la présidente du Conseil général à terminer son intervention, M. Mauro Moruzzi conclut. Pour les questions qui n'auront pas pu trouver réponse ce soir, je vous propose de reprendre un certain nombre de ces éléments lors des prochaines séances de commission.

Toutefois, je ne vous cache pas que toute une batterie de questions qui ont été posées ce soir ne relèvent franchement pas d'une stratégie communale à 2040 basée sur des obligations légales qui ne dépendent pas de la commune. Pour une bonne partie de ces questions, je vous renvoie aux réponses que vous pourrez trouver dans la législation cantonale, en particulier, qui fixe les normes en vigueur.

M. Marc Rémy intervient :

- Concernant le procédé, le groupe PLR est un peu surpris que l'on ne puisse pas répondre aux questions pour des motifs de timing. Nous comprenons bien que nous sommes pressés par le temps et que nous voulons passer aux objets B). Néanmoins, une série de questions importantes ont été posées, notamment par des citoyens et des propriétaires qui veulent des réponses pour savoir concrètement si le gaz va être coupé dans la rue ces prochains mois. Un bon nombre de questions concrètes et intéressantes ont été posées.

Voter ce soir ce rapport sans avoir de réponses concrètes à ces questions est pour le moins particulier. Nous n'allons pas reprendre ce débat à un autre moment, puisque ce rapport doit être voté maintenant. Nous sommes un peu surpris de voir tout cela liquidé en 10 minutes pour pouvoir voter puis passer à autre chose.

M. Romain Brunner intervient :

- Je souhaitais proposer d'en discuter en commission, afin que cela puisse être très clair et savoir ainsi à quoi il peut être répondu et à quoi il ne peut pas être répondu. Ceci afin que les groupes puissent avoir, au moins à terme, les réponses à leurs questions, même si ce n'est pas le cas lors du vote.

- **M. Mauro Moruzzi**, responsable du Dicastère du développement durable, de la mobilité, des infrastructures et de l'énergie, déclare :
- La question que M. Rémy a répétée concerne la bascule du gaz vers le chauffage à distance. Il s'agit d'une bascule progressive, à long terme. De toute manière, le réseau de gaz ne va pas être totalement démantelé, ceci pour une simple et bonne raison, et vous pouvez regarder les schémas qui illustrent le fonctionnement entre ce que nous avons aujourd'hui et ce que nous aurons demain : le réseau de chauffage à distance continuera pratiquement toujours d'avoir besoin d'appoints gaz, en tout cas pour les

décennies à venir. Tout le réseau gaz ne va donc pas être remplacé, c'est clair. La transition se fera sur des années et des années.

Aujourd'hui encore, le remplacement de certaines conduites de gaz est effectué. Vous vous rappelez le rapport que nous avons eu en début de législature : de la fonte grise est encore utilisée à certains endroits, alors qu'elle n'est plus utilisable aujourd'hui. Je peux donc dire clairement qu'il n'y a aucune raison aujourd'hui d'avoir une panique en pensant qu'il n'y aura plus de gaz d'ici la fin de l'année prochaine.

Par la suite, il appartiendra à Viteos de donner tous les détails, j'en conviens tout à fait avec vous. Je n'avais pas compris que l'inquiétude était aussi forte, mais il n'y a clairement pas de raison à cela. J'espère au moins avoir pu vous rassurer sur ce point.

La parole n'étant plus demandée, la présidente, **Mme Johanna Lott Fischer**, soumet au vote le **rapport d'information n° 24-005**, dont le Conseil général **accepte de prendre acte par 30 voix contre 2 et 8 abstentions**.

24-401

Proposition du groupe socialiste intitulée « Un soutien à l'abonnement aux transports publics pour les plus modestes »

En voici le texte :

« Le Conseil général de la Ville de Neuchâtel,

arrête:

Article premier : L'arrêté concernant la participation de la Ville aux abonnements sur le réseau de la Compagnie des transports en commun de Neuchâtel et environs pour les personnes âgées et les invalides de condition modeste (Du 3 novembre 1997) est modifié comme suit (nouvelle teneur en gras)

Article premier ¹ La Ville de Neuchâtel prend à sa charge *le coût* de la somme de dix francs par l'abonnement mensuel *ou annuel Onde Verte équivalent à 2 zones en 2^e classe* sur le réseau urbain des TN délivré aux personnes âgées et aux invalides bénéficiant des prestations complémentaires AVS/AI ou dont le revenu donne lieu au remboursement des frais médicaux, pharmaceutiques et dentaires selon les normes établies par le Département fédéral de l'intérieur.

Art. 2.- Le Conseil communal est chargé de l'exécution du présent arrêté dont l'entrée en vigueur est fixée au 1^{er} janvier 2025. »

² Cette participation est réservée aux personnes domiciliées sur le territoire communal.

<u>Développement écrit</u> :

Les tarifs des transports publics, à la course comme par abonnement, sont prohibitifs pour toute cette catégorie de la population majoritairement âgée qui, parallèlement, a vu les coûts de l'alimentaire et de l'énergie prendre l'ascenseur.

Dans ces situations de précarité, ne pas pouvoir se déplacer signifie, de fait, un isolement grandissant et une rupture inéluctable des liens sociaux.

La Ville de Neuchâtel peut, en offrant la liberté de circuler en transports publics sur le territoire communal à cette population de condition très modeste, contribuer à rompre cet isolement pour un coût supportable par la collectivité.

L'urgence est justifiée par la nécessité d'inclure la mesure dans les travaux budgétaires 2025.

Projet d'arrêté préparé par le Service juridique de la Ville de Neuchâtel, reprenant les termes de la proposition n° 24-401 tout en harmonisant la réglementation de 1977 suite à la fusion et en étendant son champ d'application à la commune fusionnée :

ARRÊTÉ

CONCERNANT LA PARTICIPATION DE LA VILLE AUX ABONNEMENTS SUR LE RÉSEAU DES TRANSPORTS PUBLICS NEUCHÂTELOIS SA (TRANSN) POUR LES PERSONNES ÂGÉES ET LES INVALIDES DE CONDITION MODESTE

(Du ...)

Le Conseil général de la Ville de Neuchâtel, Sur la proposition du Conseil communal,

arrête:

Article premier

¹ La Ville de Neuchâtel prend à sa charge le coût de l'abonnement mensuel ou annuel Onde Verte équivalant à 2 zones en 2^e classe délivré aux personnes âgées et aux invalides bénéficiant des prestations complémentaires AVS/AI selon les normes établies par le Département fédéral de l'intérieur.

² Cette participation est réservée aux personnes domiciliées sur le territoire communal.

Art. 2

La dépense est portée aux comptes du Dicastère en charge de la cohésion sociale.

Art. 3

¹ L'arrêté concernant la participation de la Ville aux abonnements sur le réseau de la Compagnie des transports en commun de Neuchâtel et environs pour les personnes âgées et les invalides de condition modeste, adopté le 3 novembre 1997 par le Conseil général de l'ancienne commune de Neuchâtel, est abrogé.

² Le présent arrêté abroge également toutes dispositions antérieures contraires édictées dans les anciennes communes de Corcelles-Cormondrèche, Peseux et Valangin.

Art. 4

Le Conseil communal est chargé de l'exécution du présent arrêté dont l'entrée en vigueur est fixée au 1^{er} janvier 2025.

Mme Julie Courcier Delafontaine, auteure de la proposition, déclare :

- Je vais être beaucoup plus brève et nous allons rentrer dans du concret à court terme.

Nous avons eu l'occasion de dire notre insatisfaction face à l'absence de propositions concrètes du rapport n° 24-001, lequel, paradoxalement, présentait une évaluation chiffrée de la mesure. C'est cette absence de propositions qui nous pousse, aujourd'hui, à vous proposer de concrétiser une mesure sociale, supportable par les finances communales.

Les arguments qui nous motivent vous ont été fort bien présentés par Mme Isabelle Mellana Tschoumy lors de la dernière séance et, dans un premier temps, j'ai pensé qu'il ne serait peut-être pas utile d'y revenir. Mais certaines réalités doivent être rappelées pour que nous cessions de les occulter.

Rappelons-le donc encore une fois : les prestations complémentaires ne sont pas de l'aide sociale, elles sont attribuées à des personnes dont les rentes AVS ou invalidité ne suffisent pas à couvrir les besoins vitaux. A Neuchâtel, les besoins vitaux sont reconnus à CHF 1'660.- par mois.

Avec la réforme des PC, entrée en vigueur le 24 janvier, ce sont près de 6 % des bénéficiaires neuchâtelois qui ont vu leurs prestations diminuer. Ces prestations complémentaires permettent simplement d'atteindre le minimum vital, ce qui veut dire se nourrir et payer ses charges incompressibles : loyer, factures d'eau et d'énergie. Dans ces cas-là, toute dépense est soigneusement comptée, et il est pratiquement impossible de sortir les CHF 400.- par année d'un abonnement de transports publics.

Dans ces situations de vieillesse ou de handicap, la possibilité de se déplacer pour rejoindre des amis, pour participer aux Cafés des aînés mis en place par la Ville, pour visiter un musée un jour de gratuité, ou simplement faire un tour au bord du lac ou au centre-ville pour conserver le lien avec le monde est l'un des prérequis pour lutter contre l'isolement et la solitude de nos aînés. Isolement et solitude qui accélèrent, on le sait, la perte d'autonomie et la venue de situation de dépendance.

Nous venons de voter ce soir près de 60 millions de crédit de génie civil, dont 3 millions annuels uniquement pour le revêtement routier. Nous

parlons ici, pour notre mesure, de moins de CHF 300'000.- annuels, dans sa fourchette la plus haute, selon des estimations du Conseil communal lui-même.

Si, pour retarder le traitement, certains voudront peut-être argumenter pour un renvoi en Commission financière, nous répondrons ici que les calculs et impacts sont présentés dans le rapport n° 24-001. Ils sont là, nous les avons. Le Conseil communal ne reviendra pas avec des chiffres différents, car cela reviendrait à désavouer son propre rapport, qu'il a luimême validé, et pour lequel il a déjà demandé – je vous le rappelle – trois délais supplémentaires.

Cette mesure est bien assumable par nos finances. Elle n'est pas une utopie gauchiste, elle n'est pas contraire à la Constitution, ni même une première en Suisse, car la Ville de Lausanne la pratique depuis plus d'une année maintenant, en offrant la gratuité des abonnements Mobilis aux bénéficiaires des prestations complémentaires.

Alors, pour citer un conseiller général de droite de cet hémicycle : « La question des subventions est hautement politique, car elle pose la question des objectifs que notre collectivité souhaite promouvoir. » Les nôtres sont la solidarité sociale et intergénérationnelle, et une société où prime le soutien de la collectivité aux plus précaires.

C'est donc avec ces objectifs que nous vous enjoignons à voter cet arrêté. Et formellement, si celui-ci devait être accepté sur le fond, c'est bien la dernière version proposée par le Service juridique qui s'appliquera et que nous faisons nôtre.

M. Philipp Niedermann, porte-parole du groupe vert'libéral, déclare.

- Le groupe vert'libéral demande le renvoi de la proposition en commission. Nous sommes en présence de deux propositions d'élargissement de prestations. Or, nous avons pris acte, tout dernièrement, d'un rapport du Conseil communal donnant une vue d'ensemble des prestations sociales ciblées aux bénéficiaires des prestations complémentaires, comme cela a été mentionné par notre collègue socialiste.

Pour notre groupe, il n'est pas opportun de décider de telles dépenses additionnelles sans une réflexion approfondie sur les objectifs, les besoins, les conséquences financières, etc. Nous demandons donc le renvoi des deux propositions en commission pour une analyse plus poussée du pour et du contre. Nous combattons une mise en vigueur au pas de charge, ceci à quelques mois de l'établissement du budget.

Concernant la propostion n° 24-401, sur le fond, notre groupe est plutôt partagé. Il s'agit d'une mesure très ciblée, et nous pourrions envisager cette prestation additionnelle, même si la gratuité totale nous semble une

mauvaise idée. Nous demandons donc qu'une analyse plus approfondie soit réalisée.

Mme Sandra Schwab, porte-parole du groupe VertsPopSol, déclare :

- Notre groupe a pris connaissance de la proposition du groupe socialiste de soutien à l'abonnement aux transports publics, pour la prise en charge de l'abonnement des personnes bénéficiaires de PC.

Bien entendu, nous sommes très favorables à toute proposition visant à rendre les transports publics le plus accessible possible, cela d'autant plus lorsqu'elle vise à plus de justice sociale.

Malgré tout, nous nous demandons si cette solution est bien équitable par rapport à d'autres groupes en situation de précarité, comme, par exemple, les personnes à l'aide sociale ou celles subissant de plein fouet les effets de seuil. Toutefois, nous sommes conscients qu'un élargissement du soutien nécessiterait des études plus poussées.

De manière générale, notre groupe défend l'encouragement à une plus grande utilisation des transports publics. Selon nous, il faudrait, à l'avenir, que ce soutien puisse faire l'objet d'une étude, afin d'inclure de manière plus large les personnes en situation de précarité, mais aussi afin d'encourager, par exemple, les personnes qui renoncent à l'utilisation d'un véhicule à moteur personnel.

Ainsi, *a priori*, nous appuyons cette proposition qui favorise l'utilisation des transports publics et permet d'améliorer la situation difficile d'une catégorie de personnes en situation de précarité, en favorisant l'accès à la mobilité, gage d'une meilleure inclusion. Elle constitue un premier pas vers un soutien nécessaire en faveur d'une mobilité plus durable.

M. Camille Gonseth, porte-parole du groupe PLR, déclare :

- Je vais faire très court : au nom du groupe PLR, je demande le renvoi de ces propositions en commission. Si ce renvoi est refusé, je me permettrai de reprendre la parole ultérieurement.

M. Mauro Moruzzi, président du Conseil communal, déclare :

- Le Conseil communal serait également assez favorable à un renvoi en commission, pour un certain nombre des raisons qui ont été évoquées, mais, en particulier, parce que certains effets — entre les deux propositions, notamment — mériteraient peut-être d'être plus attentivement étudiés.

Cela peut se faire relativement rapidement, il ne s'agit pas d'une mesure dilatoire. Du côté du Conseil communal, nous pouvons tout à fait nous engager à ce que les discussions aient lieu rapidement pour pouvoir être

intégrées au budget 2025. Nous aimerions cependant être sûrs que n'adviennent pas certains effets collatéraux qui ne seraient pas forcément voulus.

Je donne juste un exemple : si l'on a une gratuité totale dans le cadre de la mesure, il y a un intérêt évident à demander la subvention, mais il n'y a pas forcément une incitation très grande à utiliser ensuite cette prestation à longueur d'année. Ce qui est sûr, dans ce cas, c'est que la dépense serait sur la fourchette haute.

Encore une fois, la question n'est pas de dire qu'il ne faut pas le faire. Comme cela a été dit par l'un des groupes précédemment, d'autres catégories pourraient peut-être être concernées. Nous aimerions éviter qu'une décision un tout petit peu précipitée ce soir nous fasse passer à côté d'un certain nombre d'éléments qui n'ont pas eu le temps d'être analysés. Ce n'est pas juste une question de coûts, c'est vraiment aussi la question de l'interaction entre les deux propositions.

Je rappelle juste encore une chose – celles et ceux, parmi vous, qui ont été ou sont actuellement députés au Grand Conseil le savent : il est pratiquement toujours automatique, lorsque l'on introduit une nouvelle disposition légale, de passer par la commission législative pour faire les vérifications d'usage. Ne serait-ce que pour cela, cette démarche nous paraît nécessaire.

Mme Julie Courcier Delafontaine intervient :

- Je souhaite répondre brièvement aux derniers éléments qui ont été soulevés. Comme je l'ai dit dans mon intervention, nous nous étonnons que le Conseil communal ne soit pas sûr des chiffres qu'il a mis à peu près 4 ans à nous proposer, puisque la motion a été déposée en 2020.

Nous n'étions pas non plus au courant d'une quelconque procédure automatique de consultation des commissions dans cet hémicycle. Au contraire, elle est plutôt rare et, à notre connaissance, nous n'avons pas de commission législative.

L'interrogation sur la proposition n° 24-401 ne se justifie nullement : nous avons tous les chiffres, nous les avons attendus depuis 4 ans. Il s'agit simplement de concrétiser cette mesure.

Mme Nicole Galland intervient:

- Avant de passer au vote, notre groupe sollicite une interruption de séance.

UNE SUSPENSION DE SÉANCE DE 5 MINUTES EST ACCORDÉE.

A la reprise des débats, la présidente, **Mme Johanna Lott Fischer**, soumet au vote **le renvoi en commission de la proposition n° 24-401**, lequel est <u>refusé</u> par 21 voix contre 18 et 1 abstention.

M. Camille Gonseth intervient :

- J'avais annoncé que je souhaitais reprendre la parole si le renvoi en commission était refusé: le groupe PLR combat fermement les deux propositions socialistes qui sont prématurées à ce stade et qui, par conséquent, nous semblent trahir une hâte que la proximité des prochaines élections peut aussi expliquer. Nous regrettons ce passage en force, sans aucun égard pour les efforts importants que notre commune met en œuvre, afin d'assainir ses finances dans le cadre du plan de réforme et de modernisation de l'administration REMO.

Le renvoi en commission aurait permis d'approfondir des questions de leur impact financier et de leur impact sur la politique d'incitation à l'usage des transports publics. Nous souhaitons aussi rappeler que les subventions à l'usage des transports publics sur notre commune vont très probablement croître ces prochaines années, du fait du report modal, de la hausse de la population et de celle des prix des abonnements. Prendre des décisions sans en connaître les conséquences nous semble particulièrement irresponsable.

Après en avoir débattu à l'interne, le groupe PLR ne s'oppose pas formellement à ces propositions, mais demande à ce qu'elles soient mises en œuvre seulement une fois que les finances communales auront été redressées, selon les objectifs fixés dans le nouveau règlement communal sur les finances.

Nous déposons donc **deux amendements** dans ce sens, un par proposition. Ils conditionnent les subventions au respect de l'objectif d'un degré d'autofinancement de 70 %. Pour ce faire, ils proposent une modification de chaque arrêté en fixant l'entrée en vigueur, non pas au 1^{er} janvier 2025, mais au 1^{er} janvier de l'année suivant celle où les comptes de la Ville auront atteint un autofinancement de 70 %, conformément à l'art. 5 du règlement communal sur les finances.

Je distribue donc avec plaisir ces propositions d'amendements à chaque groupe et à la Chancellerie.

Amendement du groupe PLR

Art. 4.- Le Conseil communal est chargé de l'exécution du présent arrêté dont l'entrée en vigueur est fixée au 1^{er} janvier 2025 qui entrera en vigueur le 1^{er} janvier de l'année suivant celle où les comptes de la ville auront atteint un autofinancement de 70% (art. 5 RCF).

La parole n'étant plus demandée, la présidente, **Mme Johanna Lott Fischer**, soumet au vote l'amendement du groupe PLR, lequel recueille 23 voix contre, 14 voix pour et 2 abstentions. *[Ndlr: soit 1 voix manquante]*. La présidente du Conseil général, renonçant à un recomptage, déclare donc l'amendement <u>refusé</u> à une majorité évidente.

Soumis au vote, **l'arrêté non amendé** concernant la participation de la Ville aux abonnements sur le réseau des Transports Publics Neuchâtelois SA (transN) pour les personnes âgées et les invalides de condition modeste est **accepté par 22 voix contre 10 et 8 abstentions**.

Discussion en second débat. Les articles premier à 4 de l'arrêté ci-après étant adoptés, celui-ci est voté par 22 voix, contre 10 et 8 abstentions.

ARRÊTÉ

CONCERNANT LA PARTICIPATION DE LA VILLE AUX ABONNEMENTS SUR LE RÉSEAU DES TRANSPORTS PUBLICS NEUCHÂTELOIS SA (TRANSN) POUR LES PERSONNES ÂGÉES ET LES INVALIDES DE CONDITION MODESTE

(Du 18 mars 2024)

Le Conseil général de la Ville de Neuchâtel,

arrête:

Article premier

¹ La Ville de Neuchâtel prend à sa charge le coût de l'abonnement mensuel ou annuel Onde Verte équivalant à 2 zones en 2^{ème} classe délivré aux personnes âgées et aux invalides bénéficiant des prestations complémentaires AVS/AI selon les normes établies par le Département fédéral de l'intérieur.

² Cette participation est réservée aux personnes domiciliées sur le territoire communal.

Art. 2

La dépense est portée aux comptes du Dicastère en charge de la cohésion sociale.

Art. 3

¹ L'arrêté concernant la participation de la Ville aux abonnements sur le réseau de la Compagnie des transports en commun de Neuchâtel et environs pour les personnes âgées et les invalides de condition modeste, adopté le 3 novembre 1997 par le Conseil général de l'ancienne commune de Neuchâtel, est abrogé.

² Le présent arrêté abroge également toutes dispositions antérieures contraires édictées dans les anciennes communes de Corcelles-Cormondrèche, Peseux et Valangin.

Art. 4

Le Conseil communal est chargé de l'exécution du présent arrêté dont l'entrée en vigueur est fixée au 1^{er} janvier 2025.

Neuchâtel, le 18 mars 2024

AU NOM DU CONSEIL GENERAL : La présidente, Le secrétaire,

Johanna Lott Fischer Marc Rémy

24-402

Proposition du groupe socialiste intitulée « Pour un équilibre des soutiens à l'incitation à l'utilisation des transports publics »

En voici le texte :

« Le Conseil général de la Ville de Neuchâtel,

arrête:

Article premier: L'article premier du « Règlement relatif à la politique d'incitation à l'utilisation des transports publics (du 7 juin 2021) » est modifié comme suit (*nouvelle teneur en gras*)

Article premier - Soutien « Adultes » et « Seniors »

Les résidents-e-s de la Ville de Neuchâtel soumis-e-s au tarif « adulte » et ceux soumis au tarif « seniors » définis par la communauté tarifaire neuchâteloise « Onde Verte » bénéficient d'un soutien financier pour acquérir un abonnement annuel « Onde verte » qui comprend au minimum les zones 10 et 11, ou un abonnement général annuel. Le montant du soutien correspond à la différence de prix entre le tarif « adulte » et le tarif « junior » de l'abonnement annuel Onde Verte 2 zones de 2^e classe. Il est le même que l'abonnement soit payé en une seule fois ou par acomptes.

Article 2 : Le Conseil communal est chargé de l'exécution du présent arrêté dont l'entrée en vigueur est fixée au 1^{er} janvier 2025. »

<u>Développement écrit</u>:

La politique d'incitation à l'utilisation des transports publics prévoit des soutiens à l'acquisition d'abonnements Onde verte avec l'objectif de favoriser le transfert modal.

Mais ces soutiens n'existent que jusqu'à 64 ans puisqu'aucune aide n'est prévue pour les abonnements seniors. C'est une incohérence à corriger, d'autant plus qu'elle est propre à inciter une catégorie de la population à abandonner, plus rapidement qu'elle ne l'aurait fait naturellement, l'usage d'un véhicule individuel au profit des transports publics. Le soutien accordé sera ainsi le même pour toute la population de plus de 25 ans.

L'urgence est justifiée par la nécessité d'inclure la mesure dans les travaux budgétaires 2025.

Mme Julie Courcier Delafontaine, auteure de la proposition, déclare :

- Je serai encore plus brève cette fois. L'objet n° 24-401 n'était pas une proposition de report modal, mais bel et bien une proposition sociale.

Les rapports n° 24-001 sur la gratuité et n° 23-018 sur les prestations de type social ont mis en évidence une incongruité du système de soutien au transfert modal. En effet, si, pour inciter la population à utiliser les transports publics, la Ville de Neuchâtel participe aux coûts des abonnements pour les jeunes jusqu'à 25 ans, et pour les adultes, dans une moindre mesure, jusqu'à 64 ans, aucune mesure n'existe à partir de 65 ans. A nos yeux, il s'agit d'une incohérence face à l'objectif défini.

Il s'agit là d'une population qui a vécu une grande partie de sa vie sous le règne d'une mobilité individuelle toute puissante, et pour qui la voiture est synonyme de liberté. C'est, de fait, une population que nous devons convaincre de l'intérêt du transfert modal.

Il est parfois difficile pour un actif – particulièrement avec des enfants – d'abandonner sa voiture : travail, activités sportives ou scolaires des enfants, horaires décalés, une voiture reste parfois encore essentielle pour bien des adultes en activité. Par contre, à l'âge de la retraite, une mesure d'incitation a toutes les chances d'être efficace : on a plus de temps, on a encore bien des activités sociales, mais la circulation et le stationnement deviennent de plus en plus compliqués à gérer.

Convaincre cette population d'utiliser les transports publics pour ses loisirs, ses activités associatives – ou lorsque, grands-parents, ils s'occupent de leurs petits-enfants – prend alors tout son sens. A terme, cela permet aussi d'inciter à abandonner définitivement son véhicule, parce que l'usage des transports publics aura convaincu, par son confort

et par la réduction de stress qu'il engendre. Pour les collectivités, c'est plus de sécurité routière et moins de problématiques de stationnement.

En n'intégrant pas les seniors, la politique d'incitation rate, à notre avis, une partie de son but. C'est pourquoi nous vous proposons cet arrêté de politique de soutien à l'usage des TP aux seniors.

Selon nos calculs – toujours avec les chiffres qui nous ont été donnés lors de la dernière séance et dans le rapport n° 24-001 – une telle mesure se situerait dans une fourchette entre CHF 160'000.- annuels et CHF 400'000.-, selon que l'on y applique les mêmes principes, soit le même taux d'utilisation de 11 % pour les abonnements adultes ou le taux de 27 % des demandes actuelles des bénéficiaires des prestations complémentaires, ou CHF 350'000.- avec un taux de 30 %. Est calculée et déjà déduite ici, la gratuité pour les prestations complémentaires.

Mme Sandra Schwab, porte-parole du groupe VertsPopSol, déclare :

- De même que pour la précédente, notre groupe soutient cette proposition du groupe socialiste visant à l'équilibre des soutiens pour favoriser l'utilisation des transports publics.

En effet, avec l'âge, la mobilité devient un défi. Or, cette mobilité permet à nos aînés de conserver leur indépendance aussi longtemps que possible, et de participer à la vie sociale de notre commune.

La mobilité offerte par les transports publics est ainsi plus avantageuse, favorise le maintien de la santé en appliquant un minimum d'exercice physique, et favorise le lien social, notamment grâce aux rencontres induites par ce type de transport.

Pour toutes ces raisons, mais aussi simplement pour une question d'équité, il semble donc tout naturel d'offrir à nos aînés une réduction équivalente à celle offerte aux autres adultes dès l'âge de 25 ans.

M. Philipp Niedermann, porte-parole du groupe vert'libéral, déclare :

- Encore une fois, le groupe vert'ilbéral déplore la démarche sur la forme. Pour cette proposition, nous sommes encore beaucoup plus dubitatifs sur le fond.

Actuellement – et il est important de le mentionner – tout le monde, de 25 à 105 ans ou plus, paie le prix de l'abonnement Junior pour les deux zones, et ceci nous semble plutôt équilibré.

Autant nous soutenons une politique communale du type appartements avec encadrement, aménagements pour personnes à mobilité réduite, etc., en fonction des besoins réels de nos aînés, autant nous sommes plutôt sceptiques sur ce rabais très peu ciblé.

Pour lancer un peu une pique : dans l'hémicycle, nous sommes quatre anciens conseillers communaux de Peseux et, si la proposition est acceptée, nous profiterons de cette subvention aux frais du contribuable. Cela dit pour souligner que c'est vraiment trop largement ciblé. Notre groupe sera tout de même partagé sur l'objet.

M. Camille Gonseth, porte-parole du groupe PLR, déclare :

- Mon intervention précédente couvrait les deux propositions, je ne vais donc pas revenir sur les arguments que nous avons avancés. J'imagine ici qu'un report en commission n'est pas possible : il me semble que le vote précédent était clair... Nous avons donc aussi un amendement sur cette deuxième proposition, que nous soumettons au vote.

Amendement du groupe PLR

Art. 2.- Le Conseil communal est chargé de l'exécution du présent arrêté dont l'entrée en vigueur est fixée au 1^{er} janvier 2025 qui entrera en vigueur le 1^{er} janvier de l'année suivant celle où les comptes de la ville auront atteint un autofinancement de 70% (art. 5 RCF).

La parole n'étant plus demandée, la présidente, **Mme Johanna Lott Fischer**, soumet au vote l'amendement du groupe PLR, lequel est <u>refusé</u> par 23 voix contre 17 et 0 abstention.

Soumis au vote, **l'arrêté non amendé** pour un équilibre des soutiens à l'incitation à l'utilisation des transports publics est <u>accepté</u> par 23 voix contre 14 et 3 abstentions.

Discussion en second débat. Les articles premier et 2 de l'arrêté ci-après étant adoptés, celui-ci est voté par 23 voix, contre 14 et 3 abstentions.

ARRÊTÉ

POUR UN EQUILIBRE DES SOUTIENS À L'INCITATION À L'UTILISATION DES TRANSPORTS PUBLICS

(Du 18 mars 2024)

Le Conseil général de la Ville de Neuchâtel,

arrête:

Article premier

L'article premier du « Règlement relatif à la politique d'incitation à l'utilisation des transports publics (du 7 juin 2021) » est modifié comme suit :

Article premier - Soutien « Adultes » et « Seniors »

Les résidents-e-s de la Ville de Neuchâtel soumis-e-s au tarif «adulte» et ceux soumis au tarif «seniors» définis par la communauté tarifaire neuchâteloise «Onde Verte» bénéficient d'un soutien financier pour acquérir un abonnement annuel «Onde verte» qui comprend au minimum les zones 10 et 11, ou un abonnement général annuel. Le montant du soutien correspond à la différence de prix entre le tarif « adulte » et le tarif « junior » de l'abonnement annuel Onde Verte 2 zones de 2ème classe. Il est le même que l'abonnement soit payé en une seule fois ou par acomptes.

Article 2

Le Conseil communal est chargé de l'exécution du présent arrêté dont l'entrée en vigueur est fixée au 1^{er} janvier 2025.

Neuchâtel, le 18 mars 2024

AU NOM DU CONSEIL GENERAL : La présidente, Le secrétaire,

Johanna Lott Fischer

Marc Rémy

La séance est levée à 22h20.

AU NOM DU CONSEIL GENERAL:

La présidente,

Le secrétaire,

Johanna Lott Fischer

Marc Rémy

La rédactrice du procès-verbal, Evelyne Zehr, vice-chancelière